L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1566 - VENDREDI 21 FÉVRIER 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA

3 MOIS OFFERTS

sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»

(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 30/06/20.

Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence

Groupama la vraie vie s'assure ici

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. 01/2020

Dossier enseignement

Nouveaux métiers, nouvelles approches



L'enseignement agricole doit faire avec des métiers et un contexte de formation en pleine évolution. D'un côté, il doit préparer ses étudiants aux nouvelles technologies et aux attentes exprimées par la société. De l'autre, il prend en compte les réformes du bac et de l'apprentissage. Autant de facteurs qui font de l'enseignement agricole un creuset d'innovations. Une tendance qu'on retrouve même dans les fermes pédagogiques, point de départ de vocations potentielles.

Pages 20 à 27

Côte d'Or

› Vente de béliers à Arnay-le-Duc

Un nouveau bon cru



Nièvre

› Mallorie Pabiot, viticultrice

«Le rêve est devenu réalité»



Yonne

› C'est qui le patron ?

Le lait du consommateur pour le consommateur



fendt.fr

FENDT



Profitez des dernières CONDITIONS MORTE SAISON

Presses à balles rondes Fendt: une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ

Corbigny - Autun - Luzy
Moulins d'Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES et MÉTHANISATION

MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678

> Professionnel en assurances agricoles depuis 25 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

AVIVA I Assurance I
Assureur agricole depuis 1856

Sommaire

Côte d'Or
04 • Vente de béliers : Un nouveau bon cru
05 • Diversification : *«L'année 2016 nous a fait réfléchir»*
06 • Cuma : Des rapprochements et des projets
07 • Salon de l'agriculture : Vivement dimanche

Nièvre
08 • Salon de l'Agriculture : *«Je suis fier de représenter le département»*
09 • Enseignement : Le gène sans corne, un avenir à saisir
10 • Viticulture : *«Le rêve est devenu réalité»*
11 • Syndicalisme : Retour sur le congés de la FNB

Yonne
12 • *C'est qui le patron ?!* : Le lait du consommateur pour le consommateur
13 • Formation : Apprendre à utiliser les méthodes homéopathiques en élevage
14 • Cantonales FDSEA 89 : Des réunions résolument tournées vers les adhérents
15 • Apiculture : L'étiquetage des miels, la bataille des producteurs

Région et ailleurs
16 • Interview : *«Ambition Bio 2022 n'a d'ambition que le nom…»*
17 • Abattoir du Grand Autunois-Morvan : garder la valeur ajoutée
18 • Médias : WeLoveAgri, la plateforme où l'agriculture se sent bien
19 • Plantes : Une pérenne pour la méthanisation

Dossier
20-27 • Spécial enseignement

Filières
28 • Cultures Fredon BFC : Le programme de régulation des corvidés est lancé

Infos Services
29 • Équipement
30-31 • Les Marchés
32-33 • Petites annonces
34-38 • Annonces légales
39 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

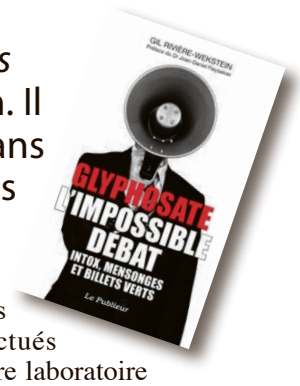
Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Livre

Comment débattre du glyphosate ?

Glyphosate : l'impossible débat. Intox, mensonges et billets verts est un ouvrage que l'on doit à Gil Rivière-Wekstein. Il décrit comment un herbicide utilisé depuis plus de 45 ans sans difficulté particulière est devenu la cible de tous les écologistes et progressivement de l'opinion publique.



Il y a d'abord un péché originel : celui du glyphosate est d'avoir été conçu par la multinationale Monsanto qui cristallise toutes les dérives de l'agrobusiness. Cette entreprise a inventé simultanément l'herbicide et le maïs OGM tolérant à cet herbicide. La journaliste Marie-Monique Robin s'en est fait l'écho dans son ouvrage *Le Monde selon Monsanto*. Son documentaire éponyme a impressionné l'opinion publique. Sa deuxième tare est d'être considéré comme cancérogène probable par le Centre de recherche international sur le cancer (CIRC), l'agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) basée à Lyon, au même titre que le jambon ou la viande rouge. Et ce malgré l'avis contraire de toutes les agences de sécurité sanitaire, qu'elles soient américaines ou européennes. Il est reproché à ces agences publiques de s'appuyer sur des expertises biaisées réalisées par des scientifiques vénaux qui seraient vendus au grand capital. Le même reproche de lobbying malsain pourrait être renvoyé aux multinationales de l'écologie. Dans son livre, Gil Rivière-Wekstein pointe le rôle trouble mais essentiel joué dans cette décision par Christopher J. Portier, un bio-statisticien. Président d'un groupe de travail du CIRC, mais aussi militant écologiste, il a été rémunéré par un cabinet d'avocats américains pour porter la voix des anti-glyphosates.

Remise en cause d'un modèle

Le plus surprenant c'est encore l'affaire des « pisseurs volontaires » pour rechercher des traces de glyphosate dans les urines et accréditer l'idée selon laquelle la présence de la molécule dans les urines pouvait avoir un effet délétère sur la santé. À l'appui de cette thèse, l'émission *Envoyé spécial* qu'Élise Lucet a consacré à ce sujet en janvier 2019 a révélé que toutes les analyses réalisées, y compris par des *people*, étaient positives au glyphosate. Les mêmes tests effectués par un autre laboratoire en France donnent des résultats négatifs. Cherchez l'erreur : le premier laboratoire, situé en Allemagne, est dirigé par des écologistes militants. À travers le combat contre le glyphosate, c'est le modèle agricole dominant qui est dénoncé et au-delà un projet de société décroissante qui est défendu. Au final, pour Gil Rivière-Wekstein, l'histoire du glyphosate est l'illustration d'une fabrique de la peur initiée par des ONG écologistes, relayée par les médias et des journalistes sympathisants qui ont retourné l'opinion publique et les politiques, y compris notre Président de la République, à l'encontre de toute argumentation scientifique. Ou quand l'émotion l'emporte sur la raison.

Actuagri

Notes : Glyphosate : l'impossible débat. Intox, mensonges et billets verts. Paru aux éditions Le Publieur.

Votre avis nous intéresse !

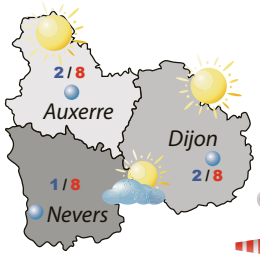
Chère lectrice, cher lecteur, Terres de Bourgogne lance actuellement une étude auprès de son lectorat afin de mesurer l'intérêt de lecture que vous portez à notre journal, mais aussi, vos attentes en termes d'informations et de contenus divers. L'évolution des moyens de communication nous conduit également à nous projeter davantage dans la communication numérique. Nous souhaitons là aussi recueillir vos attentes.
Nous avons confié au cabinet Acthuel, qui connaît bien l'agriculture et le monde rural, le soin de contacter nos lecteurs pour réaliser cette enquête. Certains d'entre vous seront donc contactés par téléphone dans les prochaines semaines. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil. Le questionnaire n'est pas très long, mais il nous permettra ensuite d'améliorer votre journal, Terres de Bourgogne. Nous vous remercions par avance pour votre participation.

L'équipe de Terres de Bourgogne

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 21 Février

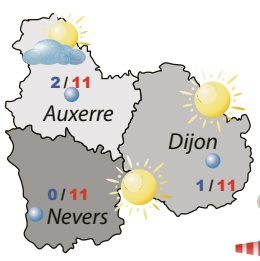


Ensoleillé
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 7 à 9°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Damien
Soleil : 07h49 - 18h21
Lune : 07h07 - 16h01

Samedi 22 Février



Agréable
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 8 à 12°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

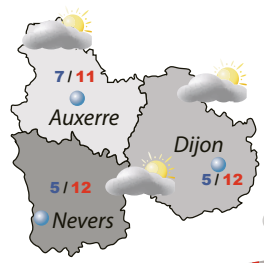
Sainte Isabelle
Soleil : 07h47 - 18h23
Lune : 07h40 - 17h06

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 23 Février



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 8 à 12°C
Vents : Ouest 30 km/h

Saint Lazare
Soleil : 07h45 - 18h24
Lune : 08h08 - 18h11

Prévisions à 7 jours

Lundi 24 Février au Mercredi 26 Février
Un temps ensoleillé s'annonce.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C — T° maxi : 9 à 11°C

Du Jeudi 27 Février au Dimanche 1 Mars
Un ciel nuageux en perspective, avec quelques précipitations.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C — T° maxi : 12 à 14°C

clin d'œil



Débat

Changement climatique : l'agriculture a un rôle à jouer

Cette thématique était au cœur d'un débat organisé à Paris par le groupe Réussir Agra dans le cadre des Controverses de l'agriculture. Cette dernière a des solutions à proposer à condition de s'adapter pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, économiser l'eau et favoriser la biodiversité.



Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire (ici lors de sa venue à Nevers le 3 février), estime que si les pratiques agricoles doivent évoluer, «*on ne peut pas tout changer tout de suite*».

«*Dans la Creuse, nous avons eu trois ans de sécheresse sur cinq ans. Le changement climatique est là et nous devons nous y adapter*», déclarait Jean-Baptiste Moreau, député LREM de la Creuse, et éleveur de vaches allaitantes limousines, lors du colloque sur les Controverses de l'agriculture et de l'alimentation, organisé par le groupe Réussir Agra sur le changement climatique, le 11 février à Paris. «*Les aides sécheresse,* ajoutait-il, *ne sont pas suffisantes, c'est un changement de système d'exploitation que j'appelle de mes vœux pour favoriser l'autonomie fourragère, réduire le chargement, sélectionner des variétés fourragères plus adaptées et créer des retenues collinaires pas seulement pour l'irrigation mais pour l'abreuvement des animaux*».

Plus personne ne remet en cause le changement climatique et ses effets sur l'agriculture. «*La poursuite de l'élévation des températures jusqu'en 2050 aura un impact négatif sur le potentiel de production et sur les rendements céréaliers en particulier*», estime Jean-François Soussana, vice-président en charge de l'international au sein d'Inrae. En revanche les moyens pour atténuer le changement climatique, voire pour s'y adapter, suscitent toujours des controverses.

Déforestation importée

La première d'entre elles porte sur la responsabilité de l'agriculture dans la déforestation. Pas tellement en Europe où la forêt gagne du terrain, mais en Amérique latine, en Asie du Sud-est ou en Afrique, où les pâturages et le soja, les cultures tropicales (café, cacao), l'hévéa ou l'huile de palme progressent au détriment de la forêt, observe Cécile Leuba, de Greenpeace France. L'Europe et la France en particulier sont responsables de cette déforestation par leurs importations de soja pour nourrir leurs animaux. «*La solution passe par la diminution des volumes de production de lait et de produits laitiers pour sauver la forêt amazonienne*», estime la représentante de Greenpeace. Si Arnaud Rousseau, président de la Fédération des producteurs d'oléagineux et de protéagineux et du groupe Avril partage le diagnostic sur la déforestation, il estime que l'Union européenne pourrait produire sur son sol une partie des protéines importées et réduire de 10 points sa dépendance en dix ans (de 55 à 45 %) de ses besoins.

Alimentation plus végétale ?

Faut-il changer notre modèle alimentaire pour sauver la planète ? Amandine Lebreton de la Fondation Nicolas Hulot en est convaincue. «*La réduction de moitié de la consommation de viande permettrait de diminuer de 25 % les émissions de gaz à effet de serre, une alimentation végétarienne de 55 %*», déclarait-elle. Sa proposition : réduire la place des protéines animales dans l'assiette, donc celle de viande et de viande rouge en particulier et adopter un régime alimentaire où les protéines végétales représenteraient deux tiers des apports, contre un tiers aujourd'hui. Bruno Dufayet, président de la Fédération nationale bovine (FNB) n'est pas hostile au fait de «*manger moins, mais manger mieux*» de viande, mais il attire l'attention sur le fait que l'élevage allaitant en particulier apporte des bénéfices environnementaux et climatiques. «*L'élevage à l'herbe est un modèle en termes de maintien des agriculteurs et d'occupation de l'espace*», notamment dans les zones de montagne et défavorisées. Il plaide aussi pour la cohérence des politiques publiques afin de «*ne pas importer l'agriculture que nous ne voulons pas*», à travers les accords commerciaux que l'Union européenne a signés ou s'apprête à signer (Ceta, Mercosur). Par exemple en important massivement de la viande issue d'animaux nourris dans des feedlots, complémentés aux hormones et aux antibiotiques sans respect du bien-être animal.

Irrigation ou pas ?

La question de l'eau est aussi très prégnante. Faut-il renoncer à l'irrigation ? Pour Julien Bayou, secrétaire national d'Europe écologie les Verts (EELV) «*elle est compatible avec l'agroécologie et la protection de l'environnement*», reconnaît-il. Il attire toutefois l'attention sur les conflits d'usage. Ainsi, il est hors de question que «*l'agriculture privatise l'eau*» notamment pour l'irrigation du maïs, une plante exigeante en eau surtout l'été quand la ressource est moins abondante. «*Une posture idéologique*», répond pour sa part Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA, qui souligne que l'eau prélevée ne représente que 1,7 % de la ressource en France, dont 11 % seulement pour l'agriculture, alors que 6 % seulement de la SAU française est irriguée. Elle met en avant l'intérêt de l'irrigation pour sécuriser les rendements notamment pour les productions contractualisées ainsi que tous les efforts réalisés par les agriculteurs pour économiser l'eau. Efforts qui restent méconnus. «*L'agriculture a changé, mais le jugement sur l'agriculture est celui d'il y a dix ans*», déplore-t-elle.

Donner du temps au temps

Quant à la biodiversité, elle serait menacée par l'agriculture. «*Toutes les espèces qui vont mal sont celles qui sont inféodées au milieu agricole*», à cause de l'artificialisation des sols et de la pollution par les pesticides, estime Yves Verhilac, directeur de la Ligue de protection des oiseaux (LPO). Un jugement que ne partage pas Hervé Lapie, président de la FDSEA de la Marne et de l'association Symbiose pour des paysages de biodiversité. Il multiplie les initiatives pour accompagner les agriculteurs dans la transition écologique et les inciter à changer leurs pratiques, en demandant du temps pour les sensibiliser et les convaincre. Un sentiment partagé par Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire. «*On ne peut tout changer tout de suite*», a-t-elle reconnu, tout en appelant les agriculteurs à s'orienter vers un modèle moins intensif, moins émetteur de gaz à effet de serre, comme l'agriculture de conservation des sols, et pas nécessairement le bio.

Pour sa part, l'État est prêt à les encourager en accordant des financements aux énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque). Sans oublier ceux de la Pac réformée, a-t-elle promis. Si elle est favorable à une politique de stockage de l'eau, celle-ci «*ne doit pas être faite à n'importe quelles conditions et en s'interrogeant sur les pratiques*».

Elle déplore également l'échec relatif du plan Écophyto et s'interroge sur la pertinence des indicateurs. «*Certes des solutions existent,* observe-t-elle, *comme celles qui ont été mises au point dans les 3 000 fermes Dephy. Mais la difficulté réside dans l'incapacité à les vulgariser dans les exploitations*».

ACTUAGRI



REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

VENEZ DÉCOUVRIR NOS OFFRES DE BIENVENUE(1)

Pour toute information, contactez votre Caisse de Crédit Mutuel

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, SA coopérative au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg – RCS STRASBOURG B 588 505 354, contrôlée par l'ACPR, 61 rue Taitbout, 75009 Paris. – (1) Conditions du 1er janvier au 31 décembre 2019 .

▶ *Chambre d'agriculture*

Un menu qui ne passe pas

Les membres du bureau de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'inquiètent des journées sans viande organisées par les collectivités. «*Celles-ci sont de plus en plus nombreuses dans la restauration collective*», déplore Christophe Lechenault, président du pôle élevage. La Chambre d'agriculture réalise actuellement un état des lieux de la situation dans le département. «*Ce travail est mené en collaboration avec Interbev. Des rencontres sont également organisées avec les élus du Conseil départemental et des communautés de communes*», poursuit Christophe Lechenault, qui demande que soit mise en place la possibilité de choisir de manger de la viande, les jours réservés au repas végétarien : «*rappelons que de très nombreux jeunes, sur cette planète, n'ont pas ce choix car ils n'ont rien à manger. Chez nous, ils en ont la possibilité donc ne les privons pas. Notre viande locale est d'une très grande qualité, c'est une chance pour tous. Et gardons cette logique de circuits courts ! D'un point de vue carbone, nous avons tout à gagner. Proposer de la viande en même temps que les repas végétariens permettrait aussi de limiter le gaspillage alimentaire, qui est énorme en France. En effet, au niveau national, celui-ci représente 140 grammes par repas collectif alors qu'il descend à seulement 60 grammes lorsque le repas est préparé avec des produits locaux cuisinés sur place. Nous voulons que le Conseil départemental prenne les devants dans cette loi Alimentation, comme cela a déjà été le cas en Saône-et-Loirwe et dans le Cantal, notamment*». Pour rappel, la loi Alimentation impose depuis le 1er novembre 2019 que des repas végétariens soient proposés «*au minimum une fois par semaine*» dans les établissements scolaires.

AG

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Vente de béliers

Un nouveau bon cru

Soixante-neuf béliers charollais ont été vendus la semaine dernière à Arnay-le-Duc.



Quatre-vingt-quatre animaux issus de six élevages étaient proposés. Le taux de vente s'élève à 82 %.

L'association des éleveurs de moutons charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) organisait sa traditionnelle vente aux enchères le 13 février au foirail d'Arnay-le-Duc. L'EARL Joubert (Coulmier-le-Sec), l'EARL Poillot-Boyer (Vandenesse-en-Auxois), le Gaec Ferroux Frères (Savilly), le Gaec Gaudry (Marcheseuil), le Gaec du moulin de Jonchery (Diancey) et Thierry Maréchal (Viévy) présentaient un total de 84 animaux à cette occasion. Soixante-neuf reproducteurs ont été vendus à un prix moyen proche de 500 euros, avec des mises à prix à 450 euros et des enchères à la palette effectuées par tranches de 10 euros. La top-vente a été réalisée par un bélier de l'EARL Poillot Boyer : très complet, long, très bien racé et avec un très bon pedigree, l'animal a été acquis par Amandine Fénéon, sélectionneuse en Saône-et-Loire, avec une enchère à 660 euros.

Les groupements au rendez-vous

Vingt-huit béliers ont été achetés par trois groupements : deux habitués (Sicarev et OBL), ainsi qu'un nouveau venant de la Haute-Vienne (Vivalim) que l'AEMCCO fournissait habituellement plus tard, au printemps. Quarante et un béliers ont fait l'objet d'une transaction par des particuliers venus, comme d'habitude, de l'Est (Aube, Moselle, Ardennes, Haute-Marne…), mais aussi de Haute-Vienne, sans oublier la Côte-d'Or. « Nous enregistrons une légère baisse du prix moyen par rapport à 2019 mais le lot était très homogène et tous les clients qui se sont déplacés ont pu être servis » commente Jean-Marie Guyot, président de l'AEMCCO. Les éleveurs organisateurs sont logiquement satisfaits de cette nouvelle réussite : «*Un grand merci à tous les acheteurs qui ont une nouvelle fois répondu présent, et qui nous font confiance chaque année dans le choix de leurs reproducteurs. C'est toujours un grand plaisir de revoir des éleveurs de différentes régions de la France, représentants différents types de production, prouvant ainsi que le bélier Charollais correspond aux attentes de tout type de production*». L'AEMCCO remercie également tous ceux qui ont contribué de près ou de loin au succès de cette journée, ainsi que tous ses précieux sponsors. Le rendez-vous est d'ores et déjà donné pour la 30ème édition de la vente., programmée jeudi 11 février 2021 !

AG

Race brune

Une belle confrontation

Trois élevages de Côte-d'Or ont participé au concours européen de la race Brune, organisé en Italie.



Manhattan, du Gaec Chevallier Jacoillot, meilleure mamelle et premier prix de sa section.

Les plus belles brunes européennes avaient rendez-vous le 1er février à Vérone pour le Brown Swiss. Trois des dix élevages français présents à cette réunion bovine étaient de Côte-d'Or et ont contribué aux bons résultats des tricolores.

Le premier prix de la section junior des vaches en cours de deuxième lactation et le prix de la meilleure mamelle ont été décrochés par Manhattan (Biver x Huray), appartenant au Gaec Chevallier Jacoillot, de Mauvilly. Lisbonne (August) à Alain Terrillon, de Griselles, se classe à la cinquième place de section des vaches en cours de 3ème lactation. La France s'est classée à la quatrième place dans la compétition des nations, l'une des trois vaches du lot français (Mafaveur), appartient au Gaec Changarnier de Montmoyen. Mafaveur (Hayssli x Cyclone) signe également une dixième place de section. Mefiance (Anibal x Enzo), autre animal du Gaec Changarnier, termine huitième de sa section.

Ce grand rendez-vous brun faisait suite à l'organisation de Mende, en 2016 en Lozère.

Diversification

«L'année 2016 nous a fait réfléchir»



Francis et Véronique Laville se sont notamment lancés dans le forçage d'endives.



Les endives sont recueillies après 21 jours de pousse, dans des conditions bien spécifiques.

Un piteux exercice il y a quatre ans a engendré bon nombre d'évolutions à l'EARL des Houblonnières, près de Mirebeau-sur-Bèze.

Quand rien ne va, mieux vaut se mettre autour de la table et remettre en question ce qui peut l'être. *«C'est ce que nous avons fait en 2016, année pluvieuse au cours de laquelle ni la qualité, ni la quantité, ni les prix de nos différentes productions n'étaient au rendez-vous»*, se rappelle Véronique Laville, agricultrice à Viévigne avec son mari Francis. Leur ferme de polyculture-élevage a connu de nombreux changements depuis cette année-là. *«Nous sommes tout d'abord partis sur des rotations plus longues dans nos productions végétales, celles-ci sont passées de quatre à sept cultures et comprennent aujourd'hui du blé, du colza, du tournesol, du pois d'hiver, du soja, de l'orge de printemps et de l'orge d'hiver. L'objectif était multiple : tenter de solutionner la problématique des mauvaises herbes, raisonner au mieux la fertilisation et répartir le risque économique sur plusieurs cultures, devant les aléas climatiques qui se répétaient déjà à l'époque»*. L'atelier d'engraissement bovin, présent sur la ferme, a considérablement diminué dans le même temps : *«nous achetons des broutardes d'un an pour les revendre en génisses deux ans plus tard. Depuis 2016, le cheptel est passé de 80 à seulement 14 bêtes, ce choix a été motivé par la baisse des cours et le manque de rentabilité. Nous allons garder ce nombre d'animaux pour pouvoir rebondir si la demande redevient intéressante»*. Les deux Côte-d'oriens, par cette diminution d'activité, ont davantage de foin à leur disposition : une cinquantaine de tonnes sont ainsi vendues chaque année, principalement à des exploitants du secteur.

Une envie d'endives

L'EARL des Houblonnières recherchait une nouvelle production pour combler le manque à gagner lié à ses bovins : *«il nous fallait trouver une nouvelle production, si possible en hiver, qui est la période durant laquelle nous avions davantage de temps libre. Notre affinité avec le végétal nous a orientés vers le maraîchage, des rencontres ont été très intéressantes avec le GPFL21, le groupement des producteurs de fruits et légumes de Côte-d'Or, qui compte une vingtaine d'adhérents. Dans un premier temps, nous avions envisagé de cultiver sous serre des betteraves, des carottes et des choux. Cette orientation nous faisait malheureusement rentrer en concurrence avec d'autres producteurs du département, ce n'était pas du tout le but recherché ! Nous avons donc continué notre réflexion»*. Véronique et Francis Laville sont alors *«tombés»* sur la production d'endives : *«celle-ci est bien développée dans d'autres régions de France, la valorisation se fait parfois en circuits courts. Nous avons récupéré quatre adresses de producteurs dans l'Aube et nous sommes allés les rencontrer. Cette production nous a séduits. Nous avons éliminé le modèle industriel pour lui préférer le forçage d'endives, en agriculture biologique»*.

Un travail méticuleux

Le couple de Viévigne a investi dans un local de production pour un montant de 60 000 euros, subventionné à hauteur de 30 % par le Conseil régional et le Conseil départemental. L'approvisionnement en chicorées est réalisé chez l'un des quatre exploitants aubois qu'ils avaient préalablement rencontrés. Ces racines, arrivées à destination, sont stockées dans une chambre froide à 2 °C pendant au moins une semaine, le forçage d'endive débute alors avec une technique très minutieuse : *«il y a beaucoup de travail manuel, en amont et à l'issue de la phase de développement du végétal. L'ambiance dans la salle est déterminante : il doit y avoir exactement 2 °C d'écart entre l'eau dans laquelle baignent les racines et l'air ambiant. Si cet écart de température est supérieur à 2 °C, les endives poussent trop vite et éclatent. Si nous sommes à moins de 2 °C, il n'y a aucune pousse. L'hygrométrie, le renouvellement de l'air et la luminosité sont d'autres critères très importants»*. Véronique et Francis produisent aujourd'hui 350 kg d'endives par semaine, mais ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin : *«nous espérons atteindre la barre des 500 kg, ce qui représente notre potentiel de production. Le forçage s'effectuera jusqu'à fin mars - début avril, et prendra fin quand nous aurons écoulé les chicorées que nous avons en stock. Nous recommencerons cette activité l'hiver prochain»*. Les produits de l'EARL des Houblonnières se retrouvent aujourd'hui à la Ferme du château de Chevigny-Saint-Sauveur, au drive fermier de Dijon, à la Ferme des Louvières à Saint-Julien, à Multiferm à Asnières-lès-Dijon, à Intermarché à Mirebeau et Saint-Apollinaire, au Carrefour Contact de Saint-Julien, à l'épicerie Colibri de Varois-et-Chaignot, ainsi qu'à la Clé des champs à Dijon. L'EARL des Houblonnières ouvre ses portes chaque samedi de 9 heures à 12 heures.

AG

MFR Auxois-Morvan

Un diplôme en poche

La maison familiale rurale de l'Auxois sud-Morvan a organisé ses portes ouvertes samedi 8 février. Dix-sept diplômes ont été remis à cette occasion.



Les Troisièmes, ayant réussi au diplôme national du brevet en 2019.



Les bac pro agroéquipement et Bepa *«travaux agricoles et conduite d'engins»*. À noter que, dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, la MFR ouvrira un bac pro CGEA polyculture-élevage en apprentissage en septembre 2020



Les admis en BTS Acse.



Cuma

Des rapprochements et des projets

L'assemblée générale du territoire Auxois s'est tenue le 28 janvier à Semur.



Dix des 34 cuma de l'Auxois avaient fait le déplacement. L'achat d'une fabrique d'aliment mobile est notamment étudiée par plusieurs exploitants.

Il y a un peu plus d'un an disparaissaient les fédérations départementales Cuma. Celles-ci ont laissé la gouvernance à des territoires, au nombre de huit en Côte-d'Or. «*Ce nouveau schéma présente plusieurs avantages. Les cumistes, par exemple, partagent désormais les mêmes problématiques puisqu'ils sont désormais issus d'un même bassin de production*», souligne Didier Caverot, l'un des trois référents du territoire Auxois qui tenait son assemblée annuelle il y a quelques jours à Semur.

Ce rendez-vous a permis de faire un point sur l'actualité des Cuma, sur l'accès aux subventions et sur plusieurs aspects techniques. La réunion a mis en évidence le souhait de plusieurs Cuma de se rapprocher les unes des autres.

Sur les dix entités représentées ce 28 janvier, trois ont déjà entamé des discussions sur le sujet. «*Les fusions vont bon train face à la diminution du nombre d'exploitations. Se regrouper permet d'avoir une comptabilité simplifiée et d'économiser de l'énergie sur bien des dossiers*», indique Didier Caverot.

Un matériel innovant

Cette réunion a aussi été l'occasion d'évoquer plusieurs projets. La Cuma du Ponteau, représentée par 42 adhérents, envisage pour sa part d'investir dans une fabrique d'aliment mobile. Ce type de machine, très peu répandue dans le secteur, permettrait aux éleveurs de diminuer leurs factures d'aliments et de bénéficier de meilleurs mélanges. «*L'idée est venue de deux de nos adhérents, qui se sont déplacés dans la Loire pour aller voir une machine de ce type*», explique Didier Caverot, président de la Cuma, «*nous sommes plusieurs à faire appel à un entrepreneur qui fournit un très bon travail mais qui ne dispose pas d'une mélangeuse horizontale comme nous le souhaiterions. Une mélangeuse verticale, comme celle utilisée actuellement, n'a pas un fonctionnement optimal, puisqu'elle brasse l'aliment en continu, ce qui déstructure particulièrement la matière. Sur le plan financier, la tonne d'aliment nous revient aujourd'hui entre 24 à 28 euros, nous pensons qu'il est possible d'abaisser ce tarif*».

Pour mener à bien leur projet, les cumistes du Ponteau recensent aujourd'hui leurs différents besoins.

Un tonnage minimal de 1 000 tonnes est espéré pour rentabiliser leur éventuel investissement. «*Le tarif inclurait la mise à disposition d'un tracteur qui transporterait la fabrique et aussi celle d'un chauffeur, qui pourrait être le membre d'une Cuma. Une offre globale serait en effet très appréciée, comme c'est le cas aujourd'hui avec l'entrepreneur avec qui nous travaillons*», ajoute Didier Caverot.

Le coût de la fabrique s'élèverait aux environs de 80 000 euros, avant subvention. Des réunions vont se succéder les prochaines semaines pour estimer les différents besoins des adhérents.

AG

Une nouvelle animatrice

Élodie Bredelet remplace Clémence Laureau depuis quelques jours à l'animation des Cuma. La jeune femme originaire de Haute-Marne est en charge de la communication de la fédération et de l'animation des Cuma présentes sur les territoires de l'Auxois et de Sombernon-Arnay. Élodie Bredelet s'occupe également d'une vingtaine de Cuma en Saône-et-Loire. Cette fille d'éleveurs laitiers a fait partie de la première promotion du master Getia (Gestion des entreprises et technologie innovante pour l'agroéquipement) d'AgroSup Dijon.

Contact : 03 80 28 81 84 - 06 29 34 49 50, elodie.bredelet@cuma.fr





Formations

03/03 Châtillon sur Seine - Améliorer les conditions de production de mon cheptel pendant les fortes chaleurs
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

6 et 13/03 à St Seine l'Abbaye - Améliorer mon système de culture par l'étude des plantes bio indicatrices
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

9/03, 24/03, 7/04 Bretenière – Cap circuits courts : Caler ma stratégie commerciale pour assurer mes ventes
Contact : Alice Faivre, CA21 - 03 80 68 66 31
alice.faivre@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Salon de l'agriculture

Vivement dimanche

François Lucand et Alex Hernandez participent ce week-end au grand concours charolais du Sia 2020.


Laurie et son veau Rougegorge représenteront l'élevage de Molphey.

Le salon international de l'agriculture ouvre ses portes ce samedi. Le concours charolais ne tardera pas à livrer son verdict car celui-ci se tient dès dimanche en présence de nombreux élevages français, dont deux sont issus de Côte-d'Or avec le Gaec de Saint-Roch (présenté lors d'une récente édition de Terres de Bourgogne) et François Lucand, du village de Molphey. Il s'agira de la septième participation consécutive de cet éleveur de 63 ans. François Lucand fera le déplacement avec Alex Hernandez, le futur repreneur de son exploitation, et leurs deux animaux. La vache Laurie, cinq ans, connaît bien le parc des expositions parisien pour s'y être déjà rendue à deux reprises, ramenant au passage un premier et un deuxième prix de section. Né il y a seulement quelques jours, le 23 janvier, Rougegorge accompagnera sa mère et fera bien entendu sa toute première sortie en dehors de la ferme.

En voiture Simone

Ces deux animaux sont en route pour la capitale ce vendredi matin, avec l'aide d'un transporteur. Alex Hernandez, 22 ans, hors-cadre familial et originaire de Molphey lui-aussi, fait partie du voyage. François Lucand les rejoindra en voiture demain, samedi, le temps d'assurer le travail dans la ferme. L'éleveur sélectionneur, très motivé à l'idée de partager une nouvelle fois sa passion pour la génétique, se dit ravi de participer à cette édition du Sia qui met le charolais à l'honneur : *«C'est une motivation supplémentaire, c'est certain. On va parler davantage de notre race, avec beaucoup plus d'animaux présents tout au long du salon. Il ne fallait pas rater cette édition qui, pour moi, pourrait être la dernière à mon nom»*. François Lucand espère obtenir un bon résultat pour sa *«der»* mais ne sait pas du tout à quoi s'attendre lors des épreuves charolaises : *«pour la première fois, nous ne connaissons pas la composition des différentes sections. Ce sera la surprise une fois sur place. Quoiqu'il advienne, l'essentiel sera de participer et d'être présent à ce grand rendez-vous !»*

Des retombées certaines

Les deux élevages côte-d'oriens pourront compter sur les encouragements de nombreux *«compatriotes»*, grâce à un transport en bus organisé ce dimanche par la Fédération charolaise.
Même si Cournon reste le rendez-vous *«numéro 1»* en France, le Salon de l'agriculture reste une valeur sûre pour vendre des animaux. *«Cet évènement est beaucoup moins professionnel que dans le passé, mais il continue d'ouvrir des portes et demeure important d'un point de vue commercial avec la présence, notamment de nombreux étrangers»*, confie François Lucand, qui a enregistré plusieurs transactions directement ou indirectement dues à ses participations au Sia. Après un bref retour chez lui lundi, au lendemain du concours charolais, l'éleveur de Molphey reprendra la route pour assister mardi à la journée Côte-d'Or au salon. François Lucand pourra compter sur l'aide précieuse de son ancienne stagiaire pour s'occuper de ses animaux.

AG

Transition écologique

Un deuxième CTE en Côte-d'Or

La communauté de communes de Pouilly/Bligny s'engage dans la transition écologique de son territoire.

Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, s'est rendue en début de semaine en Côte-d'Or pour signer un contrat de transition écologique avec la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche. Ce type de dispositif, qui accompagne les collectivités dans tous les aspects de leur transition écologique, y compris les mutations économiques et sociales, est le deuxième du nom dans le département, après l'engagement il y a quelques mois de la communauté de communes du Montbardois et du Pays châtillonnais. *«La lutte contre la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la préservation des forêts et de la diversité, la transition agricole et alimentaire font partie de nos pistes et de nos priorités»*, souligne Yves Courtot, président de la communauté de communes

Deux *«réalisations»* agricoles sont d'ores et déjà dans les cartons : *«nous travaillons avec Graines de Noé, une association qui œuvre pour le maintien de la biodiversité cultivée et qui recherche un endroit pour installer un moulin de semences anciennes. Nous étudions avec elle la possibilité de l'héberger sur notre territoire. Nous souhaitons aussi rapprocher les agriculteurs des consommateurs, avec la mise en place d'un plan alimentaire territorial. Nous voulons travailler main dans la main avec le Conseil départemental, dont la politique va dans ce sens»*.

AG


Emmanuelle Wargon (au micro), lundi après-midi à Châteauneuf.

© Direction Communication CD21 / JPL • Photo : J. Dromas • 01/20



Thibault MALNOURY
GAEC de Saint Roch à Recey-sur-Ource
éleveur de Charolais depuis 12 ans, 4e participation au SIA



François LUCAND
éleveur de Charolais depuis 37 ans
à Molphey, 7e participation au SIA

SAVOIR-FAIRE 100 % CÔTE-D'OR
LE DÉPARTEMENT

À Paris aussi, la Côte-d'Or rayonne avec ses agriculteurs.
Mardi 25 Février, c'est la journée Côte-d'Or au Salon de l'Agriculture.
cotedor.fr
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR
Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

Salon de l'Agriculture

«Je suis fier de représenter le département»

Émile Galay est étudiant en BTS ACSE au Lycée Agricole de Château-Chinon. Le jeune homme a réussi les sélections pour participer au trophée de meilleur pointeur en race charolais. Il sera l'un des deux représentants du département. Rencontre.


Émile Galay est l'un des deux Nivernais à participer au trophée de meilleur pointeur de race charolaise.

Il est à la fois soucieux et heureux d'en être arrivé là. À 18 ans, Émile Galay va participer pour la première fois au trophée de meilleur pointeur de race charolaise (TMP). Le jeune homme s'est hissé à la deuxième place du jugement de bétail à Pazy en décembre dernier. *« C'est en quelque sorte une revanche face à ceux qui pensaient à tort que les jeunes en hors cadre familiale comme moi ne savent pas pointer »* explique-t-il le sourire aux lèvres. Pour le concours au salon, Émile Galay profite de son alternance pour parfaire ses connaissances dans les standards de la race charolaise. Il est embauché via le Groupement d'employeurs du Pays de Chevrette chez Henri Dollet à Alluy et Adrien Thavot. L'élevage, Émile Galay est tombé dedans lorsqu'il était petit : *« Mon père et ma tente ont été éleveurs, j'ai toujours été au contact des animaux. J'aimerais pouvoir un jour m'installer avec un double atelier ovin et bovin. J'ai la chance de pouvoir travailler avec ce type de cheptels en apprentissage »* explique l'étudiant. Sa présence au salon de l'agriculture ne doit rien au hasard, le jeune homme participe à tous les concours cantonaux depuis au moins trois ans où il finit à la seconde place à chaque fois. *« Pour moi, il est essentiel de savoir bien juger pour pouvoir éliminer les bêtes les moins productives »* explique-t-il. Il se dit fier de pouvoir représenter à la fois son lycée mais aussi le département. Néanmoins, il appréhende l'épreuve parisienne car en l'absence de vache témoin, l'exercice s'annonce plus difficile. *« Sans cette vache témoin, vous ne pouvez pas connaître l'orientation des juges avant le concours. Je vais devoir m'adapter. De toute manière, mon principal objectif est de prendre du plaisir et de profiter du salon »* explique-t-il. Le jeune éleveur sera soutenu sur place par sa famille qui fait le déplacement exprès pour l'occasion. Il participera le 25 février au TMP en compagnie d'un autre nivernais : Alexandre Deroche.

THÉOPHILE MERCIER

Trois éleveurs ovins au salon

Ils sont trois à avoir réussi le concours de sélection de la race ovine charollaise le 12 février à Palinges. Michel Marion, Michel Clément et Stéphane Rogemont représenteront le département au salon de l'agriculture. Deux d'entre eux, nous ont ouvert les portes de leur exploitation.

La sélection a été rude mais ils ont néanmoins réussi à se sortir du lot. Michel Marion, Michel Clément et Stéphane Rogemont seront les représentants de la Nièvre au concours ovins de la race charollaise le jeudi 27 février au salon de l'agriculture. Les trois éleveurs ont réussi à se distinguer parmi 112 animaux réunis au concours de sélection à Palinges. Plus de 50 % de ces bêtes ont été éliminées, ce qui rend la participation au salon encore plus belle pour les trois éleveurs.

Michel Marion part, lui, au salon avec six bêtes : un mouton adulte, trois jeunes mâles de moins de seize mois et deux femelles de seize mois. Jeudi prochain, il sera présent dans quasiment toutes les sections du concours. L'an passé, il était arrivé deuxième du prix d'ensemble et avait obtenu le prix de championnat de la race catégorie femelle. Cet éleveur participe depuis vingt ans au concours et constate une évolution en termes de retombées : *«De 2000 à 2010, il était indispensable d'être présent au salon pour vendre ses animaux. En général, les femelles étaient vendues sur le site. Aujourd'hui, les éleveurs ne se déplacent plus et beaucoup font appel à des groupements d'achats qui, eux, ont leur responsable commercial. Nous avons perdu le contact direct que l'on pouvait avoir par le passé. Néanmoins la retransmission vidéo du concours peut nous permettre à l'issue du concours d'avoir des contacts avec des potentiels acheteurs de reproducteurs. C'est une évolution de notre temps, il faut savoir s'adapter. Ne pas être physiquement présent au salon serait de toute manière pénalisant pour l'ensemble de la race. Il faut savoir que le concours national se déroule à Paris, il n'y a donc pas de question à se poser, si on est sélectionné, il faut y aller»* estime l'éleveur.

Le salon de l'agriculture ne s'improvise pas, il faut s'y préparer de long mois à l'avance. Michel Marion a commencé sa préparation il y a six mois. *«Il faut isoler les bêtes pour éviter des accidents entre moutons avec la laine par exemple. Je dois aussi respecter le protocole sanitaire et apporter une ration régulière pour que les bêtes soient en bonne santé le moment voulu».*


Stéphane Rogemont participe au salon pour la cinquième fois.


Stéphane Rogemond engage cette année deux mâles.

«5ème participations»

Stéphane Rogemont, éleveurs à Alluy, se prépare aussi, lui qui participe au salon de l'agriculture pour la cinquième fois. L'année dernière ses bêtes s'étaient classées à la quatrième et à la cinquième place du trophée viande. Cette année, il engage deux mâles dans deux sections différentes. Comme son collègue Michel Marion, il n'attend pas de miracle en termes de retombées, même si de bonnes surprises peuvent parfois arriver. *«Il y a deux ans, j'avais vendu deux agnelles en Belgique suite au salon de l'agriculture. J'y vais avant tout pour mettre en valeur mes animaux et faire parler de la race»* nous a-t-il confiés juste avant le départ.

THÉOPHILE MERCIER



Michel Marion avait obtenu le deuxième prix d'ensemble en 2019. Il est en compagnie de son épouse.

Enseignement

Le gène sans corne, un avenir à saisir

Des élèves de BTS ACSE ont proposé le 7 février dernier à Sancoins, une journée consacrée au gène sans corne. Un événement organisé dans le cadre de leur Projet d'initiative et de communication (Pic).



Quentin Beaudoin, Laure Guillon, Charles-Rouvet-Fiol et Adrien Aucouturier, les étudiants du projet autour du gène sans corne.

Organisée dans le cadre de leur Pic, cette journée avait pour objectif de présenter l'évolution du gène sans corne en répondant aux critères du consommateur et du risque animal. Une rencontre entre professionnels du monde agricole a donc été organisée par les étudiants le 7 février dernier sur le marché des Grivelles à Saincoins. Une vingtaine d'animaux ont été exposés provenant de l'exploitation du lycée agricole de Challuy, de l'élevage de François Colmont, du Gaec Picq et l'EARL AJF. Cet événement a débuté vers 9h par l'intervention de Pascal Soulas, membre de Charolais Univers qui a présenté au public les spécificités de la sélection génétique autour du gène sans corne. Cette prise de parole fut suivie de celle de Pierre Dubois, de la coopérative Elvanovia. L'un des temps forts de cette journée fut le témoignage de François Colmont, éleveur à Saincaize.

Ce dernier a détaillé à la fois les raisons qui l'ont amené à utiliser les gènes sans cornes mais aussi les difficultés rencontrées. On citera également la présentation de Christophe Denis de Sicarev Coop autour de la commercialisation de bêtes issus de gènes sans cornes sans oublier le volet prévention avec Pierre-Marie-Joseph François de la MSA.

Pour en arriver là, les quatre étudiants de Challuy ont travaillé depuis octobre à la mise en place de cette journée à raison de deux heures par semaine. La partie sanitaire fut le dossier le plus délicat en raison d'une différence de pratique administrative entre les deux départements. Enfin pour ce projet, les élèves ont pu bénéficier d'un budget de 375 euros provenant de la banque et du lycée. Ils seront ensuite notés sur l'organisation générale de la journée et sur la communication autour de l'évènement.

▸ Agenda

04/03 Soirée Sanitaire
La FDSEA et la JA organisent une réunion sanitaire le mercredi 04 mars au foyer rural de Rouy. Au programme : présentation de l'évolution du cheptel nivernais par Amélie Brisson de la Chambre d'agriculture, un point sanitaire par Rodolphe Morizot du GDS et intervention de Yves Jehannot de Feder sur l'impact du sanitaire sur la commercialisation.
Renseignements : 03 86 93 40 92

14/03 Marché de producteurs
Dans le cadre d'un projet d'étude, des élèves du lycée agricole de Challuy organise un marché de producteur le samedi 14 mars de 09 à 12h30.
Renseignements : 06 19 93 64 18

14/03 Portes Ouvertes
Le CFA de Marzy organise une journée Portes Ouvertes de 09h30 à 16h30.
Renseignements : 03 86 60 83 66

14/03 Portes Ouvertes
Le Legta de Challuy organise le deuxième journée portes ouvertes le samedi 14 mars de 09h à 17h.
Renseignements : 03 86 21 66 00.

21/03 Portes Ouvertes
Le Legta de Chateau-Chinon organise une journée portes ouvertes le samedi 21 mars de 09 à 17h.
Renseignements : 03 86 79 49 80

Enseignement

Une matinée pour sensibiliser au circuit court

Cinq élèves de BTS productions animales au lycée agricole de Challuy organisent, le samedi 14 mars, un marché de producteurs pour mettre en valeur les produits locaux et sensibiliser les visiteurs à ce nouveau mode de consommation. Cet événement s'inscrit dans le cadre du Projet d'Initiative et de Communication, qui fait partie de leur cursus.



Astrid Louis, Tanguy Fabre, Laurie Ohl, Manon Martin et Valériane Cailly les cinq organisateurs du projet.

Locavore, on dévore ! C'est le nom du projet porté par cinq étudiants BTS productions animales au lycée agricole de Challuy. Durant leurs cursus, ils ont pour mission de créer un Projet d'Initiative et de Communication (PIC), mais en se différenciant des projets créés les années précédentes. *«Nous avions eu l'idée, au début, d'un projet autour de l'environnement. L'idée d'une promenade a très vite émergé mais nous nous sommes rendus compte qu'elle serait compliquée à mettre en place et qu'elle ne susciterait pas l'engouement des gens. D'où l'idée de se concentrer sur un marché de producteurs»* explique Valériane Cailly, membre du groupe. *«Ce thème du circuit court nous a semblé assez logique. Les parents de certains membres du groupe sont éleveurs et se battent pour que les consommateurs préfèrent leur viande plutôt que celle que l'on importe»* résume Laurie Ohl.

Pour mettre sur pied leur événement, les étudiants ont d'abord dû trouver un lieu et réfléchir aux types de producteurs. *«Nous voulions avoir une diversité de production sur un périmètre limité»* précise Valériane Cailly.

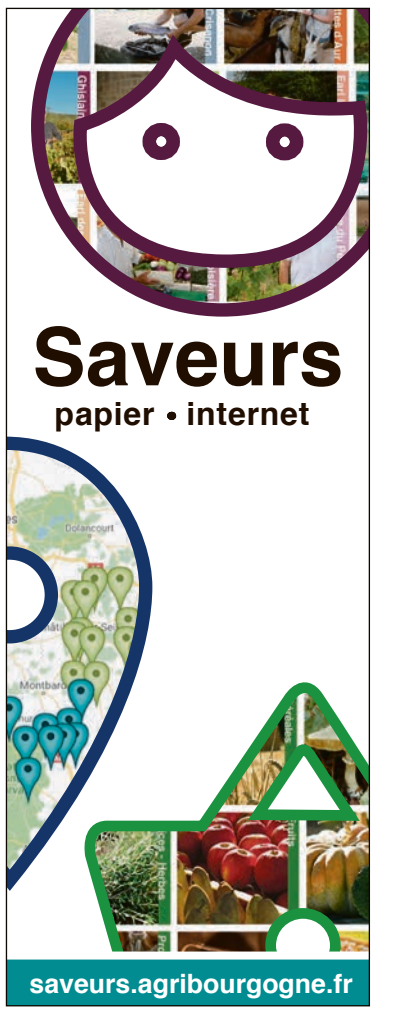
Sur place, les visiteurs vont pouvoir retrouver les produits vendus dans la boutique des Athénées qui met en avant les productions des lycées agricoles du département, un producteur d'escargot, du fromage et de la bière.

Quatre ateliers vont également être proposés durant l'événement : dégustation à l'aveugle, traçabilité, bien-être animal et méthode de vente. Ces stands seront tenus par les étudiants. À l'issue de l'événement, ils vont devoir rendre un écrit qui précise le rôle de chacun dans cet événement. Ils seront notés sur l'organisation en amont.

Pour l'heure, la priorité du groupe de jeunes est de trouver des partenaires afin de boucler le budget de 95 euros. Ils lancent donc un appel aux organismes qui souhaiteraient soutenir financièrement ce type de projet.

THÉOPHILE MERCIE

Repère
Locavore, on dévore ! Samedi 14 mars de 9 à 13 heures. Renseignements : valeriane. cailly@gmail.com ou 06 19 93 64 18.



CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Viticulture

«Le rêve est devenu réalité»

Depuis son installation en août 2018, Mallorie Pabiot, viticultrice à Tracy-sur-Loire, n'a qu'une idée en tête : convertir les vignes de l'exploitation vers l'agriculture biologique puis la biodynamie. Le chemin est encore long mais la jeune femme vient de sortir sa toute première cuvée issue de la biodynamie. Elle nous a ouvert les portes de sa cave pour nous présenter cette nouvelle gamme.



Mallorie Pabiot pose fièrement devant sa nouvelle cuvée intitulée *«Fleur de vignes»*.

Son sourire en dit long sur la satisfaction d'avoir réussi enfin sa toute première cuvée en biodynamie. Mallorie Pabiot, 27 ans, est viticultrice en Gaec avec son père sur la commune de Tracy-sur-Loire. Elle s'est installée en 2018 avec une idée en tête : convertir l'ensemble du domaine viticole (soit 11 hectares en Sauvignon pour la production de Pouilly Fumé) vers l'agriculture biologique puis la biodynamie.

«Pour moi la base de la vigne c'est d'avoir des insectes et une vie microbienne» estime-t-elle. Alors la jeune femme a pris le parti de travailler selon le cahier des charges de la biodynamie : *«Mon objectif est d'améliorer la vie du sol et renforcer les défenses immunitaires de la vigne»*. Elle a suivi des formations au Sicavac à Sancerre pour appréhender cette nouvelle méthode de culture. Prudente, Mallorie Pabiot ne s'est pas lancée dans cette aventure avec de grandes surfaces, elle a d'abord fait un test sur 1,30 hectare. *«Ce qui est pratique avec la parcelle en question c'est qu'elle est en un seul tenant, il était donc plus facile de la travailler»* explique la viticultrice. *«Je me suis équipée en interceps et en disques pour réaliser le désherbage mécaniquement. Ma vigne est traitée avec du souffre, du cuivre et de la valériane ou prêle qui sont inscrits dans le cahier des charges de l'agriculture biologique»* explique-t-elle. Au moment des vendanges, Mallorie Pabiot a appliqué des levures de bioprotection pour éviter l'ajout de soufre et ainsi réduire les intrants. *«Ce procédé permet de créer une protection naturelle sur la baie grâce à une colonisation du milieu par les levures. Une fois récolté, le vin n'a été sulfité une fois à 4g/hectolitre avec fermentation et une autre fois à 2g/hectolitre avant mise en bouteille. Je n'ai pas jugé nécessaire d'en ajouter davantage. Le vin a ensuite fermenté une dizaine de jours à 19°»* explique-t-elle. Une fermentation facilitée par des *«drapeaux»* installés dans la cuve qui jouent un rôle de régulation de la température. *«Sans ce système, mon vin aurait été moins contrôlable»* concède-t-elle.

Une mise en abyme du produit

Cette cuvée exceptionnelle devait forcément s'accompagner d'une étiquette et d'un packaging spécial. *«Je voulais des éléments forts qui rappellent à la fois mon engagement écologique mais aussi la nature. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à ce qu'il y ait une abeille et une fleur de vigne. Nous avons tendance à l'oublier, mais la vigne, lorsqu'elle est en fleur devient mellifère pour les abeilles. C'est donc extrêmement important de la préserver. Je voulais que cette étiquette serve à quelque chose, c'est pourquoi j'y ai mis un message résolument militant. Elle a été réalisée par Marine Nique, une amie d'enfance avec qui j'ai travaillé de long mois pour aboutir à ce résultat. J'ai également fait appel à Yves Marchand qui est poète. Avec sa plume, il a réussi à résumer le message que je souhaite faire passer aux consommateurs : à savoir qu'il y a une urgence écologique qu'il faut prendre en compte dans notre vie de tous les jours. Je précise que cette étiquette est réalisée avec du papier recyclé à 60 % qui est le maximum que l'on puisse faire en viticulture. Le bouchon est lui aussi particulier puisqu'il est composé de sucre de canne, donc 100 % recyclable. Enfin, le carton est assez inhabituel car il contient six bouteilles couchées, dans un format rectangulaire»* détaille cette viticultrice indépendante. 3 100 bouteilles de cette cuvée intitulée *«Fleur des vignes»* ont ainsi été produites. *«J'attends les premiers retours de mes clients pour savoir si cette cuvée a été appréciée et s'il faut améliorer des choses. Pour le moment, elle ne sera disponible qu'en vente directe au domaine.*

En tous les cas, la première pierre de la transition écologique est lancée au sein de l'exploitation. Je vais désormais travailler à convertir la totalité du domaine d'ici la fin de l'année» dit-elle en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

La biodynamie en bref

L'agriculture biodynamique est une forme d'agriculture biologique à la fois holistique, régénérative et positive. C'est une agriculture holistique car elle considère la ferme et plus généralement la Terre comme un écosystème vivant. Elle favorise le développement de fermes plus autonomes et diversifiées. Elle prend également en compte, dans la mesure du possible, les cycles qui rythment la vie de la Terre (cycles solaires et lunaires par exemple) pour optimiser les travaux agricoles et la qualité des produits (conservation notamment).

Cuvée «Fleur des vignes»

Elle est disponible en vente directe au domaine.
Tarif : 14,60 euros l'unité et 87,60 euros le carton.
Contact : Mallorie Pabiot au 06 27 17 13 32
Les Loges, Place Des Mariniers, 58150 Tracy-sur-Loire



L'étiquette a été réalisée avec du papier recyclé à 60 % par Marine Nique avec un poème d'Yves Marchand.

Initiative

Du pâturage ovin dans les vignes

Le Legta de Challuy lance un projet de pâturage ovin dans les vignes du domaine des Athénées. L'objectif est de limiter les intrants et d'étudier les nouvelles formes de coopération entre un atelier végétal et un élevage ovin. Ce projet doit être lancé officiellement en mars. Explications.

C'est un projet innovant qui est en gestation au Legta de Challuy. Casdar Inter'Action, nom donné à ce projet a pour vocation d'étudier les nouvelles formes de coopération entre un atelier végétal et un atelier animal à l'échelle du territoire. Il est porté par 4 Eplefpa de la région Bourgogne Franche-Comté : Fontaine, Vesoul, Châtillon et Nevers. Trois phases sont prévues sur ce projet : une phase d'expérimentation sur chacun des Eplefpa, pour Nevers cette phase d'expérimentation permettra de tester le viti-pastoralisme, la deuxième phase permettra de recenser les besoins entre exploitations spécialisées en productions végétales et exploitations animales dans le but d'aboutir à une troisième phase de contractualisation. Chacune des phases veillera à impliquer les étudiants des différents sites. *«L'idée est de tester ce dispositif dans nos établissements pour ensuite proposer à des exploitants de contractualiser entre eux. Le viti-pastoralisme est une pratique ancienne qui offre des bénéfices réciproques tant pour l'éleveur que pour le viticulteur»* explique Sarah Ghibaudo, cheffe de projet au Legta de Challuy. Pour le moment cette expérimentation sera réalisée avec une troupe ovine de huit brebis. Ce sont les élèves de Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole (CGEA) qui seront en charge de la gestion de ce troupeau. *«Nous allons pouvoir apporter un support pédagogique aux élèves, leur permettant de réaliser des travaux pratiques tels que la pesée, les suivis de croissance des animaux, la tonte… Le test se fera dans un premier temps sur une parcelle située sur l'antenne de Cosne (de 70 ares environ) dans laquelle les brebis pourront paître un mélange multi-espèce en interrang»* ajoute Sarah Ghibaudo.


Le projet de pâturage ovin dans les vignes du lycée viticole de Cosne sera lancé le mois prochain.

THÉOPHILE MERCIER

Syndicalisme

Retour sur le congrès de la FNB

Les 5 et 6 février, une délégation nivernaise s'est rendue à Anse, dans le département du Rhône, pour assister au congrès de la FNB. Celui-ci avait pour thème *«vers une organisation collective efficiente des producteurs»*.


La délégation nivernaise au congrès de la fédération nationale bovine.

La première matinée était dédiée au rapport d'activité de la FNB, à l'actualité et à la situation de marché. L'année 2019 a été marquée par une forte décapitalisation du cheptel allaitant (-93 000 vaches allaitantes entre décembre 2018 et décembre 2019). Quant aux exportations de broutards, celles-ci ont été plutôt bonnes, notamment vers l'Italie et l'Algérie. Le congrès était en grande partie consacré à l'organisation de la filière. Retour avec Chantal Pelletier et Romaric Gobillot, membres du bureau de la FDSEA 58, présents lors de ces deux jours.

Table ronde sur la valeur de l'export, quels éléments sont à retenir ?

Chantal : *«Je retiens essentiellement deux choses. La première est sur le marché chinois, où un gros travail a été fait pour obtenir les certificats d'export et la qualification de quelques abattoirs français. 1 000 tonnes de viandes ont été exportées l'année passée, l'objectif est de monter à 50 000 tonnes par an. La seconde chose concerne l'export de broutards vers l'Italie. 92 % des animaux présents dans les ateliers d'engraissement italiens sont français et apportés par quatre coopératives françaises ! On se rend compte que l'Italie est dépendante de nos animaux mais pourquoi la filière n'est-elle pas plus organisée pour se battre sur un meilleur prix ?»*

Réforme de la Pac, quelle est la position de la FNB ?

Romaric : *«La FNB défend le maintien du budget ainsi que le couplage de la vache allaitante et de l'ICHN. Il faudra défendre un système vertueux pour l'environnement en faisant reconnaître les prairies comme un système écologique, dans le sens où une partie du budget va être consacrée au climat. On ressent quand même un certain pessimisme face à cette réforme, notre élevage qui est le plus vertueux au monde n'est pas rémunéré à sa juste valeur».*

Contractualisation et prise en compte du coût de production, quelles perspectives ?

Chantal : *«La loi Égalim et le plan de filière sont des outils qui ont été mis en place pour nous aider à gagner du prix, néanmoins on voit bien que ça ne suffit pas. Où en est la coopération ? On sent bien qu'elle n'est pas motrice pour aller au-devant des GMS et proposer des contrats. Il faut que l'on travaille tous ensemble pour faire avancer les choses».*

Romaric : *«Dans l'objectif du plan de filière, il y a la montée en gamme avec le développement du Label Rouge dont l'objectif est d'atteindre 40 % de l'offre de viande. L'enjeu est que tous les SIQO (Signe d'identification de qualité et d'origine) soient reconnus dans cette démarche, ce qui permettrait à l'IGP Charolais de Bourgogne de pouvoir contractualiser avec l'obligation d'intégrer le coût de production. Il faut que nous soyons forts collectivement pour obtenir une meilleure rémunération de nos produits. Dans la Nièvre, nous allons poursuivre les actions que nous avons engagées avec la section bovine de la FDSEA».*

MG, FDSEA 58

Nécrologie

Gilbert Champagne s'en est allé

Nous avons appris il y a quelques jours la disparition de Gilbert Champagne, décédé brutalement à l'âge de 71 ans. Retour sur le parcours de ce militant de l'environnement et de la filière ovine.

C'est une figure du département qui s'en est allée. Gilbert Champagne, 71 ans est décédé au début du mois d'un arrêt cardiaque. Cet exploitant agricole s'était installé en 1982 avec son épouse Nadine. Il conduisait une troupe ovine de 400 brebis Îles de France. C'était un homme d'engagement qui aimait la transmission. Il n'a pas hésité, par exemple, à créer l'Association Pour l'Accueil en Sologne Bourbonnaise (APEASB) pour présenter sur son exploitation et pendant plusieurs jours, le métier d'agriculteur à des jeunes collégiens de la région parisienne. Il renouvellera l'opération pendant dix ans. En 1999, Gilbert Champagne change de stratégie et converti la ferme vers l'agriculture biologique.

Il sera l'un des premiers exploitants à prendre le virage du bio dans le département. *«Les premières années n'ont pas été faciles car étant originaire de la région parisienne, nous n'étions pas forcément bien vus dans le secteur»* nous a confié Nadine Champagne. Sa vie sera surtout marquée par de nombreux engagements syndicaux à commencer par la FNSEA où il fut membre de la commission bio entre 2006 et 2013 et membre de la Fédération National Ovine dès les années 2000. Il adhérera également au Groupement des Agrobiologistes de la Nièvre et à l'association des moutonniers de la Nièvre.

On retiendra également de lui son engagement pour la filière ovine avec son investissement sur la Foire Ovine de Decize qu'il a présidé durant quinze ans. Son attachement à l'environnement le conduira à créer la fête éco bio au début des années 2000. *«C'était un petit marché qui a débuté à Dornes au début mais c'est aujourd'hui un rendez-vous attendu à Decize avec des conférences et des spectacles»* explique Nadine Champagne. *«Gilbert était un homme engagé pour la filière ovine. C'est lui qui m'a transmis le flambeau de la filière ovine dans le département»* explique Marcel Cottin, président de la section ovine de la FDSEA. Outre son métier, Gilbert Champagne s'est battu pour son territoire notamment contre le projet de TGV et le projet de la mine à Lucenay-les-Aix. Il s'est engagé en politique pour les élections municipales de 2001, pour le Conseil général et fut candidat pour les législatives de 2012 et 2017 sous l'étiquette Europe Écologie Les Verts. À ses heures perdues, Gilbert Champagne était aussi musicien. C'était une personnalité très connue dans le département qui laisse aujourd'hui l'exploitation à sa fille Lucile.

Théophile Mercier

▸ Formations

28/02 Fertilité biologique
Bio Bourgogne organise une formation sur la fertilité biologique: les êtres vivants du sol, alliés des grandes cultures biologiques
Mercredi 5 février. Le lieu reste à définir en fonction des participants
Contact :
Julien Halska - 06 43 88 03 65

10/03 Maîtriser la taille du noyer à fruits
La Chambre d'agriculture organise une formation en agroforesterie le mardi 10 mars à Saint Saulge. Au programme : connaître les bases de la culture, la conduite technique et la fertilisation du noyer. Un entraînement à la pratique de taille sera proposé. Intervenants : Etienne Bourgy - Chargé de mission Energie CA 58 et Ghislain BouveT- conseiller nuciculteur (Noix de Grenoble) CA Isère. Renseignements et inscriptions : CDA58 Centre de Formation +33 (0)3 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

12/03 Je me lance dans le pâturage tournant
La Chambre d'agriculture organise une formation en élevage dont l'objectif est de comprendre les mécanismes et la dynamique de pousse de l'herbe au cours des périodes clés, prévoir individuellement l'organisation des prairies au printemps, en été et en automne et connaître les principaux repères permettant de gérer le pâturage pour optimiser la production d'herbe de qualité et en quantité. Intervenants : Charles Duvignaud - Conseiller spécialisé bovins allaitant et Christophe Dagouneau - Conseiller spécialisé bovins allaitant. Renseignements et inscriptions : CDA58 Centre de Formation +33 (0)3 86 93 40 37 centre.formation@nievre.chambagri.fr

23 et 24/03 Les plantes Bio-indicatrices
La Chambre d'agriculture organise une formation production végétale du lundi 23 au mardi 24 mars (lieu à déterminer). Objectif : Comprendre le fonctionnement des sols agricoles, les indicateurs de qualité de la vie d'un sol, et réaliser un diagnostic du sol. Intervenant : Marie-Aline Queffurus, botaniste à Promonature.



C'est qui le patron ?

Le lait du consommateur pour le consommateur

Le lait C'est qui le patron ? ! est connu dans toute la France grâce à sa démarche innovante basée sur l'élaboration du produit et de son prix directement par le consommateur, en prenant en compte la rémunération du producteur. Des actions de promotions sont faites tout au long de l'année comme les 15 et 16 février, au Cora de Monéteau.



Henri Ragon fait des actions de promotion de la démarche C'est qui le patron ? ! Tout au long de l'année, comme ici lors de la Foire Saint-Martin en novembre dernier.

Nous avons tous déjà croisé une brique de lait bleue ornée de la phrase C'est qui le patron ? ! Cette marque, créée en 2016 par Nicolas Chabanne (Les Gueules Cassées) et Laurent Pasquier (Mes Goûts), à La Bresse, est à l'initiative des consommateurs. *«Le lait est créé en partant d'un questionnaire qui participe à l'élaboration du produit et notamment de son prix, en prenant en compte la rémunération du producteur»*, explique Henri Ragou, président de la section LSDH (Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel) et porte parole de la démarche C'est qui le patron ? !

«Sur une brique de lait vendu 0,99 €, les consommateurs ont voté pour que 0,39 € reviennent aux éleveurs afin qu'ils puissent vivre dignement de leur métier. En contrepartie les consommateurs demandent un effort aux éleveurs en définissant le cahier des charges». Les animaux sont donc nourris sans OGM, sans huiles de palmes, ont un accès au pâturage au minimum trois mois dans l'année, et ont des fourrages à valeur protéique haute dans la ration (de type luzernes, trèfles et autres) intégrés dans leur alimentation. *«Les éleveurs doivent également respecter un cahier des charges bien-être et santé animal très rigoureux. Tout ça est vérifié par l'entreprise Bureau Veritas qui audite les exploitations. Il y a environ 10 % d'exploitations qui sont auditées par hasard chaque année»*, ajoute Henri Ragon.

Au contact des consommateurs

Si au départ le lait de cette marque était uniquement disponible dans le Carrefour de La Bresse, il est aujourd'hui en vente sur l'ensemble de la France, dans la quasi-totalité des distributeurs. Dans l'Yonne, des actions de promotions sont faites durant l'année, comme lors de la Foire Saint-Martin ou plus récemment le week-end dernier au Cora de Monéteau. *«Quand on va présenter notre produit, on rencontre des consommateurs et ça nous permet d'échanger. On a une démarche saine et loyale. En faisant ça, on va au bout de notre démarche»*, reprend Henri Ragon.

«C'est gratifiant pour le producteur de rencontrer des consommateurs qui ont conscience de faire un acte citoyen qui va au-delà du produit. Ça nous permet aussi de les rassurer dans la véracité de la démarche. Le fait d'être certifié par Bureau Veritas nous donne du crédit (la LSDH a reçu une attestation de reconnaissance comme productrice de lait équitable par Bureau Veritas, ndlr)».

Le taux de rachat du produit est assez important : 52 % des acheteurs ont racheté du lait de la marque au cours de l'année, en France. Dans l'Yonne, une trentaine d'exploitations sont engagées dans cette démarche.

C'est qui le patron ? ! a décliné le concept en d'autres produits, aujourd'hui disponibles dans bon nombre de distributeurs : œuf, beurre, pizza, steak haché, miel, pâtes, jus de pomme, salade, yaourt… Il est possible de voter et déterminer le prix d'un produit sur le site lamarqueduconsommateur.com. Les votes sont ensuite analysés avant que le produit (avec son prix et ses attributs) qui correspond au plus grand nombre d'attentes de la part des consommateurs soit commercialisé.

CHRISTOPHER LEVÉ

Rendez-vous

Jean Glavany parle d'agriculture et de transition écologique à Saint-Valérien

Le mardi 11 février, à 20 h 30, Jean Glavany, ancien ministre de l'agriculture (entre 1998 et 2002) sous la présidence de Jacques Chirac, était au café *«Le Bourgogne»* de Saint-Valérien. Ce dernier y a animé une conférence-débat sur le thème : *«Agriculture et transition écologique»*, en présence de 80 personnes, dont une grande majorité d'agriculteurs. Une soirée organisée par l'association Ovale (Organisation valérianne d'activités, de loisirs et d'expressions), qui a pour mission de soutenir le lien social.

Jean Glavany a débuté cette soirée en signifiant *«qu'il n'y avait pas une agriculture mais des agricultures»* et qu'il fallait tenir compte de cette diversité *«pour envisager la transition écologique»*. Plusieurs grandes thématiques ont été abordées : la distinction des agricultures ou encore l'explication de l'origine de la Pac (politique agricole commune) avec la restitution de l'agriculture dans le contexte européen.

L'ancien ministre de l'agriculture a également indiqué que selon lui, *«les agriculteurs qui réussissent durablement répondent à plusieurs exigences : la qualité des produits et le regroupement collectif»*. Aussi, ce dernier a parlé de l'importance de la qualité et de la sécurité alimentaire, de l'entretien des paysages et de la lutte contre la désertification rurale.

Son postulat est que la transition écologique « s'impose à tous les citoyens, dans tous les pays, car la planète et la santé de nos enfants sont en danger. Et l'agriculture n'échappe pas à ce rendez-vous ».

Une conférence suivie d'échanges avec les personnes présentes, où des questions concernant la formation sont ressorties.

La MFR de Villevallier, présente avec des élèves accompagnés du directeur Yannick Villain, a expliqué que la sensibilisation des élèves sur la transition écologique se faisait notamment à travers un stage en bio obligatoire, des actions de sensibilisation à l'eau et des stages hors région pour voir la diversité des agriculteurs.

CHRISTOPHER LEVÉ



Environ 80 personnes étaient présentes pour assister à la conférence-débat de Jean Glavany sur l'agriculture et la transition écologique.

Formation

Apprendre à utiliser les méthodes homéopathiques en élevage



Deux jours d'initiation à l'homéopathie en élevage sont prévus le 25 mars et le 15 avril. Des journées de perfectionnement sont également programmées le 26 mars et le 16 avril.

Pour réduire l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé organisent des formations pour apprendre à utiliser des méthodes homéopathiques. Deux jours d'initiation sont prévus le 25 mars et le 15 avril. Des journées de perfectionnement sont également programmées le 26 mars, ainsi que le 16 avril, pour les personnes ayant déjà suivi la formation initiale.

Les 25 mars et 15 avril prochains, sont programmés deux jours d'initiation à l'homéopathie en élevage. Une formation organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé qui s'inscrit dans la démarche de réduire la consommation d'antibiotiques en élevage.

«On fait une première journée où l'intervenant, Loïc Guiouillier, vétérinaire/praticien de Mayenne (53), explique les bases et le principe de l'homéopathie, son origine et la manière de l'utiliser», explique Catherine Bonin, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Une journée qui permet de connaître les besoins des éleveurs.

Lors de la deuxième journée, qui intervient entre trois semaines et un mois après la première, un point est fait avec les éleveurs afin de savoir s'ils ont pu utiliser les remèdes instruits lors du premier jour de formation. *«Ils peuvent également exprimer les difficultés auxquelles ils ont été confrontés et demander à revoir des choses qui n'auraient pas été bien comprises sur la première journée»*, continue Catherine Bonin.

Durant la formation, l'intervenant insiste sur l'importance de bien observer les animaux. *«C'est d'abord là-dessus que se base l'homéopathie. Il est aussi expliqué comment comprendre les symptômes, les hiérarchiser, comment regarder l'animal…»*, détaille la conseillère de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Un point sur les remèdes les plus courants est également fait. Des éléments sur les maladies que l'on rencontre le plus sont donnés : les traumatismes de vêlage, les problèmes de boiterie, les problèmes de mammites, les problèmes sur les veaux après vêlage…»*

Une journée de perfectionnement

Quant à la journée de perfectionnement ? Deux dates sont possibles : le 26 mars et le 16 avril, pour les personnes ayant déjà suivi la formation d'initiation les années précédentes. *«Le but est d'approfondir l'utilisation de l'homéopathie. La journée se base essentiellement sur des échanges avec le vétérinaire, sur ce qui s'est passé sur le terrain pendant les années passées à appliquer les méthodes apprises. C'est aussi l'occasion de revoir des choses qui ont moins fonctionné»*, indique Catherine Bonin.

Une journée de perfectionnement que va suivre Sophie Wauthier, salariée de l'Earl de la Carrière à Taingy, qui a suivi la formation initiale il y a maintenant deux ans. *«Même si avec la formation d'initiation on est déjà capable d'intervenir sur pas mal de choses, je voulais faire une formation complémentaire. Car durant cette période de deux ans, il y a des cas où j'ai bloqué. J'aimerais pouvoir en parler avec le groupe et l'intervenant pour connaître de nouvelles méthodes d'application»*, confie-t-elle.

Cette dernière est d'ailleurs satisfaite de la méthode homéopathique en élevage. *«On a de très bons résultats. En deux ans, on a considérablement diminué la consommation d'antibiotiques et d'anti-inflammatoires»*. Ce qui était l'objectif de l'éleveuse, qui utilisait préalablement l'allopathie. *«Selon moi, l'homéopathie est moins nocive pour les animaux que l'allopathie, et c'est meilleur pour la planète»*.

À la suite de la formation, Sophie Wauthier a acheté une trousse de base homéopathique. *«J'ai commencé à travailler avec sur des pathologies simples. Et quelques semaines plus tard, à chaque fois qu'il y avait une vache ou un veau avec une pathologie, j'essayais d'appliquer les méthodes homéopathiques»*.

Des méthodes que pourront approfondir Sophie Wauthier et les autres éleveurs, à travers *«les informations que donne le vétérinaire, qu'il applique lui-même dans son travail au quotidien auprès de sa clientèle»*, conclut Catherine Bonin.

Christopher Levé

Formation initiation à l'homéopathie en élevage : le 25 mars et le 15 avril ; formation perfectionnement à l'homéopathie en élevage : le 26 mars et le 16 avril. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Optimiser ma stratégie de stockage en AB
Les 3 et 11 mars. Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45

Nutrition des plantes
Le 5 mars. Contact : Louis Gabaud au 03 86 74 70 94

Comment gérer son chien de protection au quotidien ?
Le 12 mars. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18

Avoir un bon chien de troupeau
Les 25 mars, 19 mai, 25 août et 9 octobre. Contact : Denis Arnoult au 03 86 74 70 94

Initiation à l'homéopathie en élevage
Le 25 mars et le 15 avril. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18

Se perfectionner à la pratique de l'homéopathie en élevage
Le 26 mars et le 16 avril. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18

Regreffage de la vigne
Le 7 avril. Contact : Claire Grosjean au 06 78 89 22 39



Cantonales FDSEA 89

Des réunions résolument tournées vers les adhérents

Finies les cantonales où les adhérents regardent les mauvaises nouvelles sur un power point, cette année la FDSEA de l'Yonne a décidé de tester une nouvelle formule.



21 des 22 réunions cantonales ont déjà eu lieu, dont la journée complète qui a eu lieu à Bléneau le mardi 11 février.

Entamées au mois de janvier, les cantonales de la FDSEA de l'Yonne ont fait peau neuve avec la volonté de revenir au plus près des attentes des adhérents. C'est en effet le leitmotiv qui a résonné pendant la préparation de la saison syndicale. 21 réunions sur les 22 cantonales prévues se sont déjà déroulées à travers tout le département. Les adhérents, un peu surpris au départ, se sont laissés prendre au jeu et ont participé à l'atelier proposé.

Un atelier pour échanger

En effet, cette année, ce sont les participants qui établissent eux-mêmes l'ordre du jour et le déroulé de la réunion en choisissant des photographies illustrant les enjeux auxquels ils ont dû faire face cette année. Ensuite chaque personne peut commenter ses photos en expliquant son choix et son ressenti. Un jeu de questions réponses avec les animateurs permet alors de faire un tour d'horizon de l'action syndicale de la FDSEA sur les sujets en question.

Les ateliers permettent à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer librement et de *« juger sur place »* les actions menées par notre syndicat. Ces cantonales résolument tournées vers l'adhérent ont pour but de favoriser les échanges et la parole, mais aussi la critique de l'action pour ceux qui en ont envie. Au vu des situations très difficiles que traversent certains exploitants du département, il paraît essentiel à la FDSEA et à ses élus d'aller écouter le terrain. L'action syndicale n'a de sens que si elle correspond à ce que les adhérents attendent et il n'est pas toujours facile de connaître leur ressenti.

Remettre le paysan au centre de l'action syndicale

Pourtant ces cantonales n'ont pas été placées sous le signe de la morosité ambiante bien au contraire. C'est déjà une victoire en soi que d'avoir pu rapporter des échanges et une franchise de parole dans ces réunions. Les adhérents ont pu aborder des questions plus politiques mais aussi beaucoup de choses sur la technique, la pression sociétale, l'adaptation aux accidents climatiques… des sujets qui ont tenu à cœur des agriculteurs et sur lesquels ils ont pu s'exprimer librement.

La FDSEA a toujours porté les valeurs humaines et avec l'actualité nous ne devons pas les perdre de vue. Les adhérents ont d'ailleurs été enchantés de cette nouvelle formule. « *Ça fait du bien de dire ce qu'on a sur le cœur et de pouvoir parler de ce qu'on ressent. On se sent moins seul* », confie Laurent à l'issue d'une réunion. Certains agriculteurs se sont même sentis frustrés de ne pas assez pouvoir parler.

Le pari est donc réussi pour la FDSEA et son équipe d'animation qui a beaucoup travaillé en amont pour proposer une nouvelle idée. Même les animateurs ont trouvé plus agréable de pouvoir échanger avec les agriculteurs au lieu de venir simplement présenter un diaporama. Chaque réunion est différente en fonction du territoire et des enjeux locaux, et cette diversité est importante, il faut la cultiver.

Au-delà du bilan syndical, les réunions permettent à certains cantons de se projeter et d'élaborer des projets collectifs. Une nouvelle marche gourmande, de nouvelles fermes ouvertes, un projet d'irrigation et une campagne de relance ont été lancées au cours des cantonales. Animer les échanges, relancer les dynamiques locales, porter des projets : c'est aussi le cœur de mission de notre syndicat de solution, à l'écoute de ses adhérents.

UPVY

La qualité de l'eau au cœur de tous les sujets

Le vendredi 14 février, agriculteurs, élus et membres d'organismes agricoles du département se sont réunis à la Mairie de Maligny, lors d'une réunion de l'UPVY (Union des productions végétales de l'Yonne), pour exposer et débattre autours des pratiques agricoles visant à garantir la qualité de l'eau, à travers la présentation des résultats d'étape des essais agronomiques faits sur la commune.

En France, pour garantir la sécurité sanitaire, « *les ARS (Agences régionales de santé) assurent un suivi permanent depuis le puits de captage en milieu naturel, jusqu'au robinet du consommateur. Leurs contrôles garantissent la conformité des eaux face aux exigences réglementaires et au niveau de risque pour la santé des Français* », indique l'UPV de l'Yonne qui organisait une réunion sur la qualité de l'eau, le 14 février à Maligny. En 2019, ce sont 596 paramètres physico-chimiques qui étaient recherchés dans chaque prélèvement d'eau, contre environ 50 en 2000.

Dans l'Yonne, l'ARS recherche depuis quatre ans les métabolites du métazachlore et du diméthachlore dans l'eau. « *Deux substances herbicides de la culture du colza, classés comme non pertinents par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), dont le seuil de 0,9 microgramme/litre devrait être retenu dans les prochains mois pour gérer les quelques dépassements observés dans l'Yonne* », continue l'UPVY. En d'autres termes, l'eau reste potable et de qualité.

Des essais agronomiques à Maligny

Afin de préserver la qualité de l'eau au maximum et d'améliorer les pratiques agricoles, des essais agronomiques sont réalisés à Maligny. « *Les semis ont été effectués à des dates différentes sur les bandes de culture pour déterminer la période la plus adaptée* », explique l'UPVY. Le but est d'obtenir une plante robuste la plus résistante possible aux insectes et permettre de mieux concurrencer les mauvaises herbes. « *La fertilisation a été localisée et le recours aux produits de protection a été réduit au maximum* ».

Aussi, « *le désherbage mécanique a été mis en œuvre avec une bineuse, des solutions de biocontrôles ont été utilisées et de nouvelles pratiques ont été mises en place avec des plantes compagnes* », qui sont utilisées comme leurres afin d'attirer les insectes ravageurs (grosses altises) et épargner le colza.

Les premières conclusions ont été faites à l'entrée de l'hiver. Elles ont déterminées que le 9 août était la meilleure date pour implanter le colza, « *sans travail du sol, sans plante compagne avec une fertilisation localisée sur le rang et un désherbage complet* ». Une combinaison qui semble être « *le meilleur compromis entre le nombre de pieds implantés, le développement de la biomasse du colza et la gestion des mauvaises herbes* ». Une analyse technico-économique sera faite en fin de campagne pour déterminer les stratégies les plus pertinentes et respectueuses de l'environnement.

CHRISTOPHER LEVÉ



Apiculture

L'étiquetage des miels : la bataille des producteurs

Samedi 15 février ont eu lieu les assemblées générales de l'Association sanitaire apicole du département de l'Yonne, le matin, et du Syndicat des apiculteurs de l'Yonne, l'après-midi, au Conseil départemental de l'Yonne. L'un des sujets forts de la journée concernait l'étiquetage des miels où les apiculteurs bataillent pour que les étiquettes des miels importés soient plus respectueuses du miel, du consommateur et du producteur.



Un point sur la récolte de l'an dernier et la mortalité des abeilles a été fait durant cette journée.

Le samedi 15 février était jour d'assemblées générales pour l'Asady (Association sanitaire apicole du département de l'Yonne) et le Say (Syndicat des apiculteurs de l'Yonne). Deux rendez-vous qui se sont tenus dans la salle de conférences du Conseil départemental de l'Yonne, à Auxerre. Et parmi les nombreux sujets du jour, l'étiquetage des miels a été abordé l'après-midi, en présence du député de l'Yonne Guillaume Larrivé.

«C'est une bataille très importante pour nous car on a un souci d'écoulement des produits français», lance Alain Baron, président des deux structures. *«En France, il faut environ 45 000 tonnes de miel par an pour satisfaire la consommation intra-muros»*. Quand il n'en est produit que 15 000 tonnes sur le territoire. *«Il y a donc un déficit très important. Les négociants importent du miel de plusieurs pays et sur les étiquettes sont marquées «miel d'origine UE et non UE», ce qui veut dire tout et n'importe quoi. Cela montre l'absurdité de cet étiquetage et le mépris du consommateur et du producteur»*, confie Alain Baron.

Le président et ses deux structures bataillent pour qu'il y ait un étiquetage davantage *«respectueux du miel, du consommateur et du producteur. Nous demandons par exemple à ce qu'apparaissent tous les pourcentages des origines des miels mélangés»*, développe-t-il.

Le varroa, fléau majeur des ruches

Durant la journée, d'autres sujets ont été traités par l'Asady (aux 262 membres) et le Say (comptant plus de 300 adhérents). Comme la mortalité des abeilles. *«Elle peut être due aux maladies, comme le varroa (un acarien) qui est un fléau majeur dans les ruches»*, assure Alain Baron.

Un point sur la saison précédente a également été fait. *«Nous avons réalisé un sondage en début d'année pour avoir des données sur les récoltes de 2019. Sur 51 apiculteurs qui ont répondu, on arrive à une moyenne par ruche de 9,23 kg»*, indique-t-il. *«L'année dernière a été une année très mauvaise à cause de la sécheresse, comme dans un certain nombre de secteurs agricoles. On a eu une saison qui avait démarré tambour battant, un peu comme cette année, avec des températures qui font croire à la reine qu'elle peut se remettre à pondre. Puis il y a eu des gelées qui ont détruit les fleurs et de la mortalité à travers la famine»*.

Le SDIS fait appel aux apiculteurs

Les activités des deux structures ont été rappelées. *«L'association sanitaire s'occupe des maladies des abeilles. On a, en 2019, organisé un stage pour former des techniciens sanitaires apicoles. Six ont été reçus à ce stage. Ce qui va nous permettre de faire des visites sanitaires dans le cadre du plan sanitaire d'élevage, qui consiste à surveiller l'infestation du varroa et l'utilisation réglementaire des médicaments»*, détaille le président de l'Asady et du Say.

Les apiculteurs interviennent aussi sur la récolte d'essaims d'abeilles chez les particuliers. *«Lorsqu'une personne prévient le SDIS de l'Yonne (les pompiers, ndlr), ce dernier nous appelle et on essaye de déléguer un apiculteur pour qu'il aille récupérer l'essaim, lorsque cela est possible»*, explique Alain Baron.

Ce dernier a parlé des deux ruchers écoles des structures, destinés à former les jeunes apiculteurs. *«Elles fonctionnent plutôt bien avec un bon intérêt de personnes qui s'intéressent aux abeilles et viennent pour avoir des renseignements»*.

Enfin, le vétérinaire Éric Barassin, de Toucy, est venu le matin pour parler de la santé des abeilles. Avec pour thématiques les bonnes conditions d'installation en apiculture, la bien traitance animal et l'attention à porter sur le circuit lors de la récolte.

CHRISTOPHER LEVÉ



Les assemblées générales de l'Association sanitaire apicole du département de l'Yonne et du Syndicat des apiculteurs de l'Yonne ont eu lieu le 15 février.

▸ Agenda

29/02 Foire de St-Léger Vauban

Le Samedi 29 février le comité de Foire de St-Léger Vauban organise sa 54e foire communale. Celle-ci se déroulera sur toute la commune. Une exposition d'animaux d'élevage aura lieu. La foire se terminera par un palmarès et une remise de prix pour les éleveurs participants. Pour s'inscrire, contacter Bernadette Chatelain au 03 86 32 24 29 ou à maisondeschamps89@live.fr ou Marine Soupault au 06 33 69 47 17 ou à remi89@wanadoo.fr.

14/03 Journée porte ouverte MFR

Les MFR (Maisons familial rurale) de Bourgogne-Franche-Comté font des journées portes ouvertes le 14 Mars 2020 de 9 heures à 17 heures pour mettre en avant une méthode pédagogique basée sur l'alternance. Pour plus d'informations appeler au 03.86.91.12.15.

22/03 Journée porte ouverte La Brosse

Le lycée agricole d'Auxerre La Brosse et son exploitation ouvrent leurs portes le dimanche 22 mars, de 9 heures à 17 heures. Les intéressés pourront venir se renseigner sur les formations proposées par le lycée : 3ème de l'enseignement agricole, 2nde générale, 2nde Pro nature, jardin, paysage, forêt, 2nde Pro productions, bac général scientifique, Bac technologique STAV, Bac Pro CGEA, BTSA ACSE, BTSA APV, BTSA anabiotec.

Terres de Bourgogne
Rejoignez TdB sur Twitter
Rejoignez TdB sur facebook



Interview

«Ambition Bio 2022 n'a d'ambition que le nom…»

Un récent rapport du Sénat se montre très critique à l'égard du pilotage de l'agriculture biologique en France. Alain Houpert, sénateur de Côte-d'Or et co-auteur du rapport revient pour nous sur ce document.


Pour le sénateurAlain Houpert le financement du développement du bio n'apparaît pas assuré.
Frédérique Touitou

«Un pilotage qui manque de rigueur», «Un modèle fragile» Le rapport du Sénat intitulé *«Les financements publics liés à l'agriculture biologique»*, co-réalisé par Yannick Botrel, sénateur (PS) des Côtes d'Armor et Alain Houpert, sénateur (PR) de Côte-d'Or a livré, lorsqu'il a été rendu public le 29 janvier, un verdict sévère. Il intervient alors que les surfaces agricoles bios ont été multipliées par quatre en quinze ans en France. Cette croissance n'est manifestement pas correctement accompagnée pour les auteurs du rapport. Alain Houpert est revenu pour nous sur certains aspects qui y sont pointés.

Comment en êtes-vous venu à traiter de ce sujet ?

Alain Houpert : *«Au sein de la commission des Finances je suis, avec Yannick Botrel, rapporteur spécial du budget de l'agriculture. Nous nous sommes intéressés à la chaîne des paiements agricoles et nous avons constaté de nombreuses irrégularités auprès des agriculteurs biologiques. C'est ce qui nous a poussés à réaliser ce rapport».*

Le bio est en fort développement dans notre pays. Votre rapport pointe-t-il des fragilités dans cette expansion ?

AH : *«Le plan Ambition Bio 2022 est un projet politique du gouvernement, initié en 2018 par le ministre de l'Agriculture d'alors, Stéphane Travert. Nous considérons qu'il n'a d'ambition que le nom. Sur la mobilisation des surfaces agricoles en bio, nous en sommes à 7,5 % de la Surface agricole utile (SAU) national et nous avons de nombreux doutes sur la manière dont ces surfaces sont décomptées. En parallèle, la demande des consommateurs est en expansion importante mais nous y répondons, en France, parce que nous importons 30 % de produits. Cela conduit à une dégradation de notre commerce extérieur agricole. Les objectifs de 15 % de surfaces agricoles en bio et de 1 % de repas bio en restauration collective ne seront pas atteints avant 2026, bien après 2022 donc. Nous avons le sentiment que ce plan Ambition, c'est avant tout de la communication. C'est une politique à bas coût pour les finances publiques, mais à prix élevé pour les consommateurs. Tout est fragile. Il y a des effets limitants au regard de l'objectif d'expansion de l'offre bio, de la satisfaction de la demande…Les consommateurs payent les bienfaits pour la planète de cette agriculture bio, en acceptant de payer le prix fort. Ils compensent les carences des politiques publiques alors que le gouvernement ne cesse de se gargariser avec le bio».*

Comment faire pour continuer à avoir une vision ambitieuse ?

AH : *«Pour l'instant, les bovins lait et la viticulture sont les seuls à avoir profité du bio. Mais pour le reste, et notamment les grandes cultures, j'ignore comment on va faire puisque le coût de la conversion des exploitations en agriculture biologique va augmenter de manière forte et les sommes nécessaires n'ont pas été budgétées au niveau gouvernemental. Par ailleurs, l'État se goinfre : il profite des surprix des produits bios pour récupérer davantage de TVA. Le marché du bio en France, c'est 10 milliards d'euros ! Il se comporte comme un passager clandestin, sans retour pour l'agriculteur et le consommateur».*

Le bio est-il un *«géant aux pieds d'argile ?»*

AH : *«La question de la fragilisation du bio se pose, surtout quand on regarde le manque d'honnêteté intellectuelle de ce projet politique. On peut aussi se poser des questions sur le pilotage du bio, notamment sur le maintien de l'agence bio, dont la gouvernance est très problématique. Il y a aussi les conditions dans lesquelles sont financés les certifications et les contrôles, qui sont génératrices de conflits d'intérêts. Nous demandons un audit de l'Agence bio».*

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT

Patrimoine

Le berceau de la race charolaise candidat à l'Unesco

La race charolaise sera à l'honneur de la prochaine édition du Salon international de l'agriculture à Paris, Porte de Versailles, du 22 février au 1er mars. Elle fait aussi l'objet d'une exposition au Conseil régional, à Dijon.

Le berceau de la race, situé au cœur du pays Charolais-Brionnais, au sud de la Bourgogne, en Saône-et-Loire, est candidat au patrimoine mondial de l'Unesco. La démarche initiée en 2011 a déjà franchi plusieurs étapes. Le comité national des biens français du patrimoine mondial a reconnu la valeur exceptionnelle du paysage culturel de l'élevage bovin charolais. Reste à définir la délimitation exacte du périmètre et la préparation du plan de gestion, avant que la France puisse porter le dossier devant le Comité du patrimoine mondial. *«La reconnaissance du paysage bovin charolais contribuerait à valoriser et à préserver un système d'élevage durable qui répond aux préoccupations actuelles de la société et aux attentes des consommateurs en matière alimentaire et environnementale»*, lit-on dans le communiqué de presse. En parallèle, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté présente, dans les locaux de l'hôtel de Région à Dijon, boulevard de la Trémouille, une exposition intitulée : *«Bienvenue dans l'univers de la charolaise : race idéale !»* Elle est visible jusqu'au 2 mars. Organisée en partenariat avec Charolais France, cette exposition présente les atouts de ce fleuron de l'économie régionale. Elle propose aux visiteurs de découvrir l'ancrage de la race en Bourgogne Franche-Comté. Elle souligne la concordance entre paysages régionaux et élevage de la race qui met au cœur la valorisation de l'herbe. Les modalités d'élevage témoignent d'un système de gestion durable d'un paysage bocager d'exception, véritable mosaïque herbagère.

BERTY ROBERT



Syndicalisme

Renouvellement à la FRSEA BFC

Un renouvellement s'est produit lors du dernier conseil d'administration de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté. Le départ de trois administrateurs a été officialisé.

Lors du conseil d'administration de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté, le 3 février à Bretenière, près de Dijon, le départ des trois administrateurs de la région auprès de la FNSEA (Daniel Prieur, secrétaire général adjoint, Thierry Chalmin et Francis Letellier) a été annoncé.

Après de nombreuses années d'engagement : *«place aux jeunes pour assurer la défense des agricultrices et agriculteurs»* justifiait Thierry Chalmin lors de ce tour de table pour préparer le renouvellement des équipes. Difficile de résumer en quelques mots tout le travail réalisé à la FNSEA par Daniel Prieur pour le dossier Montagne, par Thierry Chalmin sur le dossier Chasse ou Francis Letellier à la FRSEA puis à la FNSEA sur le dossier Environnement.

Le conseil les remercie chaleureusement pour cet engagement qui s'est parfois réalisé au détriment de la vie de famille, mais qui a porté ses fruits pour l'agriculture de notre région.

La relève se prépare en ayant l'objectif de faire aussi bien, dans un contexte de transition où les choix stratégiques seront déterminants pour tous.

FRSEA BFC

Abattoir

Grand Autunois-Morvan : garder la valeur ajoutée

Avec son nouvel outil d'abattage de proximité, l'Autunois-Morvan veut se doter d'un projet alimentaire territorial tout en créant une microfilière vertueuse visant les grands bassins de consommation. Un schéma original et inédit qui n'a d'autre ambition que de ramener la valeur ajoutée sur le territoire.



Une étude est en cours sur la possible création d'un outil de transformation dans les murs de l'abattoir.

Inaugurée en janvier, la nouvelle chaîne de l'abattoir communautaire d'Autun est un second départ pour les défenseurs de cet outil de proximité. Mobilisée depuis près de dix ans, une association de sauvegarde avait permis de rassembler l'engagement exigé pour déclencher l'investissement. À l'heure où la nouvelle chaîne est opérationnelle, une association de promotion et de développement lui succède.

Elle a vu le jour le 31 janvier à Autun. *«L'enjeu est désormais le fonctionnement de l'abattoir et donc d'assurer son volume d'activité»*, introduisait Jean-Philippe Nivost. Cette association intervient en soutien de la Sica (présidée par Bernard Joly) qui assure le fonctionnement quotidien de l'outil avec une équipe de 18 salariés et un directeur.

D'une capacité nominale de 3 000 tonnes, le nouvel abattoir d'Autun va devoir développer son volume d'activité aujourd'hui contenu à 1 600 tonnes. *«Pour équilibrer, l'outil doit tourner à plein régime»*, informe Michel Dupres de la Chambre d'agriculture.

Le rôle de l'association de développement sera donc d'assurer cette montée en puissance en relation avec la communauté de communes du territoire, le GIEE de l'Autunois, la Chambre d'agriculture départementale. Profitant du dynamisme insufflé par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) ainsi que de la mobilisation des agriculteurs au sein notamment du GIEE, l'abattoir d'Autun sera au cœur d'un projet global de territoire.

Approvisionnement local

Un Contrat de transition écologique (CTE) a été signé en début d'année. Ce dispositif d'aides en faveur d'un développement économique vertueux comporte un important volet agricole. Le Grand Autunois Morvan, qui œuvre depuis plusieurs années à la mise en place d'un approvisionnement local à l'échelle de son territoire, a choisi de s'engager dans la construction *«d'un projet alimentaire territorial»*.

L'abattoir en est un maillon essentiel. Et pour les agriculteurs, l'émergence de ce type de filière courte est une opportunité de mieux maîtriser la valorisation de leurs productions. Ce projet alimentaire territorial reposera notamment sur l'approvisionnement de la restauration collective via la cuisine centrale communautaire.

Des synergies avec des Com'com voisines ne sont pas exclues. Une étude est en cours sur la possible création d'un outil de transformation dans les murs de l'abattoir. Mais le marché local ne suffira pas pour l'abattoir d'Autun. Il va falloir aller chercher des opportunités à l'extérieur du territoire et pour ce faire, les promoteurs de l'abattoir misent sur les nombreux atouts et vertus de la production agricole locale. Car il ne s'agit pas de revenir sur le terrain des filières industrielles, au risque de banaliser à nouveau la production des fermes de l'Autunois. Au contraire, l'idée est de valoriser la bonne image des viandes produites dans le territoire au sein de microfilières visant d'autres bassins de consommation. Pour cela, les promoteurs de l'outil d'abattage autunois ont fait appel à la fondation Avril. Leader mondial des filières oléagineuses et protéagineuses, le groupe Avril s'oriente vers un nouveau type de filières locales, comme le précisait Romain Becker. « *Il existe un vrai besoin en viande bovine de qualité sur les bassins de consommation sur Lyon et Paris* », informe-t-il.

«Prêts à y mettre le prix»

La demande porte sur un certain niveau de qualité (conformation, régularité, goût, persillé…), la traçabilité, une réponse aux attentes sociétales (abattage local, bien-être animal…), etc. *«En échange du respect de ce cahier des charges, les clients seraient prêts à y mettre le prix»*, indique Romain Becker. C'est une opportunité à saisir qui va nécessiter les compétences d'un véritable *«développeur»* pour formaliser cette microfilière et aller prospecter les points de vente visés. Cette embauche aura un coût. Pendant les trois premières années, ce poste pourrait être financé partiellement par FranceAgriMer, le Conseil régional et des fonds européens, informe Michel Dupres. L'objectif étant que l'activité finisse par le financer elle-même au bout de trois ans. *«La création de cette microfilière et le projet alimentaire territorial qui va avec seraient un véritable cas d'école. Un exemple à suivre pour d'autres secteurs agricoles»*, conclut Jean-Philippe Nivost.

MARC LABILLE

Des microfilières en exemples

Dans ce projet de microfilière autour de l'abattoir d'Autun, l'association de promotion et de développement garde en tête les exemples du Breuil et d'Autun. Dans les deux cas, des éleveurs se sont organisés pour fournir à l'année un grand distributeur à la recherche de viande locale. Au Breuil, il s'agit de l'Union des éleveurs locaux qui fournit entre 3 et 4 génisses ou jeunes vaches par semaine au magasin Leclerc. Dans l'Autunois, c'est l'association *«Saveurs de nos Prairies autunoises»* qui fait de même avec le Leclerc d'Autun à raison de 120 bêtes par an. Tous ces animaux sont abattus à Autun par le chevillard Raze. Dans l'Autunois, une partie des avants approvisionnent également la cuisine centrale. Dans la région creusotine, la viande fournit deux cantines. Dans ces deux microfilières, les éleveurs touchent une plus value de + 40 centimes d'euro le kilo.

CÉDRIC MICHELIN

▸ *En bref*

Colloque Tout savoir sur les plantes de services

Arvalis vous convie le 24 mars pour une journée de partage et d'échanges autour des plantes de services, sur le site de Talant à la salle de L'Ecrin. Vous découvrirez des pistes pour introduire des plantes, dans la culture, dans l'interculture, ou autour de la culture, au service de la fertilité des sols, de la lutte contre les bioagresseurs, des résultats économiques... Ce colloque est organisé dans cinq lieux à la fois : Angers, Beauvais, Clermont-Ferrand, Dijon, Toulouse, au plus proche de vos problématiques. La matinée sera commune avec retransmission en simultanée dans les cinq villes grâce au Live streaming, le programme de l'après-midi sera régionalisé et complété par des témoignages d'agriculteurs. Renseignements : 03 80 28 81 85 et evenements-arvalis.fr

Conférence La maladie de lymes, à Champagnole (39)

L'association Lym'pact organise, samedi 29 février à 14 heures à l'Oppidum de Champagnole, dans le Jura, une conférence consacrée à la maladie de Lyme. Au programme : l'intervention de Raouf Ghozzi, interniste, infectiologue à l'hôpital de Lannemezan, dans les Hautes-Pyrénées, président de la Fédération française des maladies vectorielles à tiques (FFMVT), et de Hugues Gascan, directeur de recherche au CNRS. Réservation sur helloasso.com. Participation aux frais : 5 euros.



▶ En Bref

Pac Des Français vont débattre du Plan stratégique national

Dans le cadre du débat public autour du Plan stratégique national (PSN) de la future Pac, la Commission nationale du débat public (CNDP) prévoit de créer une Assemblée citoyenne sur l'agriculture (ACA). Cette assemblée délibérative regroupera 140 Français tirés au sort, du 27 au 29 mars. C'est une des composantes du débat public sur le PSN, qui fixera les modalités d'application en France de la future Pac. Le débat public sera lancé le 23 février au Salon de l'agriculture et durera jusqu'au 31 mai, selon une décision de la CNDP parue au Journal officiel le 15 février. Le public pourra aussi participer lors de 30 réunions organisées par la CNDP et sur une plateforme en ligne (impactons.debatpublic.fr). Cinq thèmes sont prévus: modèles agricoles, transition agroécologique, alimentation, cohabitation dans les campagnes et gouvernance de la Pac. Le 5 février, un diagnostic de l'agriculture française et des effets de la Pac actuelle a été présenté lors d'un Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole (CSO élargi). Cette étape a marqué la fin de la première phase de l'élaboration du PSN, qui doit être remis à la Commission européenne début 2021.

Eau Des stratégies régionales de protection des captages

Dans une circulaire datant du 5 février, les ministères de la Transition écologique, de l'Agriculture et de la Santé demandent aux préfets de région, dans la suite des Assises de l'eau, d'établir *«une stratégie régionale»* de protection des captages prioritaires d'ici le 5 février 2021. Cette stratégie devra permettre d'articuler les plans de protection des captages prioritaires déjà établis au niveau départemental avec *«le projet agroécologique régional, le plan Écophyto II+, le Pogramme de développement rural régional (PDRR) et le Programme régional de développement agricole et rural (PRDAR)»*. La circulaire précise que la stratégie régionale *«n'a pas vocation à fixer de manière uniforme les modalités d'interventions»* dans chacun des départements, mais seulement à améliorer la coordination territoriale. A ce jour, près de 29 % des 1000 captages prioritaires identifiés en 2013 ne disposeraient pas encore des plans d'actions prévus par les Assises de l'eau. Dans la même circulaire, les ministères demandent donc aux préfets de veiller *«à ce que les collectivités les mettent en œuvre très rapidement»*.



Médias

WeLoveAgri, la plateforme où l'agriculture se sent bien

À l'occasion du Salon International de l'Agriculture, le groupe Réussir Agra lance officiellement sa nouvelle plateforme vidéo 100 % agriculture et alimentation et surtout 100 % positive.

WeLoveAgri (1) est la première plateforme vidéo entièrement dédiée au monde de l'agriculture et de l'alimentaire. Elle se veut un lieu d'échanges pour toute une communauté désireuse d'avoir une information fiable et objective sur les filières agricoles et alimentaires, leurs modes de production et leurs évolutions. La volonté du groupe Réussir Agra est de fournir une information positive sur l'agriculture et l'alimentaire afin que tout un chacun puisse disposer d'arguments mettant en avant les progrès de la filière pour répondre aux attentes sociétales. La plateforme a également pour ambition de fédérer l'ensemble des actions menées par les acteurs du monde agricole afin d'en être une formidable caisse de résonance dans un contexte marqué par l'agribashing. En pré-lancement depuis l'automne, WeLoveAgri agrège plusieurs contenus qui vont se densifier en 2020. Il y a d'abord des contenus journalistiques : une information qualifiée et pertinente autour de plusieurs programmes

- #AgriGoodNews : une info hebdomadaire illustrant, sous forme d'infographie, une information positive autour de l'agriculture.
- #ceuxquifont : des reportages sur les acteurs du monde agricole et alimentaire qui présentent leur métier, avec leur regard passionné et sincère, pour une meilleure appréhension de l'ensemble des métiers de la filière.
- Des tutoriels qui mettent en avant les évolutions des pratiques en cultures et en élevage, plus responsables et en adéquation avec les attentes sociétales.

On y trouve aussi des couvertures en live d'événements : avec un potentiel de diffusion en multistreaming. Ainsi, plusieurs événements phares ont déjà fait l'objet d'une couverture vidéo comme le Sommet de l'élevage, le Salon des Entrepreneurs de travaux agricoles (ETA) ou, plus récemment, les Controverses de l'Agriculture et de l'Alimentation au cours desquelles acteurs du monde agricole et ONG ont débattu autour du réchauffement climatique.

WeLoveAgri, c'est encore des coproductions originales, sous forme de programmes originaux en cours de déploiement afin de véhiculer des messages forts, mais de façon ludique :

Prends-en de la graine est une pastille articulée autour d'un comédien façon YouTubeur. L'objectif est d'apporter une réponse simple et factuelle, sur un ton léger, à des problématiques engageantes, sérieuses ou décalées en mélangeant les genres : fiction, infographie et motion design.

Plusieurs séries vont être lancées dans le cadre du Salon de l'Agriculture avec Interbev et le plan Écophyto.

- Le Champ des Possibles : un chroniqueur va à la rencontre des métiers de l'agriculture et de l'alimentaire, et se met en immersion totale. L'idée est d'ouvrir la porte aux jeunes qui ne connaissent que très peu les métiers de l'agriculture et de l'alimentaire. Des découvertes, des surprises, le champ des possibles est un vlog (blog vidéo) résolument moderne dans la forme et dans le ton.

Premières diffusions programmées : été 2020



La plateforme va bénéficier de l'écho médiatique du Salon de l'agriculture pour son lancement officiel.

- Dans le Sillon de Renaud : Renaud Champmartin part à la découverte de produits et terroirs de France afin de mettre en valeur la diversité et le savoir-faire de nos agriculteurs. Renaud répond aux interrogations d'un enfant sur un aliment qu'il consomme régulièrement, d'où il vient, comment il est produit. Il amène notre petit curieux à la découverte de ce produit. Cette émission met en avant les métiers et les savoirs faire des professionnels de ces filières.

Premières diffusions programmées : automne 2020

- Agri'novation : Un magazine dédié aux innovations du monde agricole et alimentaire d'aujourd'hui et de demain, mélangeant reportages, interviews et motion design/3D. Abordée sous un angle ludique, positif et dynamique, la parole est donnée aux porteurs de projets, aux entreprises, aux chercheurs, et une voix off nous accompagne lors des phases d'explications en Motion Design. Objectif : montrer en quoi les innovations développées apportent aux filières mais aussi aux citoyens et aux consommateurs.

WeLoveAgri est développée et financée par le groupe Réussir Agra, mais elle est aussi ouverte à tout organisme qui souhaite contribuer dans l'accompagnement ce projet qui se veut avant tout collaboratif. Les premiers partenaires sont : Interbev, ministère de l'Agriculture, Mutuelle sociale agricole, Sommet de l'Élevage, Profield Events, Le Collectif du Contrat de Solutions, Office Français de la Biodiversité, Écophyto. Réussir-Agra est un groupe d'informations professionnelles comprenant 24 marques média nationales et un réseau de 55 titres locaux.

(1) www.weloveagri.fr

#PositiveAgriculture au SIA

Durant le Salon international de l'agriculture, l'émission #PositiveAgriculture, coproduite par Réussir Agra et le ministère de l'Agriculture, sera diffusée en live du dimanche 22 au vendredi 28 février de 17 h 00 à 17 h 45. Cette animation, qui se déroulera sur le stand du ministère, sera coanimée par Nicole Ouvrard (directrice des rédactions de Réussir Agra), Vincent Motin (rédacteur en chef web) et Fanny Agostini. Elle a pour objectif de mettre en avant des acteurs qui témoigneront autour de l'agriculture positive. Chaque jour une personnalité de premier plan, trois ambassadeurs régionaux et deux start-up recrutées en lien avec la Ferme digitale se succéderont pour promouvoir leurs métiers, leurs productions et leur passion pour l'univers agricole.

Radio

RCF au diapason du numérique

RCF a présenté ses projets pour 2020. Le numérique y figure en bonne place.

Progressivement, mais sûrement, la radio RCF poursuit son développement dans le domaine de la radio numérique. À Dijon, l'antenne affiche près de 12 000 auditeurs par jour et un taux de notoriété de 34 %, un peu supérieur au taux national (RCF fédère 64 radios en France et en Belgique). L'évolution vers le numérique est clairement un cap fort fixé pour 2020. C'est ce que soulignaient Charles Bernard, président de RCF en Bourgogne, et Jean-Michel Reiss, directeur de l'antenne, en ce début d'année. *«Nous voulons»*, précisait Charles Bernard, *«développer des podcasts qui n'auront pas forcément été diffusés auparavant sur la radio»*. C'est un véritable élargissement de l'offre qui se profile. En terre dijonnaise, RCF propose une grille de programmes considérablement renouvelée depuis septembre dernier, notamment avec l'émission C'est le mag, animée par Christophe Lapostolle les lundi, mardi et mercredi de 18 heures à 19 heures. On peut aussi citer les Ateliers, diffusés à midi les mardi, mercredi, jeudi et vendredi et rediffusés le vendredi en fin de journée. On y parle beaucoup d'insertion. La radio, qui renouvelle chaque année 10 % de sa grille, est toujours en quête de producteurs d'émissions. Une quête qui prendra désormais un relief accru avec l'arrivée de la Radio numérique terrestre (RNT). RCF Dijon sera alors écoutable sur une zone englobant toute la Côte-d'Or, une grande partie de la Saône-et-Loire et des régions de Chaumont et Langres, en Haute-Marne.



Une partie de l'équipe de RCF avec, de gauche à droite : Jean-Michel Reiss, Stéphane Guyot, Charlotte Schumacher, Christophe Lapostolle et Charles Bernard.

BERTY ROBERT

Plantes

Une pérenne pour la méthanisation

En Allemagne, les méthaniseurs explorent de nouvelles pistes pour concilier production énergétique et demandes sociétales. La silphie perfoliée, productive et mellifère, semble remplir le cahier des charges.

La silphie perfoliée est une astéracée vivace qui ne forme au cours de sa première année de culture qu'une rosette de feuilles étalées au sol. À partir de celle-ci, dès la deuxième année, d'avril à mai, s'élancent plusieurs tiges de section carrée qui atteignent 2 à 3 mètres de hauteur. Chaque plante produit 5 à 10 tiges par an. La période de floraison s'étend de début juillet à la fin septembre. La maturation des graines débute en septembre et se poursuit jusqu'à fin octobre. Les avantages écologiques de la silphie perfoliée résident dans la couverture permanente du sol et la réduction du risque d'érosion associée. De plus, la plante est visitée par de nombreux insectes et peut être considérée comme mellifère. Bien que la silphie perfoliée ait été initialement testée comme plante fourragère pour les ruminants et les petits animaux, elle est actuellement principalement utilisée en Allemagne dans les unités de production de biogaz. Selon les connaissances actuelles, la longévité de cette culture pour la production de matière fermentescible pour les unités de méthanisation est au minimum de 15 ans. La silphie perfoliée prospère très bien dans les conditions pédoclimatiques d'Europe occidentale et n'a pas d'exigence particulière vis-à-vis du climat, compte tenu de sa résistance absolue au gel et de sa relativement bonne tolérance à la sécheresse.

Plante peu exigeante

Vous pouvez facilement la cultiver à des altitudes supérieures à 700 m, comme dans les secteurs où la température annuelle moyenne est inférieure à 6 °C. En ce qui concerne le sol, la plante est relativement peu exigeante. Cependant, elle poussera mieux dans des endroits riches en humus et bien drainés. Pour préparer la parcelle d'implantation, il faut travailler soigneusement le sol et soigner particulièrement le désherbage, éviter les terrains avec un pH inférieur à 5,0 ainsi que les sols hydromorphes, de même que les sols sablonneux recevant de très faibles précipitations. La silphie n'a aucune exigence particulière vis-à-vis du précédent cultural, si ce n'est d'éviter les cultures de colza, tournesol et de soja. Idéalement une céréale d'hiver, pour optimiser le désherbage. La silphie s'implantera préférentiellement après un labour d'hiver. Au printemps, il est conseillé de travailler le sol à plusieurs reprises, afin de contrôler les mauvaises herbes qui ont poussé et de stimuler la germination d'autres graines. La surface (3-5 cm) doit être travaillée de manière fine afin de protéger l'équilibre hydrique du sol et d'assurer la capillarité nécessaire au semis de la Silphia. Un lit de semences bien affiné et friable, sans mauvaises herbes doit être réalisé pour le semis. Si le sol est trop meuble, il convient de le rouler avant le semis afin d'assurer une mise en place uniforme des semences. La récolte des graines a lieu de fin août à fin septembre, et s'effectue en général à la main en plusieurs passes. Les graines ont un PMG de 16 à 20 g. Les graines récoltées ainsi ont une forte dormance et ne conviennent pas au semis direct, car le taux de germination ne dépasserait pas 20 %. De plus, les plantules ne se développent que lentement, ce qui fait qu'un semis avec des graines non traitées peut entraîner des problèmes considérables, en raison d'une compétitivité insuffisante vis-à-vis des mauvaises herbes. Pour sécuriser la réussite de la culture, il est préconisé d'utiliser des semences prétraitées à haut pouvoir germinatif, ce qui permet une levée rapide et homogène, indépendante des effets du gel et de l'alternance des températures. Veillez à semer les graines traitées dans les 8 semaines suivant leur réception. Celles-ci doivent être stockées dans un endroit frais et sec jusqu'au semis. Ces derniers seront réalisés de la mi-avril à début juin, lorsque les conditions seront favorables en termes d'état structural du sol et de portance, et surtout après plusieurs faux semis destinés à réduire au maximum les levées de mauvaises herbes en culture. Le sol doit être suffisamment réchauffé. L'écart souhaitable entre les rangs est de 15-50 cm, mais peut aller jusqu'à 75 cm, selon la technologie de semis disponible et le matériel de désherbage mécanique présent sur l'exploitation. La mise en place de jalons facilitera les passages ultérieurs, tant pour les opérations de désherbage que de fertilisation. En termes de densité, on vise une plante tous les 12-16 cm sur des rangs espacés de 50 cm, soit 15-18 plantes levées par m^2 et une dose de semis de l'ordre de 2,5-3,0 kg/ha. Si les conditions de sol sont défavorables, on augmentera cette dose de semis de 10 %. L'utilisation de semoirs conventionnels est possible.

Rendements élevés

Un essai à blanc est recommandé, pour vérifier le bon positionnement des graines. La profondeur de semis sera de 1 à 2 cm. Si le sol est meuble, roulez après le semis, pour favoriser le contact sol graine. D'après les différents essais conduits en Allemagne, le contrôle des adventices passe par la combinaison de moyens chimiques et mécaniques lors de la première année d'implantation de cette culture. L'utilisation d'une herse rotative jusqu'au stade 3-4 feuilles permet d'établir un mulsch de surface et de désherber. Si les mauvaises herbes envahissent les jeunes plants de silphie, il est préconisé de pailler les peuplements jusqu'à environ 10-15 cm au-dessus du sol. Cette mesure peut être répétée si nécessaire. Un peuplement dense et régulier en 1ère année est gage de rendements élevés dès la 2ème année, mais aussi de faibles coûts de protection et d'entretien de la culture par la suite. Une autre condition essentielle pour obtenir des rendements élevés est l'apport suffisant de macronutriments (N, P, K, Mg, Ca). L'état calcique du sol peut être analysé et corrigé par chaulage si nécessaire. Les besoins azotés de la plante sont de l'ordre de 100 kg/ha pour la première année. Compte tenu de la fourniture du sol, cela correspond généralement à une fertilisation azotée de 40 à 60 kg/ha. Cela peut être fait de manière minérale, ou sous forme de digestat voire de lisier avant le semis ou la plantation. L'épandage d'engrais organiques après le semis n'est pas souhaitable, car il est susceptible de gêner les plantules et d'introduire des graines adventices. Étant donné que le silphia nécessite environ 0,9 kg d'azote par tonne de matière sèche, en fonction des rendements attendus, on ajustera la fertilisation à hauteur de 120 à 150 kg N/ha, idéalement au début du printemps, selon la météo de l'année, de fin mars à fin avril. Les besoins annuels de phosphore sont de l'ordre de 25 à 30 kg / ha, et ceux de potassium de 200 à 250 kg/ha (Mg = 50-70 kg/ha, Ca = 200-300 kg/ha). Des analyses de sol pour le P, K et Mg ainsi qu'une analyse de la valeur du pH sont recommandées.

ALEXANDRE CORONEL

Mutuelles

C'est parti pour les AG Groupama

La période des Assemblées générales de caisses locales est une occasion unique pour partager des valeurs en lien avec la raison d'être de Groupama : Permettre au plus grand nombre de construire sa vie en confiance.

Jusqu'au 30 avril, chaque sociétaire Groupama est invité à participer à l'assemblée générale de sa caisse locale pour être informé des résultats de sa mutuelle, mais aussi pour découvrir les actions de prévention menées localement. Tout au long de l'année, les élus Groupama participent activement à la mise en place de dispositifs de prévention, telles que la vérification d'extincteurs, la distribution de gilets de sécurité aux scolaires, etc. Cette année, lors de chaque assemblée générale, une vidéo sera présentée concernant l'utilisation d'un défibrillateur afin de sensibiliser nos sociétaires au thème de la prévention.

Information et convivialité

Les 250 assemblées générales organisées sur les douze départements de l'est sont des moments privilégiés pour chaque sociétaire. Il pourra élire ses représentants, adopter des résolutions et participer ainsi concrètement à la vie de sa caisse locale. L'esprit mutualiste de Groupama se traduit également par la synergie créée entre les 3 170 élus et 1 500 collaborateurs de Groupama. Ensemble, ils contribuent au quotidien à développer la qualité des services proposés par la mutuelle pour satisfaire toujours davantage les clients-sociétaires. Le thème des assemblées générales 2020 est « *Groupama, un assureur différent au cœur de votre territoire* ». Il fournira l'occasion de mettre en évidence ce qui fait la spécificité de Groupama Grand Est : la proximité avec les sociétaires, des décisions prises localement et des compétences-métiers situées au sein du territoire à Chaumont, Dijon, Metz et Schiltigheim. Enfin, un moment de convivialité vient clore chaque assemblée générale pour favoriser les échanges entre sociétaires, élus et collaborateurs Groupama.

GROUPAMA
Notes : www.groupama.fr

▶ En bref

ZNT Distances révisées pour chaque produit

Auditionné par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale le 12 février, Roger Genet, directeur de l'Anses a précisé que les décisions de l'agence sur les distances d'épandage de chaque produit phytosanitaire «*s'imposeront au fur et à mesure qu'elles seront publiées*». Le directeur a rappelé que le texte ZNT vise à appliquer de manière «*transversale*» la méthodologie de l'Efsa en vigueur depuis 2016 sur l'évaluation des expositions. Un document qui «*conduit dans tous les cas à intégrer des distances et potentiellement des mesures de réduction de la dérive*», comme le souligne l'avis rendu par l'agence en juin 2019 sur la protection des riverains. «*On va mettre dix ans à réviser tous les produits*», a estimé Roger Genet face aux députés, évoquant les 1800 produits disposant d'une Autorisation de mise en marché (AMM) en France, dont seulement une quinzaine avait été évaluée avec les nouveaux critères fin 2019. L'Anses finalise actuellement la liste détaillée des produits pour lesquels l'arrêté du 27 décembre 2019 prévoit une distance de 20 m. «*Nous aurons un produit à base de cuivre qui rentrera dans cette définition*», a confié Roger Genet aux députés. Une nouvelle méthode d'évaluation des produits sera publiée par l'Efsa en 2021.



Lycée René Cassin, à Mâcon

Toujours à l'écoute des besoins du machinisme

Le lycée René Cassin de Mâcon est l'un des 28 établissements à proposer le BTS Techniques et services en matériel agricole (TSMA). Précurseur il y a plus de 20 ans, le lycée a innové cette année encore avec une option viticole rattachée à ce BTS. Deux diplômes qui forment en deux ans des jeunes assurés de trouver du travail très rapidement.



Le BTS Technique et services en matériel agricole du lycée René-Cassin vise à former des experts en machinisme.

Cinq élèves en première année, cinq autres en deuxième année. Les dix jeunes qui suivent la formation BTS Technique et services en matériel agricole (TSMA) sont particulièrement accompagnés tout au long de leur cursus. Sans oublier qu'ils sont assurés de trouver du travail une fois diplômés. Non seulement le secteur agricole recrute mais il est surtout en manque de main-d'œuvre qualifiée pour gérer des engins de plus en plus techniques. Ces jeunes acquièrent plus des *«compétences de service que de maintenance»*, précise leur responsable pédagogique Michel Thorineau. «*Ils sont ainsi plus destinés à devenir conseiller ou inspecteur technique, démonstrateur ou expert* ». La base de la formation s'effectue sur les tracteurs, ce qui est d'autant plus intéressant que l'on « *y retrouve toutes les technologies qui existent : moteur, hydraulique, informatique, etc.* ». L'établissement loue la plupart de ses véhicules auprès de constructeurs « *pour avoir toujours à disposition le matériel dernier cri* ». Mais d'autres engins sont aussi prêtés pour quelques semaines par des sociétés, en échange de jours de formation de leurs équipes effectués dans les locaux du lycée. Du donnant-donnant qui permet là aussi aux élèves de bénéficier des derniers outils sortis. Ces jeunes sortent du lycée particulièrement complets. En cours, ils apprennent surtout à déterminer d'où vient une panne et à régler les appareils pour une utilisation ou un rendement optimum ; lors de leurs stages, essentiellement effectués chez des concessionnaires, ils sont plutôt amenés à les réparer. « *Ils acquièrent du savoir-faire, ils comprennent les assemblages des pièces et les réglages* », fait remarquer Michel Thorineau. Ces phases très techniques ne peuvent que leur être favorables pour compléter leur apprentissage. Mais ces stages en confrontation directe avec les problématiques des machines agricoles représentent surtout une excellente source d'inspiration pour leur projet d'étude de deuxième année.

Des experts en devenir

« *C'est en étant à l'écoute des pannes qu'ils peuvent identifier un besoin réel et trouver un sujet de projet* ». Ce sujet est validé par une commission nationale qui établit un cahier des charges avec les objectifs à atteindre. Cependant, l'élève sera plus jugé sur les moyens mis en œuvre, sa démarche technique globale, que sur une réussite véritable et concrète. Selon le projet, « *cela peut se concrétiser avec une représentation par ordinateur* ». Ces projets d'étude se calquent forcément aux problématiques du moment ou à venir, comme les questions de développement durable. Ainsi, actuellement, l'un des étudiants développe un capteur à installer sur une écimeuse servant à désherber les orges de printemps chez un agriculteur bio. C'est l'agriculteur qui l'a réalisée, mais il avait besoin d'un coup de main pour son fonctionnement : lui s'est chargé de régler la barre de coupe avant mais il a mandaté l'étudiant en BTS pour qu'il mette au point le capteur qui permettra de régler automatiquement les deux barres de coupe arrière en fonction du réglage avant. Le jeune n'a désormais plus que quelques semaines pour s'exécuter… mais cela semble bien parti, plusieurs enseignants se penchant sur la question en intégrant les problématiques posées à leurs propres cours. Ces projets d'étude peuvent aussi être très différents, comme l'organisation de journées portes ouvertes avec essai de matériel et interventions d'organismes extérieurs. Ainsi il y a plusieurs années, la Chambre d'agriculture avait sollicité des élèves de BTS de René Cassin pour qu'ils écrivent les protocoles d'essai au moment de la sortie des engins télescopiques. Un autre projet en cours concerne les coûts de mécanisation sur une exploitation bio. De là, devrait découler « *la mise au point d'une application pour téléphone mobile permettant aux agriculteurs de gérer et de mieux optimiser leur désherbage mécanique* », indique Michel Thorineau. Ainsi, ce BTS suit naturellement les évolutions des problématiques agricoles et des nouvelles techniques et technologies. En fin de cursus, il met sur le marché du travail des jeunes opérationnels immédiatement, et qui sont appelés à devenir rapidement des experts dans un domaine ou à se voir confier des responsabilités.

L'EXPLOITANT AGRICOLE

Répondre aux attentes du secteur viticole

Michel Thorineau le précise d'emblée : « *Nous n'avons pas créé un nouveau diplôme, mais nous avons spécialisé le BTS TSMA sur le domaine viticole* ». Cette formation est née de la volonté du responsable pédagogique et de Jean-Philippe Lachaize, de Davayé, de répondre aux évolutions technologiques et environnementales et surtout, à une forte attente des professionnels. Constructeurs, concessionnaires, viticulteurs recherchent de plus en plus des personnes capables de régler et gérer des machines viticoles toujours plus pointues technologiquement et au budget conséquent. Six jeunes ont intégré en septembre dernier la première promotion. En alternance, deux années chargées les attendent : « *ils ont le même programme à suivre que leurs camarades du BTS TSMA mais avec moins d'heures de cours effectives* ». Des heures de cours réparties en fonction des matières entre le lycée René Cassin et l'établissement d'enseignement viticole de Davayé, notamment pour toute la partie théorique sur la vigne. À René Cassin, ils apprennent en priorité sur les engins viticoles à disposition.



Auxerre La Brosse

L'apprentissage s'adapte à l'agriculture de demain

Face à l'évolution de l'agriculture et du monde en général, l'éducation n'a d'autre choix que de s'adapter. Au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, comme dans l'ensemble des établissements scolaires français, les formations évoluent pour coller au plus près à la réalité du terrain et former des apprentis aux techniques qu'ils devront utiliser demain.



Jean-Marie Baillard, Florence Penet (proviseur adjointe du lycée agricole d'Auxerre La Brosse) et Valérie Rossi-Lasselin (de gauche à droite).

« *Le ministère de l'Agriculture travaille de manière importante sur la rénovation des formations et des diplômes* », lance Jean-Marie Baillard, directeur du lycée agricole d'Auxerre La Brosse. *« L'idée est qu'il puisse y avoir, derrière, une réflexion sur de nouveaux référentiels, plus adaptés aux changements (changement climatique, changements liés à la production ou changements liés à l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles technologies dans le monde agricole).*
Pour s'adapter au monde qui change, l'éducation française évolue. Et la filière agricole ne fait pas exception. L'objectif étant d'avoir des champs professionnels élargis « et des spécialisations qui seront construites localement avec des professionnels, en fonction des besoins du territoire (ce qui entraînerait par conséquent une diminution du nombre de diplômes) », explique Jean-Marie Baillard. « *Il y a une convention qui existe au niveau régional entre la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et Météo France pour voir dans quelles mesures on peut adapter l'enseignement au changement climatique* ».

Une modularisation des formations

Quant à la formation continue et l'apprentissage ? « *On va entrer dans une modularisation des formations et une acquisition de compétences* », indique Valérie Rossi-Lasselin, directrice du CFA agricole de l'Yonne. « *On va créer des modules faisant référence à un thème particulier et les gens, grâce à leur CPF (Compte personnel de formation), pourront alimenter leurs parcours de formation tout au long de leur vie grâce à ces bouts de formations. Car certaines personnes n'ont pas besoin de l'ensemble d'un diplôme mais de certains modules de spécialisation* ». Des évolutions pour que cela soit plus adapté à l'apprentissage et aux besoins des professionnels ainsi que des personnes qui suivent ces formations.

Ces changements, qui ne sont pas propres à l'Yonne mais concernent le national, vont aussi bien concerner les lycées et apprentis, que les formateurs. « *À chaque fois qu'il y a une rénovation de diplômes, il y a des formations d'accompagnement des équipes pédagogiques* », reprend Jean-Marie Baillard.
Alors, qu'est-ce qui a déjà changé aujourd'hui ? Si les grandes orientations n'ont pour l'heure pas encore été modifiées, certains changements ont déjà eu lieu localement, sur des domaines précis. « *Par exemple, à La Brosse, on a une exploitation agricole qui vient de se convertir au bio pour sa partie production laitière. On a donc mis en place une option facultative pour le compte des élèves de bacs professionnels et bacs technologiques sur l'agriculture biologique* », conclut Jean-Marie Baillard.

CHRISTOPHER LEVÉ

Quelles formations en apprentissage à La Brosse ?

Le lycée agricole d'Auxerre La Brosse propose diverses formations en apprentissage : un CAP agricole métier de l'agriculture, un CAP agricole jardinier paysagiste, un CAP agricole palefrenier soigneur, un BPA travaux de la vigne et du vin, un BPREA et un BTS agricole viticulture œnologie en partenariat avec le CFA de Challuy (Nièvre). « *Ainsi qu'un dispositif de prépa-apprentissage pour les jeunes de 16 à 29 ans en recherche d'une formation de niveau 3 ou 4, où l'on construit leurs projets professionnels avec eux* », continue Valérie Rossi-Lasselin, directrice du CFA agricole de l'Yonne. Un Bac pro aménagements paysagers et un Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique sont également proposés. De même que des formations courtes qualifiantes faites au CFPPA.



Recrutements

Des besoins en main-d'œuvre insatisfaits

En agriculture il y a aujourd'hui des secteurs qui connaissent de grandes difficultés de recrutements. Il y a des opportunités à saisir sur des métiers en forte évolution.

Selon une enquête récente de Pôle Emploi portant sur les besoins en main-d'œuvre, en 2019 en France, dans le secteur agricole, les projets de recrutement étaient en augmentation de 8 % par rapport à 2017. Ils se sont montés à plus de 252 000. Cela a représenté plus de 9,4 % des projets de recrutement nationaux, tous secteurs confondus. 44 % de ces 252 000 besoins exprimés ont été considérés comme difficiles à satisfaire. Dit autrement, sur le plan de l'emploi, l'agriculture est un secteur en tension, qui peine à pourvoir ses attentes. Selon le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), le domaine de la mécanique agricole est particulièrement concerné par cette réalité. Devenir un spécialiste nécessite une formation supérieure (Bac + 3, ou même ingénieur) et avec, à la sortie de ce cursus, de très nombreuses offres d'emploi… jamais pourvues à 100 %. Les filières du machinisme agricole et des agroéquipements sont bel et bien l'un des secteurs clés du monde rural, qui recrute à tour de bras sans jamais cesser de chercher ses futurs collaborateurs. Mais d'autres filières souffrent de ce même déficit, finissant par regretter de ne pouvoir recruter à temps ceux qui viendront grossir leurs rangs. « *Les secteurs commerciaux proposent des opportunités alléchantes, notamment dans la distribution alimentaire*», précise Céline Reix, responsable développement au CNEAP. «*Pourtant, beaucoup de jeunes en dehors du cursus agricole se dirigent spontanément vers des secteurs qu'ils estiment plus « séduisants » — comme la téléphonie ou la banque —, sans se rendre compte des débouchés économiques que nos filières proposent. À contrario, ceux qui suivent nos formations découvrent le vaste territoire d'emplois proposés et manifestent rapidement leur intérêt* ».

Nouveaux vendeurs

À titre d'exemple, la grande distribution, désireuse de mieux communiquer tant avec l'agriculteur qu'avec le consommateur, s'empresse de brosser le portrait de nouveaux vendeurs aux formations plus complètes : *« Il s'agit de retisser le lien distendu entre la grande distribution alimentaire et les producteurs, tout en guidant le consommateur dans ses attentes de produits plus sains, plus authentiques. Il n'est donc pas inutile d'être capable d'expliquer au client la fabrication et la transformation des produits de terroir ».*

Les aspirants à l'emploi devront-ils, tôt ou tard, revoir leur copie et mesurer les nouvelles opportunités qu'un monde agricole en mutation agroécologique développe et propose ? Encore faut-il avoir le réflexe de se renseigner. Certaines filières d'élevage, comme le secteur porcin ou avicole, sont en demande permanente et trouvent trop rarement les bons candidats. Il n'en demeure pas moins que l'agriculture s'organise pour faire face à ce déficit récurrent des demandes. Les agences de *« service de remplacement »* fleurissent sur le champ des emplois en tension. *« Il faut certes compter avec les congés maternité, les congés maladie et autres arrêts temporaires qui nécessitent forcément un remplacement immédiat durant plusieurs semaines»*, énumère Céline Reix. «*Mais il faut aussi prendre en considération la volonté des agriculteurs de profiter d'un peu plus de temps libre. Un phénomène récent qui ouvre la voie à de multiples offres d'intérim ».*

BERTY ROBERT ET CNEAP



Idée

Tentez le stage solidaire !

C'est une première en France dans l'histoire de l'enseignement supérieur : dans le cadre de son parcours de formation, l'Ihedrea, seule école d'agro-management en Europe, propose à ses étudiants la possibilité d'effectuer des stages solidaires.

L'Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole (Ihedrea), basée à Puteaux, en région parisienne, célèbre cette son 70ème anniversaire. Soucieuse d'aider la génération Z à construire demain un monde meilleur, il s'engage à donner du sens dans toutes les actions que ses étudiants voudront bien entreprendre dans le cadre de leurs études et à les soutenir tout au long de leur projet de vie dans. L'école propose, dans ce cadre, des stages agrisolidaires. Les étudiants, en binôme, réalisent leur stage d'une durée de deux à quatre semaines chez des agriculteurs rencontrant des difficultés. Ces derniers sont volontaires pour recevoir de l'aide et sont ciblés grâce au réseau Agri-Sentinelles. Lors de ces stages, les missions confiées aux étudiants seront aussi diversifiées que possible, selon leur niveau d'étude. En proposant cette notion de solidarité au cœur de sa pédagogie, l'Ihedrea, conscient des difficultés que peuvent rencontrer certains agriculteurs dans leur quotidien, apporte une bouffée d'oxygène, un souffle nouveau d'énergie et un regard différent sur le monde de l'agriculture et des activités qui l'entourent.



Maisons familiales et rurales

L'alternance, pierre angulaire du cursus

Nées il y a 60 ans pour accompagner la professionnalisation du monde agricole, les Maisons familiales rurales ont fait évoluer leur fonctionnement au fil des décennies pour répondre à de nouveaux enjeux, en conservant le principe de l'alternance comme fil directeur.



La maintenance et l'entretien du matériel agricole, enseignés à la MFR de Montbozon, sont très porteurs en termes d'emplois.

« *Historiquement, l'alternance n'était pas le fruit d'un choix pédagogique délibéré, mais la solution que nos prédécesseurs avaient trouvée pour concilier les forts besoins de main-d'œuvre familiale des exploitations et la nécessité de former techniquement les jeunes professionnels, après leur certificat d'études…*», expose Philippe Joly, directeur de la fédération Est des MFR de Bourgogne Franche-Comté. «*Mais il s'est très vite avéré que cette manière d'apprendre était extrêmement riche et qu'elle permettait, bien au-delà de l'obtention de tel ou tel diplôme, de faire grandir les jeunes qui nous étaient confiées. L'alternance que nous revendiquons est intégrative, c'est-à-dire qu'elle fait en permanence le lien entre ce que fait et observe l'élève en entreprise et ce qu'il apprend à l'école, à travers ce que nous appelons le plan d'étude, qui est en quelque sorte la feuille de route de l'apprenti. Prenons l'exemple de jeunes qui sont ici à Montbozon en agroéquipement, on peut leur donner le thème de la sécurité dans l'entreprise. Chacun va faire des observations à ce sujet, prendre des photos ou filmer avec son smartphone, pour répondre aux questions de son plan d'étude. De retour en classe, avec le moniteur, il y une phase de mise en commun, d'échange, très riche de la diversité des situations et de leur complexité, complétée par des apports théoriques – dans notre exemple le référentiel ''santé et sécurité au travail''. Cette manière de fonctionner permet de bien faire le lien entre l'expérience sur le terrain et les connaissances théoriques. C'est une approche interdisciplinaire, axée sur des exercices concrets, en rapport avec le monde professionnel auquel nous préparons nos jeunes : en mathématique, en anglais…* ».

Interdisciplinarité et savoir-être

L'hébergement en internat joue aussi un rôle déterminant. « *La mission première de tous les personnels qui interviennent sur le site, aussi bien la maîtresse de maison (c'est le nom de la cuisinière) que les veilleurs de nuit (surveillants), c'est l'éducation : c'est ce qui est spécifié sur leur fiche de poste. La vie commune sur un site partagé fait partie intégrante de notre projet, elle permet le développement de savoir-être indispensables à la vie sociale, que ce soit dans l'entreprise, plus tard dans son village… Le cadre de nos MFR, à taille humaine, est bien adapté à l'épanouissement de relations interpersonnelles, chaque élève est accompagné individuellement.* »

Enfin, dernier pilier et non des moindres, c'est l'autonomie dans la gouvernance. « *Chaque MFR est pilotée par une association locale, qui associe les parents d'élèves et les maîtres d'apprentissage. C'est le gage d'un bon ancrage dans le territoire, qui permet à la MFR de prendre part à des événements par exemple, mais aussi d'orienter les évolutions en fonction des besoins locaux.* » Cette autonomie s'inscrit dans le cadre d'un réseau régional et national, qui coopère en bonne intelligence pour jouer la carte de la complémentarité.

AC

MFR

De nouvelles perspectives

La réforme de l'apprentissage offre de nouvelles opportunités aux MFR. Illustration à Quetigny.



Le ministère du Travail lançait, dès 2018, une grande réforme de l'apprentissage pour booster la formation en alternance. Certaines mesures sont déjà effectives, à l'image de la MFR de Quetigny qui est désormais un centre de formation d'apprentis. «*En effet, nous sommes devenus CFA en janvier, notre établissement va pouvoir proposer de nouvelles formations en apprentissage dès le mois de septembre*», informe Vincent Lepage, assistant aux ressources humaines de l'établissement quetignois, «*nous étions auparavant dépendants de la fédération régionale des MFR qui s'occupait des différents contrats. Avec cette réforme, nous gagnons en autonomie. Les démarches administratives sont simplifiées, ce qui est très appréciable*». L'ouverture d'un BTS Acse (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise) est notamment envisagée. «*Cette formation serait une suite logique pour nos terminales CGEA (Conduite et gestion de l'exploitation agricole). Nous proposerions ainsi un cursus complet*», ajoute Vincent Lepage.

En Bref

La promo en vidéo

L'Association nationale emploi formation en agriculture (Anefa) en Bourgogne Franche-Comté a réalisé des spots vidéo pour promouvoir les métiers de l'agriculture en partenariat avec les Maisons familiales et rurales de Bourgogne Franche-Comté (MFR BFC). Sylvain Vernier, salarié dans le secteur de la forêt et membre de l'Anefa BFC a été présent à chaque étape du projet et nous fait part de son témoignage.

« L'Anefa BFC, chargée de la promotion des métiers du secteur agricole, a signé un partenariat avec les MFR BFC. L'intérêt de ce partenariat repose sur la transmission d'une image positive de l'agriculture, de la diversité et la modernité des métiers. Des groupes de travail ont été mis en place pour travailler sur la création de spots vidéo et la mise en place d'un concours vidéo. La première phase consistait à la réalisation de films, par les élèves des MFR sous forme de concours vidéo, sur les métiers qu'ils souhaitent faire. Ils ont complété par une deuxième phase comprenant la réalisation de cinq spots vidéo qui mettent en lumière les compétences, les valeurs et l'épanouissement personnel qu'apportent le travail en milieu naturel. Tels que le travail d'équipe, la liberté, l'autonomie, la pédagogie et la réussite. Tout ce travail sera à découvrir sur les salons et forums emploi, les réseaux sociaux et auprès des partenaires de l'emploi ».





▶ En bref

Du changement pour les contrats d'apprentissage

Depuis le 1er janvier, les Chambres d'agriculture n'enregistrent plus les contrats d'apprentissage, ainsi que les ruptures ou les modifications sur les contrats en cours. Ce service est remplacé par un dépôt de contrat auprès de l'Opérateur de Compétences (OPCO) de votre Branche.
Si votre entreprise relève des secteurs suivants :

- Exploitations agricoles ;
- Industrie Agroalimentaire ;
- Coopération agricole ;
- Commerce agricole ;
- La pêche,
- Les cultures marines et la Coopération maritime ;
- Acteurs du territoire (Paysage, Crédit Agricole, SAFER…)

Le contrat d'apprentissage doit être désormais envoyé à Ocapiat selon le principe suivant :
Pour les entreprises de moins de 11 salariés : les contrats sont envoyés à :
Ocapiat Paris
20 Place des vins de France
CS11240
75603 Paris Cedex 12
Mail : contrat-apprentissage.siege@ocapiat.fr

Pour les entreprises de 11 salariés ou plus, les contrats sont envoyés à :
Ocapiat Bourgogne Franche-Comté
12 bd Clémenceau BP 67122
21071 Dijon cedex
dijon@opcalim.org

THÉOPHILE MERCIER

Baccalauréat

Pas de révolution au Legta de Challuy

C'est le grand projet de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale : la réforme du Baccalauréat ! Objectif ? Redonner au diplôme son sens et son utilité avec un examen remusclé et un lycée plus simple. Mais qu'en pensent les établissements concernés ? Nous avons posé la question à Caroline Galmard, proviseur-adjointe au lycée agricole de Challuy dans la Nièvre.



C'est une réforme accueillie sèchement au lycée agricole de Challuy, près de Nevers. Caroline Galmard, proviseur-adjointe, déplore la mauvaise communication qui a accompagné la réforme du bac. « *Elle a d'une part été très mal expliquée aux établissements et elle est imposée du jour au lendemain d'autre part. Elle a été faite dans la précipitation. Par ailleurs, nous avons été complètement oubliés durant les discussions. Personne au rectorat n'a évoqué la possibilité de suivre la filière générale au Legta de Challuy. Conséquence, beaucoup de parents d'élèves ont pensé à tort que nous ne faisions plus de baccalauréat général. Cette mauvaise communication est sans doute à l'origine aujourd'hui d'une diminution d'effectif. Nous passons de 50 élèves en seconde à 40. Une baisse qui s'accompagne de dédoublement de classes en moins.*
Alors je profite de ma prise de parole pour affirmer de nouveau que le Legta de Challuy est d'abord un lycée d'enseignement général avant d'être un établissement d'enseignement agricole » explique la proviseur-adjointe. Malgré cette déconvenue de départ, Caroline Galmard parle « *de réforme positive qui va dans le bon sens car elle oblige les élèves à travailler tout au long de l'année* ». « *Chez nous cette réforme ne va pas changer fondamentalement les choses car le cœur du changement qui est l'instauration du contrôle continu est déjà en vigueur dans notre établissement* » explique-t-elle. Elle réfute également l'idée qu'un « *copinage* » puisse être établi entre les enseignants et les élèves : « *Le jour de l'examen, les copies sont scannées et anonymisées de sorte que le correcteur ne sait pas qui il corrige. De plus pour les élèves cette réforme est bénéfique car ils sont interrogés sur ce qu'ils ont vu durant l'année, il ne peut pas y avoir de surprise à l'examen* » affirme-t-elle. Le point fort de l'établissement, avec cette réforme, c'est qu'il garde l'enseignement scientifique commun à l'ensemble des établissements de France. En revanche, les enseignements d'explorations ont disparu pour devenir des options. C'est le cas notamment de l'option Écologie-Agronomie-Territoire-Développement Durable qui a vu sa fréquentation chuter de 60 %. « *Il nous faut communiquer de nouveau pour que l'on puisse retrouver un niveau d'effectif semblable à celui que l'on avait avant la réforme. C'est une question de temps* » estime Caroline Galmard.

« L'enseignement agricole est une richesse »

Comment enseigner un métier en pleine mutation technologique ? C'est l'une des questions centrales de ce dossier enseignement. Pour Caroline Galmard, les élèves ne sont pas coupés de ces questions grâce à leur immersion en milieu professionnel. « *Le support pédagogique est avant tout l'exploitation agricole dans laquelle les élèves sont amenés à effectuer des stages. Ils sont donc ancrés sur le territoire. Nous avons, par exemple, répondu l'année dernière à un appel à projets de l'association Enjoie 58 pour un voyage en Chine, nous sommes en discussion avec un lycée agricole de Bretagne pour des échanges… Cependant, il est vrai qu'il y a un véritable enjeu sur l'agroécologie et sur l'agritech. Il est difficile d'intégrer dans l'enseignement des éléments qui ne sont pas encore une réalité sur le terrain. Certes, les nouvelles technologies envahissent l'agriculture mais elles ne transforment pas encore le métier. Néanmoins, nous sommes proactifs en proposant à nos élèves des Modules d'initiative locale (MIL). Ce sont des projets à l'initiative des établissements sur des sujets spécifiques. Nous en avons organisé un récemment sur la gestion durable de l'eau. Nous sommes constamment en veille sur l'évolution de l'agriculture et de l'environnement mais les mentalités sont encore difficiles à changer* » conclut Caroline Galmard.

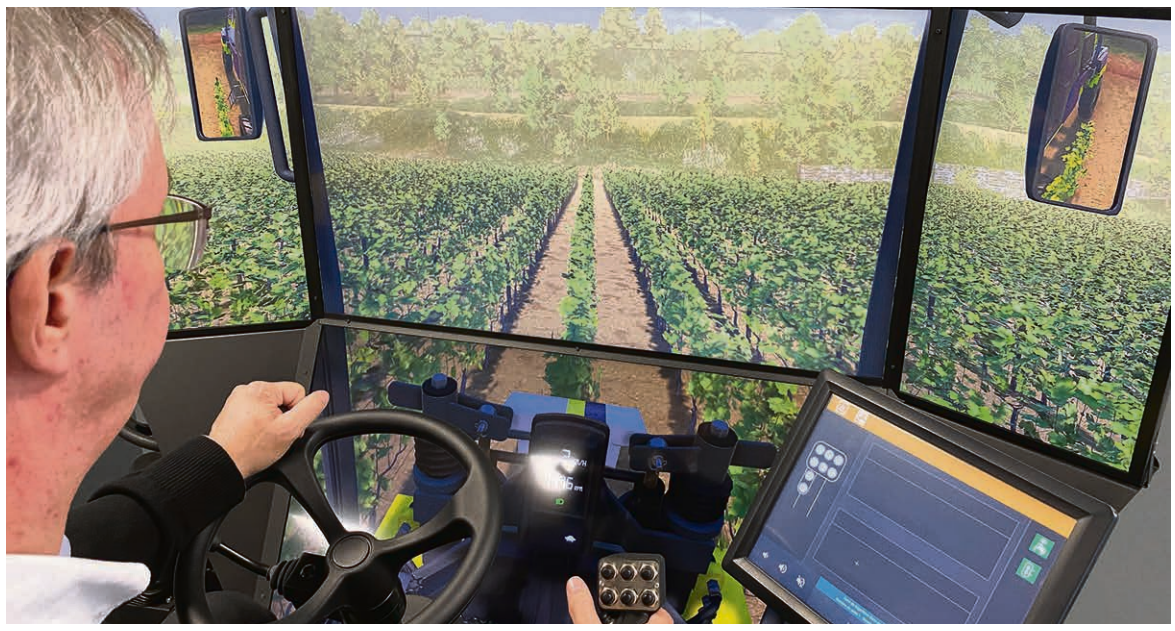
THÉOPHILE MERCIER

LYCEE ENSEIGNEMENT GENERAL CHALLUY- NEVERS
Bac général, technologique, BTS, licence Pro
LYCEE PROFESSIONNEL PLAGNY
CAP Services, Bac Pro Commerce et Aménagement Paysager
LYCEE PROFESSIONNEL COSNE / LOIRE
Classes de 4ème et 3ème, Bac Pro CGVV Vigne et Vin et CGEA Prod Animales
ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
NEVERS - COSNE - PLAGNY
JOURNEES PORTES OUVERTES
- Samedi 8 février 9h00—17h00
- Samedi 14 mars 9h00—17h00
CFA AGRICOLE DE LA NIEVRE
CAP, Bac Pro, BTS, métiers de l'agriculture
CFPPA AGRICOLE de NEVERS
Métiers de l'agriculture et de la viticulture
Site : www.epleanevers.educagri.fr

Beaune Viti Agro Campus

Comme en vrai

Le lycée viticole de Beaune dispose d'un matériel de pointe pour ses formations.



L'établissement s'est équipé de huit simulateurs de conduite. Différents exercices, préalablement dictés par un formateur, sont à réaliser à chaque séance.

Unique en France, peut-être en Europe et même dans le monde. L'Eplefpa Beaune Viti Agro Campus a investi dans une structure très innovante pour la formation de ses nombreux étudiants, stagiaires et apprentis. L'établissement dispose en effet, depuis le mois de novembre, d'une plateforme de simulateurs de conduite de tracteur enjambeur. «*Cet équipement est un outil supplémentaire pour nos formations, il vient en complément de celles proposées dans le cadre de notre école de conduite. Ce dispositif doit nous permettre de mieux faire face à la pénurie de formations que nous avons dans ce domaine viticole*», indique Laurent Gouttebaron, directeur. Un million d'euros ont été injectés dans ce projet global comprenant une salle de formation, huit simulateurs, la création et la mise en place de logiciels spécifiques. «*Nous avons bénéficié d'une aide du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et de fonds Feder, en plus de notre propre contribution. Acreos, une société basée à Metz, a répondu à notre appel d'offres. Nous pouvons dire que nous sommes partis de zéro, ce type d'installation n'existait nulle part dans sa configuration actuelle*», poursuit le responsable de l'établissement.

Le plein d'atouts

La plateforme de simulateurs offre une véritable immersion dans les travaux de la vigne et présente de nombreux avantages, listés ici par Laurent Gouttebaron : «*les personnes sans la moindre expérience peuvent débuter la formation directement sur un simulateur, cela n'est bien sûr pas possible sur une vraie machine. Ce dispositif s'ouvre aux mineurs, le public est donc plus large. Notre plateforme peut accueillir jusqu'à huit personnes par séance, voire jusqu'à seize si les apprenants sont en binôme. Sur un tracteur réel, un formateur s'occupe d'une seule personne, nous sommes donc plus efficaces. Les sessions à l'extérieur sont parfois reportées en cas de mauvais temps : inutile de préciser qu'il n'y a aucune contrainte avec cette installation moderne. Nous pouvons également citer d'autres atouts, comme celle liée à la dangerosité de la pratique : sur un tracteur agricole, nous travaillons systématiquement sur un terrain à plat. Avec les simulateurs, nous pouvons nous permettre d'aller sur des parcelles plus accidentées. L'immersion est totale : la machine est capable d'aller jusqu'à la situation qui peut engendrer un accident* ».

Très réaliste

L'établissement beaunois est propriétaire de plusieurs parcelles de vignes, celles-ci ont d'ailleurs été modélisées dans le logiciel. Les exercices à réaliser, avec différentes difficultés, sont donc plus que réalistes. Les étudiants, apprentis et stagiaires évoluent sur des terrains qu'ils connaissent très bien. «*Nous sommes encore dans une phase de développement, mais les premiers retours que nous avons sont très positifs. Les bons réflexes s'acquièrent plus facilement avec cette méthode complémentaire* », ajoute le directeur. Près de la moitié des effectifs de l'établissement (300 élèves, 250 apprentis) utilisent ces simulateurs, avec notamment les bac pro, BPA, Capa, BTS et formations courtes. **AG**

Une belle distinction

L'équipement de Beaune Viti Agro Campus a été distingué à la dernière cérémonie des trophées de l'agriculture, le 23 janvier au parc des expositions de Dijon. Laurent Gouttebaron, directeur, et Benoît Lahaye, président, ont reçu des mains de Laurent Perrault, directeur régional d'Enedis, le trophée de l'agriculture numérique connectée.



Lycées

S'adapter, c'est essentiel

Etablissement phare de la région chalonnaise et fort d'une solide expérience, le lycée agricole de Fontaines demeure conscient qu'il lui faut préparer ses lycéens et étudiants au monde de demain.

Avec ses 500 élèves et ses 25 classes installés dans un cadre agréable, ce lycée agricole de Fontaines, près de Chalon-sur-Saône, demeure un lieu privilégié au moment d'entamer une formation bac et post-bac. Il est ici possible de passer un bac Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) ou un bac général (avec, pour enseignements de spécialité, mathématiques, physique-chimie et biologie-écologie). Sans oublier les bac pro. Une fois le diplôme en poche, les lycéens peuvent poursuivre leurs études à Fontaines afin de décrocher un BTS. Que ce soit par voie initiale comme le BTS Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise (ACSE) ou par apprentissage comme les BTS Production animale et Production végétale. Parfaitement conscient des changements des demandes sociétales tant en termes de bien-être animal que d'environnement et de préservation des ressources naturelles, l'établissement a su évoluer, aussi bien dans son enseignement théorique que de techniques et de technologies. Ainsi, dans le cadre de la révision des diplômes, que ce soit les bac pro ou les BTS ACSE, l'ambition est de permettre aux futurs salariés et/ou chefs d'entreprise de s'adapter aux changements climatiques, économiques et sociétaux.

Nouvelles pratiques

On notera la création, dans le cadre du BTS ACSE, d'un module stratégie d'entreprise agricole qui permet de mener une réflexion quant aux perspectives à venir d'une structure agricole. Quant au module relatif à l'environnement, il permet de prendre conscience de l'importance de la préservation des ressources naturelles, de l'eau… Avec, à venir, la création d'un module consacré aux changements climatiques et aux adaptations que cela suppose. Côté cultural, il y a également une évolution relative à l'itinéraire technique. L'ambition est de proposer une alternative aux traitements chimiques. Avec, par exemple, le désherbage mécanique. Côté mécanique justement, à la fin de l'année, le lycée sera doté d'un tracteur connecté avec GPS et barre de guidage. Pour sa part, la boutique, ouverte depuis 2015, demeure également un outil pédagogique important. Que ce soit en terme de présentation de ce qu'est la vente directe sur une exploitation avec avantages et inconvénients (contrainte sanitaires, temps de travail supplémentaires, obligations fiscales) ou que cela prenne la forme de présence au sein du magasin à l'occasion de la visite de clients. Dans le même état d'esprit, l'établissement travaille actuellement sur l' approvisionnement en circuit court du côté du Grand Chalon. Une démarche qui n'en est qu'à ses débuts mais qui, si elle se concrétise, devrait permettre aux élèves de s'imprégner d'un mode de commercialisation de plus en plus prisé des consommateurs et des élus.

L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire



Institut de formation

L'Ifocap a 60 ans

L'Institut de formations des cadres paysans créée par Michel Debatisse et Eugène Forget en 1959 a soufflé récemment ses soixante bougies. Cet anniversaire est l'occasion de revenir sur les fondements d'un institut présidé par Stéphane Aurousseau.


Pour Stéphane Aurousseau, la formation est un passage obligé pour tous les responsables d'OPA

l'Ifocap en chiffre
En 2019, l'Ifocap a formé 1 605 stagiaires pour 2 500 journées.
Contact :
Ifocap –
6 rue de la Rochefoucauld,
75009 Paris
Tél. : 01 55 50 45 45

Dans quel contexte agricole a été créé l'Ifocap ?
Stéphane Aurousseau : « *L'Ifocap a été créé par des hommes qui ont pris conscience qu'ils n'avaient pas le bagage intellectuel nécessaire pour tenir une conversation avec des préfets, des responsables de filières… L'institut a donc été mis en place avec cette idée de remise à niveau dans le domaine de la communication. Nous étions à l'époque dans les « trente glorieuses ». Époque durant laquelle l'agriculture se modernise pour produire plus et libérer de la main-d'œuvre. Car la France qui était très rurale, ne pouvait se moderniser que s'il y avait des ouvriers qui partaient des campagnes pour aller travailler en ville. Eugène Forget qui fut le premier président avait été choisi pour sa légitimité*».

La philosophie de départ a-t-elle évolué ?
SA : «*Ce qui n'a pas changé c'est la pédagogique de l'action. Ce qui change, en revanche, ce sont les problèmes agricoles et le niveau de qualification qui est plus important. Pour autant, cela ne veut pas dire que les jeunes sont mieux préparés à l'exercice des responsabilités. Avoir une hauteur de vue, animer une réunion ou un débat sans qu'il y ait un conflit ou présider un conseil d'administration ne s'improvise pas. L'école ne prépare pas à exercer une responsabilité collective. Le problème du métier d'agriculteur fait que l'on peut vite se retrouver isolé sans interaction sociale. Venir à l'Ifocap aide donc à prendre du recul vis-à-vis de ses problèmes personnels* ».

Comment l'Ifocap s'adapte à l'évolution du métier ?
SA : «*Le rôle du Conseil d'administration est d'être en veille constamment sur le métier. Car il est bien évident que lorsqu'un problème survient dans l'agriculture, il faut qu'il y ait des gens qui ont réfléchi au sujet en amont.*

« Être élu ne donne pas de brevet de compétence »

Le CA s'entoure pour cela d'économiste, de journalistes, d'universitaires. Leur présence nous permet d'adapter le contenu des formations pour préparer les stagiaires aux enjeux de demain. Nous avons un volet de formation sur demande des organisations comme c'est le cas avec la MSA par exemple qui veut former ses administrateurs. Dans ce cadre, la formation est construite avec eux selon leurs besoins. Nous sommes sollicités sur le volet stratégique pour permettre aux dirigeants d'avoir une vision d'avenir dans leur entreprise. Et le troisième volet est une partie centre de ressources pour permettre aux gens d'avoir de l'information plus facilement. Il y a aussi les mardis de l'Ifocap, mais nous mettons également en ligne des contenus vidéos. Nous allons proposer prochainement le thème du commerce international car nous voyons remonter des attitudes protectionnistes qui avaient disparu ».

En ce qui vous concerne, quel a été l'apport de l'Ifocap dans vos différents mandats ?
SA : «*L'institut sert à prendre confiance en soi, à affirmer son engagement et à prendre du recul sur son argumentaire. Nous apprenons aux gens à s'exprimer devant une caméra, devant un micro ou à prendre la parole. Ma conviction forte est qu'il est impossible de s'engager dans un mandat, quel qu'il soit, sans avoir de formation. Être élu ne donne pas de brevet de compétence ! L'Ifocap m'a apporté tout cela. Ce qui a été soulevé lors de la soirée des 60 ans, c'est qu'il est primordial de former ensemble les membres de plusieurs organisations agricoles. Aujourd'hui toutes les OPA ont leur parcours de formation mais il arrive parfois que les uns et les autres ne se comprennent pas car tout le monde fonctionne en silo. La force de l'Ifocap est de pouvoir réunir en formation ces responsables d'OPA. Nous pouvons les amener à critiquer leur organisation, non pas pour qu'elle disparaisse, mais pour la pérenniser. En cela, j'envisage l'avenir de l'Ifocap assez sereinement car l'institut aura encore longtemps son rôle à jouer dans la formation de nos dirigeants agricoles* ».

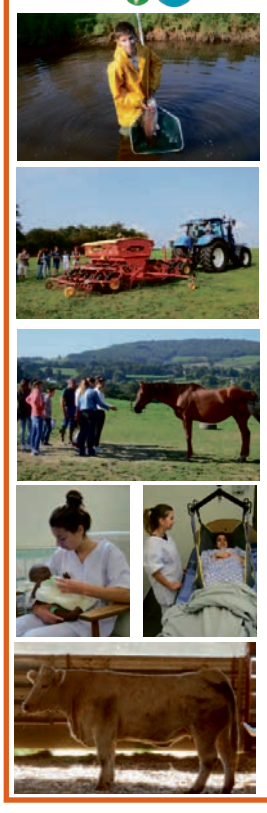
PROPOS RECUEILLIS PAR
THÉOPHILE MERCIER

A l'étranger

Erasmus, l'autre expérience agricole

Le programme européen fonctionne aussi très bien pour les étudiants relevant de l'enseignement agricole.

L'ouverture sur l'Europe et l'international est une priorité de l'enseignement agricole qui coopère avec une centaine de pays, en priorité les membres de l'Union européenne. Depuis la création d'Erasmus en 1987, dix millions de personnes en ont bénéficié : des apprentis, des étudiants, des enseignants, des maîtres de stage, des personnels administratifs d'établissements aussi.
«*Erasmus + permet d'ouvrir les horizons des jeunes et de renforcer l'attractivité des formations*» explique Laure Coudret-Laut, directrice de l'agence Erasmus + France / Education Formation. L'enseignement agricole est très dynamique dans Erasmus + ; il représente 27 % des mobilités Erasmus + en formation professionnelle (CFA, lycées agricoles, Maisons Familiales et Rurales, EPLEFPA…). 417 établissements d'enseignement agricole participent actuellement au programme Erasmus + pour faire partir leurs élèves en mobilité à travers l'Europe, permettre à leurs formateurs d'échanger sur leurs pratiques avec leurs homologues européens et contribuer à l'innovation pédagogique pour l'agriculture de demain. Entre 2014 et 2018, 20 012 jeunes de l'enseignement agricole sont partis en mobilité Erasmus +. Les établissements de l'enseignement agricole sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) ont capté 59,6 millions d'euros sur la période 2014-2018, soit 8,2% du budget Erasmus + décentralisé à la France.
En pratique : Le programme Erasmus + permet de partir dans 34 pays en Europe et 167 pays hors d'Europe. La bourse Erasmus + est de 750 à 1 000 euros par mois en formation professionnelle et de 170 à 520 euros par mois dans l'enseignement supérieur selon les pays de destination.
Le programme Erasmus + permet:
- Des périodes d'études et de stages en Europe (ex : élevage de saumon en Norvège pour les élèves de Bac pro Aquaculture du lycée professionnel de Guérande).
- Des projets de coopération pour l'innovation (ex : master européen Vinifera de Montpellier Supagro avec 5 établissements en Allemagne, en Espagne, au Portugal et en Italie).
- Des échanges de bonnes pratiques entre enseignants et chercheurs, également hors Europe depuis 2015 (ex : dans le cadre d'Erasmus+, Agro Campus Ouest est partenaire de l'Université d'agronomie Abdou Moumouni au Niger).
À l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2020 et des 150 ans du Concours Général Agricole, l'Agence Erasmus + France / Education Formation soutiendra l'épreuve de présentation d'un animal en langue étrangère lors du Trophée national des lycées agricoles.

LEGTA MORVAN CHÂTEAU CHINON Créateurs d'avenir
L'AVENTURE DU VIVANT LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE
PORTES OUVERTES
Samedi 21 mars de 9h00 à 17h00
POSSIBILITÉ MINI-STAGE
AGRICULTURE, ÉLEVAGES
AQUACULTURE
SERVICES AUX PERSONNES
ANIMATION, DÉVELOPPEMENT LOCAL
... de la 4ème au BTS
LEGTA DU MORVAN
Rue Pierre Mendès France
58120 CHÂTEAU CHINON
Tel 03 86 79 49 80
https://morvanformations.com



Fermes pédagogiques

Premiers pas dans l'agriculture

Lorsqu'on parle d'enseignement agricole, il faut entendre la notion au sens large et notamment auprès des plus jeunes. Les fermes pédagogiques sont parfois les lieux où naissent des vocations. Ces structures proposent une grande variété dans la découverte de l'agriculture pour les publics scolaires.



L'an dernier les huit fermiers de Côte d'Or réunies au sein du réseau départemental École en herbe ont acueillir 4500 élèves.

Et si le premier des enseignements agricoles était celui dispensé par les fermes pédagogiques ? S'intéresser à l'enseignement agricole oblige à se pencher sur ces structures et, en Côte-d'Or, on dispose du réseau École en herbe, soutenu par de nombreux partenaires (*) et animé par la Chambre d'agriculture. Depuis plus de 25 ans, il fédère des exploitations qui proposent des journées éducatives à destination d'écoliers ou de collégiens. Actuellement, il compte huit fermes pédagogiques qui sont reconnues par l'inspection académique. « *Chacune de ces fermes*», explique Aline Parize, en charge du réseau au sein de la Chambre d'agriculture, «*est libre d'accueillir des élèves de tous les niveaux, ou au contraire, uniquement de maternelles, d'écoles primaires ou de collèges* ». Devenir une ferme pédagogique résulte d'une démarche volontaire de l'exploitant agricole. « *Intégrer le réseau*», poursuit Aline Parize, «*réclame de réaliser un parcours qui comprend le montage d'un dossier de candidature, une présentation en comité, une visite de l'exploitation, la présentation du projet pédagogique. On définit une visite-type pour les scolaires, sur une journée ou une demi-journée, selon les voeux de l'exploitant* ».

Choix de diversification

École en herbe porte une grande attention à la situation géographique de l'exploitation par rapport aux établissement scolaires. Le temps de transport des élèves ne doit pas excéder 45 minutes. C'est une prise en compte de la capacité des écoliers, parfois très petits, à supporter le voyage. Se pose également la question du coût de ce voyage, qui doit être supportable pour les écoles et les familles des enfants. C'est là qu'interviennent les partenaires financiers du réseau qui, en alimentant un fonds de mutualisation, peuvent aider à la prise en charge des frais de transport, si l'école en fait la demande. Pour les exploitations, l'activité pédagogique, rémunérée par les écoles participantes, est également un vrai choix de diversification de l'activité. Devenir ferme pédagogique, c'est accepter de procéder à quelques aménagements permettant un accueil des enfants dans de bonnes conditions même si, comme le souligne la responsable du réseau « *nous ne demandons pas aux exploitants de procéder d'entrée à d'importants investissements dans ce domaine. De la même manière, sur les questions d'ordre sécuritaire ou sanitaire, qui peuvent faire peur à des exploitants souhaitant se lancer dans une activité pédagogique, il est important de rappeler que dans le cadre de leur activité professionnelle, ils sont déjà soumis à des normes importantes qui font que, souvent, il n'est pas nécessaire de faire plus que ce qu'ils font déjà. Accueillir du public dans ce cadre est souvent un tout petit pas supplémentaire à franchir* ».

Partenaire technique et accompagnement

En Côte-d'Or, les fermes pédagogiques peuvent adhérer au réseau École en herbe. L'accueil d'enfants se fait uniquement sur le temps scolaire. Le réseau côte-d'orien s'appuie sur un partenaire technique qui est le Centre départemental des ressources en sciences (CDRS), en lien direct avec l'Académie de Dijon. « *Il assure une relation avec les écoles*», précise Aline Parize, «*il a aussi un droit de regard sur les fermes qui veulent intégrer le réseau, et procède à des visites tests. Les visites que nous organisons ne sont pas de simples sorties en plein air : il y a toujours de véritables objectifs pédagogiques* ». École en herbe propose aux fermes adhérentes des formations et, pour celles présentes dans le réseau depuis plusieurs années, un audit leur permettant de réfléchir à leurs pratiques et de les faire évoluer.

Berty Robert
Dijon Métropole, le Conseil départemental de la Côte-d'Or, Dijon Céréales, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, Groupama, Académie de Dijon, Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

«Être en phase avec les programmes scolaires»

Lys Mony a lancé une activité de ferme pédagogique sur l'exploitation qu'elle dirige avec son mari, à Francheville, au nord-ouest de Dijon, il y a huit ans, dans un but clairement revendiqué de diversification. Le Gaec L'Abrepin est une ferme polyculture et élevage ovin. Lors de leur visite, les enfants peuvent nourrir les animaux, Lys Mony explique comment ces derniers vivent et se reproduisent. Les visiteurs découvrent aussi le hangar de stockage des céréales et l'utilisation qui en est faite, ainsi que l'atelier sur la laine, propre à l'exploitation. Les enfants ont la possibilité de réaliser un objet en laine brute. « *Nous sommes d'abord des exploitants qui vivons de notre production*», précise l'agricultrice, «*et non une ferme d'animation où l'on peut voir deux ou trois animaux, comme ça. Nous tenons à ce que les gens qui viennent aient conscience que cette dimension pédagogique est en lien direct avec notre quotidien professionnel. L'agriculteur qui s'engage sur une activité pédagogique est aussi libre du nombre de jours dans l'année où il peut accueillir des classes. C'est lui qui décide. Le lien avec le Centre départemental des ressources en sciences (CDRS) est précieux pour nous parce qu'il nous permet de proposer des activités en phase avec les programmes scolaires* ».

«C'est d'abord aux enfants de poser les questions »



Eve et Frédéric ont reçu un Trophée de l'Agriculture pour leur activité de ferme pédagogique, le 23 janvier dernier.

Une mère institutrice, un père agriculteur : Éve Poinsot-Laffage avait de bonnes prédispositions pour faire de l'exploitation agricole dans laquelle elle est associée avec Frédéric, son mari, une ferme pédagogique. À Lavilleneuve-sur-Vingeanne, dans l'est de la Côte-d'Or, le couple dirige une exploitation de 70 vaches laitières et 280 hectares de cultures. Voilà 6 ans qu'ils ont adjoint à cette activité celle de ferme pédagogique. Une idée née des questionnements de leurs propres enfants sur leur travail. Ils accueillent des élèves de maternelles et de primaires de l'agglomération dijonnaise, d'Is-sur-Tille, de Belleneuve ou d'Auxonne. « *Nous leur faisons d'abord découvrir le matériel et le fourrage*», explique Eve, «*puis nous les conduisons sur un second site où ils voient les vaches. On leur fait préparer une ration alimentaire, ils comprennent ainsi ce que peut manger une vache laitière, chaque jour. Que ce soit pour le matériel ou les animaux, j'attends qu'ils posent des questions. Je veux que cela vienne d'abord d'eux et moi, je complète* ». Les enfants découvrent aussi la traite, notamment à travers une vidéo. Tout cela se passe dans une ambiance conviviale car Éve et Frédéric prennent aussi grand soin de conserver un côté ludique, entre prises de photos dans les tracteurs et pique-nique. Ils accordent également une grande attention au questionnaire d'évaluation rempli par les enseignants, ce qui leur permet de faire évoluer leurs pratiques. Chaque année, ils reçoivent près de 300 enfants.

En Bref

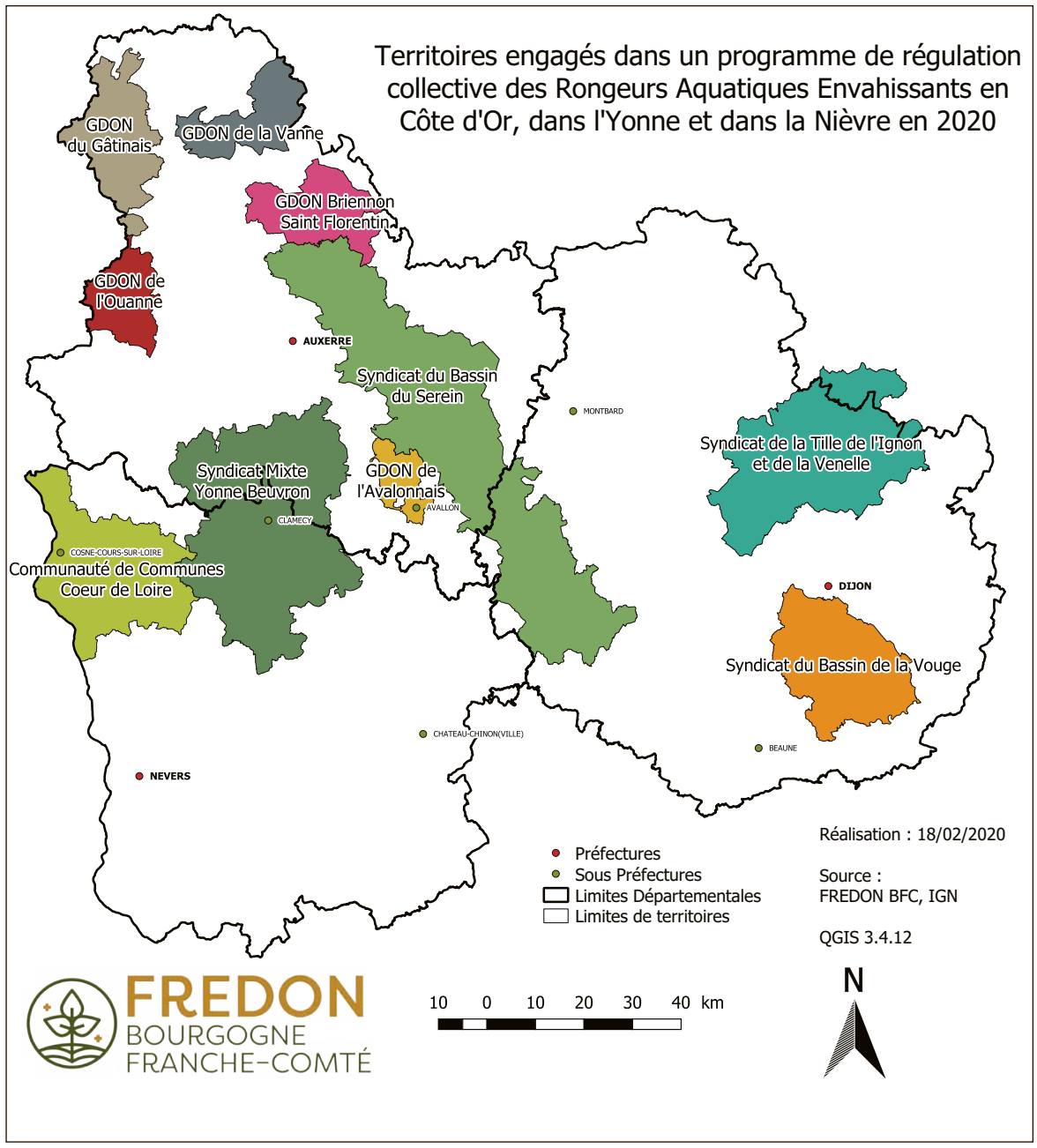
Eau de Paris lance un programme d'aides agricoles pour réduire les intrants

Dans un communiqué du 17 février, Eau de Paris, opérateur public en charge de la distribution d'eau dans la capitale, a annoncé lancer son propre régime d'aide agricole, après avoir reçu l'aval de la Commission européenne à l'issue d'un travail mené depuis 2018. Ces aides, sous forme de contrats sur six à sept ans, rémunéreront les exploitants engagés dans des systèmes durables *«limitant par exemple l'usage des intrants et favorisant le développement de l'agriculture biologique et des surfaces en prairie»*. Une partie de la rémunération, précise le communiqué, *«est conditionnée à l'atteinte d'un objectif de résultat sur les concentrations en nitrates»* et au respect de la norme *«eau potable»* sous les parcelles. Environ 200 exploitations devraient bénéficier du dispositif, représentant un ensemble de 87 000 hectares de surfaces agricoles. Le régime sera doté d'un budget de 47 millions d'euros *«sur une dizaine d'années»*. Eau de Paris en financera 10%, le reste étant à la charge de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Par ailleurs, dans le cadre du budget voté en novembre dernier, l'agence a prévu 36 millions d'euros de paiements pour services environnementaux sur son territoire pour la seule année 2020.

Fredon BFC

Le programme de régulation des corvidés est lancé

Conscient de l'impact des Corbeaux Freux et Corneilles Noires sur les productions agricoles (semis, stockage d'aliments, etc.) la Fredon Bourgogne Franche-Comté et la Fédération des Chasseurs de la Nièvre se mobilisent pour apporter des solutions aux agriculteurs du département.



Les territoires engagés dans un programme de régulation en BFC.

Les fortes populations de corbeaux freux et de corneilles noires présentes dans le département de la Nièvre causent chaque année des dégâts importants à diverses formes de propriétés dont les productions agricoles. Ainsi ce sont 224 861 € de dégâts qui ont été déclarés entre 2014 et 2018 (Données FDC58 et CA 58).

Si le problème est bien connu, la régulation de ces espèces qui ont su s'adapter à nos milieux n'est pas une tâche facile et nécessite une forte mobilisation d'acteurs sur le terrain, une multiplication et une coordination des moyens mis en œuvre.

Dans le but de mettre à disposition des agriculteurs l'ensemble des moyens disponibles pour réguler les populations de corbeaux freux et de corneilles noires (piégeage, tir, effarouchement) la Fredon BFC et la FDC 58 collaborent dans le département de la Nièvre sur le déploiement d'un programme de régulation collective des populations de corvidés sur 46 communes du sud-ouest du département (petites régions agricoles *«Entre Loire et Allier»* et *«Sologne Bourbonnaise»* ainsi que quelques communes limitrophes).

Le but de ce programme et de réduire la taille des populations de corbeaux freux et de corneilles noires afin de réduire les impacts sur l'agriculture mais aussi sur l'environnement.

Ces deux espèces ont, lorsque les populations sont trop importantes, des impacts non négligeables sur d'autres espèces d'oiseaux (prédation des œufs et des poussins dans les nids) tels que la tourterelle des bois, le busard cendré, le busard des roseaux et la pie-grièche écorcheur.

La mise en place de ce programme de régulation collective permettra aux agriculteurs adhérents à la Fredon BFC (adhésion de 50 €) et ayant suivi une demi-journée de formation, de piéger les corbeaux freux et les corneilles noires sur leurs parcelles présentes sur une liste de communes mentionnées dans un arrêté préfectoral spécifique. En plus de cette possibilité, ce dispositif a pour but de proposer aux agriculteurs adhérents des moyens de régulation complémentaire tels que des interventions à tir par des chasseurs expérimentés mais aussi, autant que possible, des interventions en zones urbaines, lieu de nidification privilégié des corvidés.

FREDON BFC

La réussite dépend de la mobilisation des agriculteurs

La réussite de ce dispositif repose sur une forte participation des agriculteurs présents sur la zone de lancement. La coopération entre agriculteurs et chasseurs est d'ores et déjà facilitée par la collaboration entre la FREDON BFC et la FDC 58.
Aussi, si vous rencontrez des difficultés face à de fortes populations de corvidés et que vous souhaitez adhérer à cette action collective, merci de vous faire connaître auprès de la Fredon BFC avant le 26 février par mail à vlaroche@fredonbfc.fr ou par téléphone au 03 80 25 95 45.
Sans une forte mobilisation de votre part avant cette date, la Fredon BFC et la FDC 58 ne pourront pas mettre en place cette action dans le département.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Innovation

Swincar, un «*véhicule araignée*» léger et écolo

Depuis 2016, la société Swincar, dont le siège social est basé dans la Drôme, commercialise des engins tout-terrain et entièrement électriques destinés aux activités de loisirs ainsi qu'aux travaux agricoles.

Un concept unique. Voilà ce qu'a créé Pascal Rambaud, architecte de formation, au bout de cinq années de réflexion. Passionné de montagne et de sports mécaniques, il a imaginé et conçu un petit véhicule tout-terrain et innovant, entièrement électrique. À le regarder, ce Swincar e-Spider ressemble à une araignée, avec ses quatre roues totalement indépendantes reliées à des bras articulés capables de s'adapter à l'état du terrain. Chacune dispose d'un moteur électrique permettant à l'engin d'atteindre les 30 kilomètres par heure et une moyenne de quatre heures d'autonomie pour 1 000 mètres de dénivelé positif. Grâce à une nacelle fixée de manière pendulaire, la machine franchit avec dextérité les dévers ou les passages très escarpés. «*En plus d'être un véhicule, le Swincar e-Spider a vocation à être un art de vivre la mobilité électrique dans le respect de l'environnement et des tiers. Les performances et les sensations sont associées pour la première fois au silence, à la douceur, à la discrétion*», annonce le concepteur. Deux modèles sont proposés à la vente, en monoplace ou en version tandem.


Pascal Rambaud est le créateur du Swincar e-Spider, conçu et fabriqué dans la Drôme.

Une correction du dévers de 50 %

S'il est jusqu'alors très utilisé pour des activités de loisirs (randonnée en pleine nature, trial, découverte), au même titre que les quads, buggys et autres VTT électriques, le véhicule a une particularité très intéressante du fait qu'il est aussi adapté à un public porteur d'un handicap (personnes à mobilité réduite) ou de personnes âgées. «*Pour le conduire et le manier, il n'y a pas besoin d'utiliser les pieds. Toutes les commandes se trouvent sur le volant. Et pour ceux qui en ont besoin, il est possible d'y adapter un joystick. Nous avons de nombreux clients, paraplégiques ou tétraplégiques, qui redécouvrent les activités de montagne et de sport grâce à ce véhicule facile à conduire*», poursuit-il. Le véhicule e-Spider a également été pensé pour pouvoir être utilisé lors de travaux agricoles. Dans les coteaux, chemins ou vignes, ce véhicule est fabriqué de manière à s'adapter à chaque terrain. L'angle maximum de pente permet la correction de dévers de 50 % en restant stable : les limites du véhicule dépendent de l'adhérence au sol. «*C'est un véhicule articulé, agile dans les pentes et coteaux. Sa souplesse permet de faire des franchissements en toute sécurité et en toute stabilité*», souligne Pascal Rambaud.

Une polyvalence intéressante

Le e-Spider répond également aux attentes sociétales de respect de l'environnement grâce à ses moteurs électriques, et donc un faible impact en CO^2 et silencieux. «*À l'arrière, il est possible de fixer un crochet d'attelage pour y accrocher une remorque mono-roue et pénétrer dans les sous-bois par exemple*», poursuit celui qui est également exploitant agricole sur dix hectares à Allan (Drôme). Pour autant, l'entreprise ne s'est encore que très peu implantée dans le milieu agricole. «*Aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs utilisent le quad. Notre véhicule procure une sensation de sécurité grâce à la présence d'un arceau, mais aussi un centre de gravité placé particulièrement bas qui permet un équilibre naturel car la nacelle reste toujours en position horizontale. De plus, la machine s'arrête dès que les manettes sont lâchées*». Dans les prémices de son entrée dans le monde agricole, l'équipe dirigeante de Swincar est en contact avec des éleveurs de montagne qui recherchent des solutions de déplacement faciles pour aller voir leurs bêtes en estive. Elle s'est aussi rapprochée d'agriculteurs basés en Martinique : «*Dans les Antilles françaises, ils doivent traiter les bananiers avec des machines très légères, ne tassant pas un sol fragile*», explique Pascal Rambaud.

Une machine homologuée au niveau européen

Cet e-Spider (modèle monoplace) est disponible en version standard (sans homologation). Il peut également être homologué en tant que machine automotrice genre agricole (Maga), assurée et immatriculée avec une carte grise. Comme tout véhicule autorisé sur les voies publiques en France, cette machine dispose de feux de position, de croisement et de route, de clignotants et d'avertisseur sonore. Commercialisé depuis fin 2016, ce véhicule innovant et entièrement français continue de se faire une petite renommée. En attendant, Pascal Rambaud réfléchit à équiper son véhicule de capteurs solaires. «*Pour séduire le monde agricole bio, une machine solaire me paraît plus intéressante*», confie le gérant. Il entend également développer sa gamme d'offres afin de permettre à tout type de public de choisir un véhicule à son image et adapté à ses besoins.

AMANDINE PRIOLET

La société Swincar en chiffres

- 1 million d'euros de chiffre d'affaires.
- 5 salariés.
- Environ 20 entreprises de sous-traitance.
- Poids du modèle monoplace : 220 kg.
- Poids du modèle tandem : 250 kg.
- Autonomie de la batterie : 4 heures (pour le monoplace), 3 heures (pour le tandem).
- Vitesse maximale en circulation : 30 km/h (25 km/h en version homologuée Maga).

▶ Des professionnels à votre service

SAS COMATEC Distribution
patura
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe «promo»
Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jerome.tholle@nordnet.fr - 58270 Saint Sulpice

ETA LECERF
PARAGE • ÉCORNAGE BOVINS
Tel. 06 11 15 22 07

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Nouveautés

Bonnel

Les tasse-avant Modulo rappuient large



Les tasse-avant Modulo XXL adoptent des pneus larges pour mieux rappuyer entre les roues des tracteurs. Le modèle 120 XXL de 1,20 m reçoit, par exemple, deux roues 480/45-17 et garantit, selon Bonnel, un meilleur rappuyage que le Modulo 150 d'ancienne génération pourvu de quatre roues moins larges. Ces tasse-avant bénéficient par ailleurs d'un mécanisme de direction revu mieux adapté aux systèmes d'autoguidage. Ils se déclinent en largeur de 1,2 à 6 m, à châssis fixe ou repliable, et compte de 2 à 6 roues. Le constructeur dévoile également les Modulo XXL-IF conçus pour être intégrés entre le relevage avant et la trémie frontale à tasse-avant central, afin de rappuyer sur toute la largeur du combiné de semis. Ces équipements, disponibles de 4 à 6 m, se présentent sous la forme d'une interface dont la partie centrale supporte la trémie et les extrémités repliables reçoivent les roues.

Phenix Agrosystem

Une houe rotative pour l'écroutage intensif



Le jeune constructeur Phenix Agrosystem étoffe sa gamme avec une houe rotative qui partage 30% de pièces communes avec la bineuse lancée auparavant. Affichant un poids de 2,4 t, la houe Helios est taillée pour maintenir une bonne capacité d'écroutage, quelles que soient les conditions. Le réglage de la profondeur de travail s'effectue par des roues de terrage, complétées par un ajustement de l'aplomb grâce au troisième point. La répartition de la pression au sol peut être optimisée par le montage, en option, d'un vérin hydraulique par élément. Espacés de 9 cm, ces derniers reçoivent deux roues étoilées tournant à l'envers. Outre l'écroutage à 1-2 cm, le sens de rotation inversé assure une profondeur de travail uniforme et un rappui du lit de semence, selon le constructeur qui travaille par ailleurs à la mise au point d'une nouvelle forme de roue étoilée. Le travail est complété par un peigne dont la profondeur se règle indépendamment par des manivelles. À noter que tous les axes des éléments sont montés avec des bagues polymères limitant la prise de jeu.

Largeur : 4,80 - 6,40 et 8 m

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 18/02/2020	Bourg-en-Bresse 18/02/2020	St-Christophe-en B. 12/02/2020	National 12/02 au 18/02/20
Vaches viande (M)	U	3,85 € →		3,80 € →	3,81 € →
	R	3,30 € →	3,50 € →	3,60 € →	3,47 € ↗
	O	3,10 € →	2,95 € →	-	3,11 € ↗
Vaches mixte (M)	R	2,95 € →		-	2,95 € →
	O	2,90 € →	2,85 € ↗	-	2,92 € ↗
Vaches lait (L)	O	2,50 € →	-	-	2,50 € ↗
	P	2,40 € →	2,40 € ↗	-	2,32 € ↗
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,40 € →	4,09 € →
	R	3,25 € →	3,45 € →	3,80 € →	3,53 € ↗
	O	3,15 € →	3,00 € →		3,08 € →
Taureaux VML	URO	2,80 € ↗	2,40 € →	3,05 € →	2,77 € ↗

VML : viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 10/02 au 16/02/2020*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,03 €	3,83 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	3,54 €	3,50 €	3,47 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,93 €	3,80 €	3,73 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,88 €	3,76 €	3,72 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,06 €	3,88 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,15 €	3,09 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	2,63 €	2,60 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,40 €	4,17 €	3,94 €	3,84 €	-	-	-

Tendance : Commerce difficiles en jeunes bovins, peu actifs en femelles.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **18/02/2020**

Effectif total: 723 - Taux de vente: 93%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	-	-	-	-
			250 -300	2,83 €	3,11 €	2,96 €	-
			300-350	2,73 €	2,97 €	2,84 €	-
			350-400	2,56 €	2,86 €	2,69 €	-
			400-450	2,51 €	2,78 €	2,61 €	-
		R	200-250	3,08 €	3,26 €	3,20 €	-
			350-400	2,46 €	2,55 €	2,48 €	-
			400-450	2,50 €	2,53 €	2,51 €	-
	F	E	300-350	2,83 €	3,27 €	2,94 €	-
		U	250-300	2,48 €	2,66€	2,54 €	-
			300-350	2,56 €	2,69€	2,63 €	-
			350-400	2,39 €	2,58€	2,49 €	-
		R	250-300	2,35 €	2,63€	2,48 €	-
			300-350	2,41 €	2,62€	2,53 €	-
			350-400	-	-	-	-

CHAROLAIS

BROUTARDS : L'offre n'est pas surabondante mais demeure de bonne qualité. Les transactions sont fluides et les cours sont facilement reconduits dans les sujets inférieurs à 400 kgs pour la France, l'Allemagne ou le Magrehb. La demande paraît plus mesurée dans les lots de plus de 400 kgs pour l'Italie, mais sans conséquence sur les tarifs.

LAITONNES : Demande régulière dans les sujets jusqu'à 350 kgs mais les tarifs ont tendance à plafonner dans les bonnes charolaises. Placement toujours délicat en croisées correctes, et toujours très difficiles en croisées médiocres.

Effectif total: 70 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

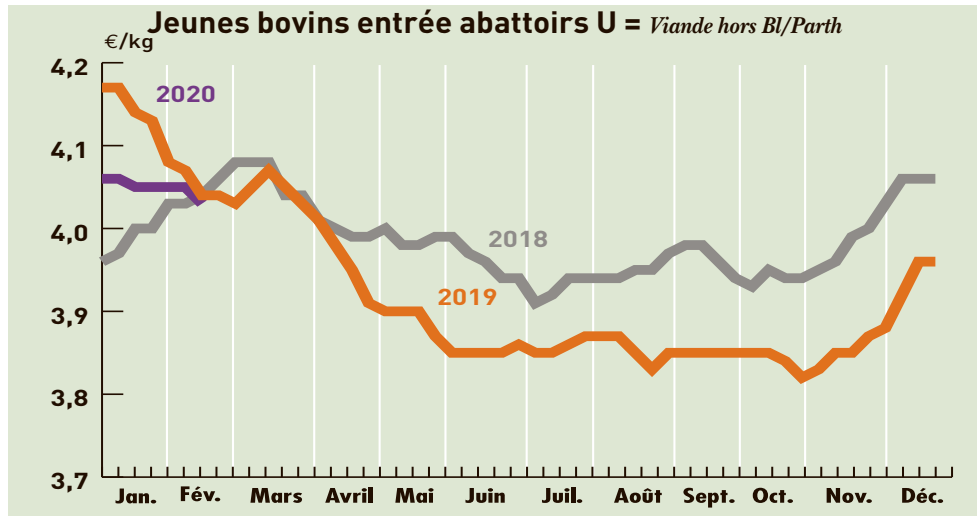
		ÂGE				
CHAROLAIS	M U	500 +	2,40 €	2,47€	2,41 €	
	F U	350-400	-	-	-	
		400 - 450	2,28 €	2,37€	2,34 €	-

Effectif total: 268 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
TAUREAUX	M U	+ 500 kg	1,88 €	1,93 €	1,90 €	-
VACHES CHAROLAISES	M E	-5 ans	2,23 €	3,41 €	2,62 €	+0,08
		5 à 10 ans	2,33 €	2,40 €	2,36 €	
	F U	- 5 ans	1,88 €	2,20 €	2,05 €	-
		5 à 10 ans	1,82 €	2,20 €	1,99 €	-
		+ 10 ans	1,77 €	1,97 €	1,85 €	-
	R	- 5 ans	1,66 €	1,85 €	1,77 €	-
		5 à 10 ans	1,67 €	1,87 €	1,82 €	-
		+ 10 ans	1,63€	1,75 €	1,68 €	-
	O	+ 10 ans	1,41€	1,59 €	1,52 €	-
	E	24 à 36 mois	2,36 €	2,79€	2,63 €	-
	U	24 à 36 mois	2,05 €	2,33€	2,120 €	-
	R	24 à 36 mois	1,89 €	2,02 €	1,96 €	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Marché avec des effectifs corrects, beaucoup d'acheteurs au rendezvous, la demande est forte et de plus en plus dans les vaches herbagères. Les tarifs sont à haussiers cette semaine et la vente est rapide avec peu de relève. Bonne ambiance commerciale.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 10/02 au 16/02/2020*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,11 €	4,08 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,48 €	4,03 €	3,90 €	3,62 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,75 €	3,71 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,17 €	3,12 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,63 €	2,59 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,67 €	4,44 €	4,07 €	-	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 17/02/2020

Bovins (230)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
275 à 365 kg	750 - 960	2,58 - 2,74
395 à 500 kg	1010 - 1180	2,36 - 2,62
Laitonnes		
245 à 315 kg	600 - 840	2,47 - 2,69
Laitonnes		
330 à 370 kg	890 - 1650	1,79 - 2,50
Génisses 24-36 mois		
495 - 660 kg	1460 - 1670	1,93 - 2,13
Taureaux		
840 à 1190 kg	1360 - 2160	1,62 - 1,81
Vaches légères	700 - 1060	
Vaches entre deux	1080 - 1340	
Vaches lourdes	1350 - 1420	

Vente globale en broutards à des tarifs reconduits en lourds et plus fermes en légers. Cours inchangés en femelles légères, placement plus sélectif en lourdes.
Commerce toujours actif en vaches et particulièrement sur les sujets qualifiés IBR.
Un seul invendu.

Bovins gras : 8
Vaches de viande : 3,56 à 3,74 Đ kg de viande.

Vente globale.

Prochain marché le lundi 24 février aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 05/02/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 131 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Une demande importante est visible dans toutes les catégories de poids et embellissent les cours une nouvelle fois cette semaine. **Laitonnes :** Cours légèrement à la hausse.	M	U	300 - 350	2,66 €	2,82 €	2,71 €	-
			350 - 400	2,64 €	2,65 €	2,65 €	-
			400 - 450	2,38 €	2,56 €	2,50 €	-
		R	300 - 350	2,32 €	2,68 €	2,61 €	+0,03
			350 - 400	2,46 €	2,61 €	2,58 €	-0,02
			400 - 450	2,32 €	2,52 €	2,46 €	-0,02
	F	U	200 - 250	2,55 €	2,79 €	2,65 €	-
			300 - 350	2,48 €	2,70 €	2,61 €	-
		U	200 - 250	2,36 €	2,58 €	2,52 €	+0,04
			300 - 350	2,41 €	2,64 €	2,52 €	-0,02

Aviculture *Tendances du mercredi 12/02/2020*

VOLAILLES / Repli sensible vers les pays tiers

La balance commerciale française de la volaille demeure dans le rouge en 2019. Si les exportations françaises vers les pays communautaires ont reculé de 4,3 % en tonnage sur les dix premiers mois de 2019, elles demeurent toutefois stables en valeur. Ceci grâce à l'augmentation des achats britanniques, aussi bien en volume (+19 %) qu'en valeur (+ 18 %), représentant une hausse de 18 M€. De quoi compenser la baisse vers l'Espagne et les Pays-Bas. Le Royaume-Uni représente 13 % de la population de l'UE 28 mais 20 % de la consommation de volailles, indique Anvol. Les expéditions françaises ont dans l'ensemble reculé de 9,6 % en volume et 3,3 % en valeur sur la même période, sans doute plombées par un repli des envois vers les pays tiers (-16 %). L'Hexagone a perdu des parts de marché à l'international face à la forte compétitivité des États-Unis, du Brésil, de l'Ukraine et d'autres pays européens.
En cumul des dix premiers mois 2019, les expéditions françaises ont reculé de 19 % vers les pays du Proche et Moyen-Orient et de 26 % vers l'Afrique subsaharienne. **V.C.**

ŒUFS / un marché qui se porte bien

La bonne tenue du marché des œufs calibrés se confirmait en ce début de semaine. La plupart des opérateurs jugeaient leurs commandes correctes. Si sur les régions côtières et les zones de montagne, la demande demeurait tonique, certains opérateurs notaient un ralentissement en région parisienne en raison des vacances scolaires. Un contexte qui se traduisait par des cours stables à haussiers selon l'opérateur et le calibre considérés. Du côté des œufs tout-venant destinés au conditionnement, le marché restait dynamique avec les centres qui affichaient toujours des besoins importants. **V.C.**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 05/02/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 136 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Génisses	F	R	24 à 36 mois	1,875 €	2,21 €	2,02 €	-
Vaches charolaises	F	U	- 5 ans	2,11 €	2,32 €	2,24 €	+0,02
			5 à 10 ans	1,86 €	2,01 €	1,94 €	-
			+10 ans	1,55 €	1,82 €	1,78 €	-
		R	- 5 ans	1,79 €	2,08 €	1,98 €	+0,02
			5 à 10 ans	1,82 €	1,98 €	1,88 €	-0,02
			+10 ans	1,48 €	1,78 €	1,72 €	-0,02

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **17/02/2020**

Effectif total: 133 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:67 - Taux de vente : 86%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
M		M	M	1,00 €	1,09 €	1,03€	
F	U	U	> 60 kg (F)	1,19 €	1,66 €	1,36€	
F	R	R	< 60 kg (F)	1,00 €	1,12 €	1,02€	
F	R	R	> 60 kg (F)	1,00 €	1,14 €	1,08€	
Effectif total: 133 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	U	38 - 38 kg	3,22 €	3,67 €	3,40 €	
	U	U	44 - 50 kg	3,11 €	3,49 €	3,34 €	-
	U	U	> 50 kg	2,43 €	3,07 €	2,78€-	
	R	R	32 - 38 kg	2,81 €	3,15 €	2,99 €	
	R	R	44 - 50 kg	2,83 €	2,93€	2,92 €	-
Effectif total: 69 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	U	38 - 44 kg	3,52 €	3,73 €	3,63 €	
	U	U	> 44 kg	3,38 €	3,38 €	3,38 €	
	R	R	38 - 44 kg	3,23 €	3,75 €	3,26 €	

Brebis : Léger tassement, surtout en inférieurs.

Agneaux : Forte demande et cours facilement reconduits dans les laitons et dans les gris extras.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 10/02/2020**

Ovins : 28	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	-	-
Agneaux	-	-
Brebis	-	-

Apports restreints, vente globale.

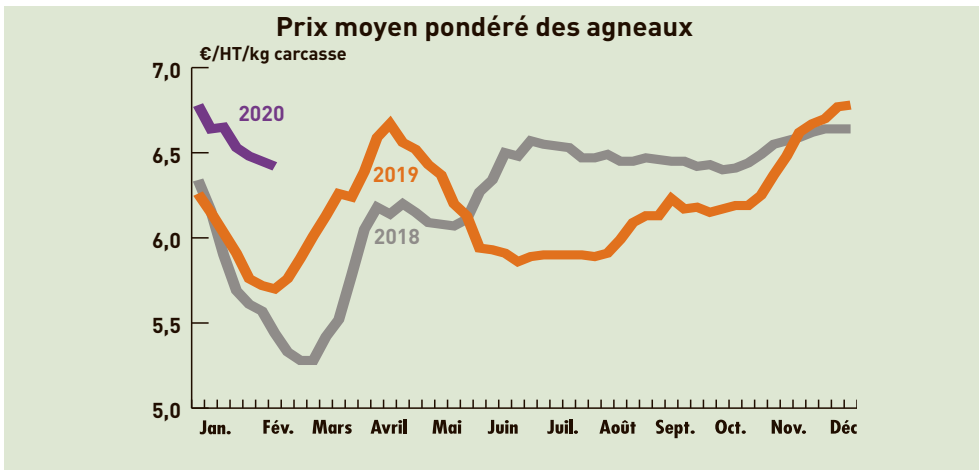
Prochains marchés :
Ovins le lundi 24 février 2020 aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 10/02 au 16/02/2020*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,88 €	6,26 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,69 €	5,90 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	6,06 €	5,65 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
Cotations FranceAgriMer du 10/02 au 16/02/2020

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
6,42 €	7,34 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 10/02/2020 au 16/02/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,74	7,62	-	-	-	-	-
	Var.		-0,05	-0,08					
	R	6,92	6,95	6,60	-	6,90	6,82	-	-
	Var.	0,03	0,04	0,07		-0,07	-0,06		
	O	-	-	-	-	5,95	5,74	-	-
	Var.					0,05	0,03		
3 (couverts)	U	-	7,59	7,48	6,23	-	-	6,85	-
	Var.		0,03	-0,01	0,18			-0,07	
	R	6,95	6,95	6,69	5,91	6,88	6,69	6,35	5,74
	Var.	0,02	0,03	0,05	0,10	-0,03	-0,04	-0,04	-0,19
	O	6,109	6,09	6,208	-	6,26	5,90	5,65	-
	Var.	-0,09	-0,08	-0,14		=	0,01	-0,07	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	6,06	5,62	-
	Var.						-0,05	-0,25	
	O	-	-	-	-	-	5,65	5,25	-
	Var.						-0,02		

Zone nord : Marché sans entrain et globalement stable.
Zone sud : Application du réseau.

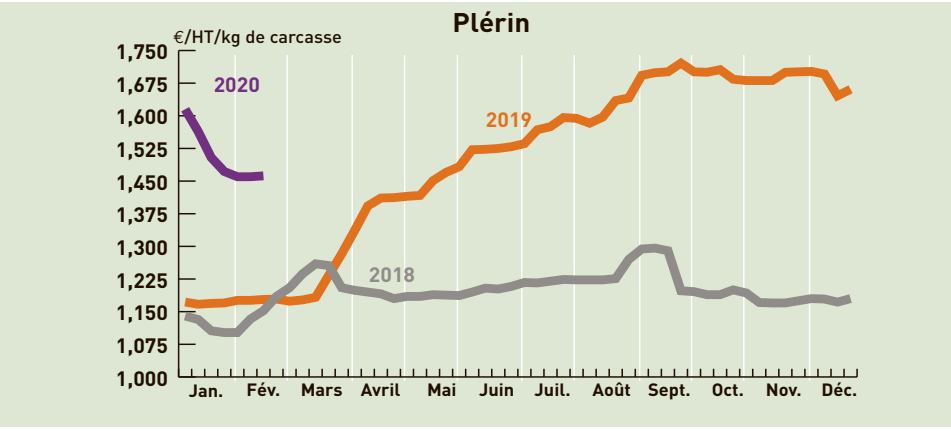
Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 17 février 2020) :
« Cours reconduits. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 852 porcs présentés) *Cotations du lundi 17 février 2020*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,462 €**



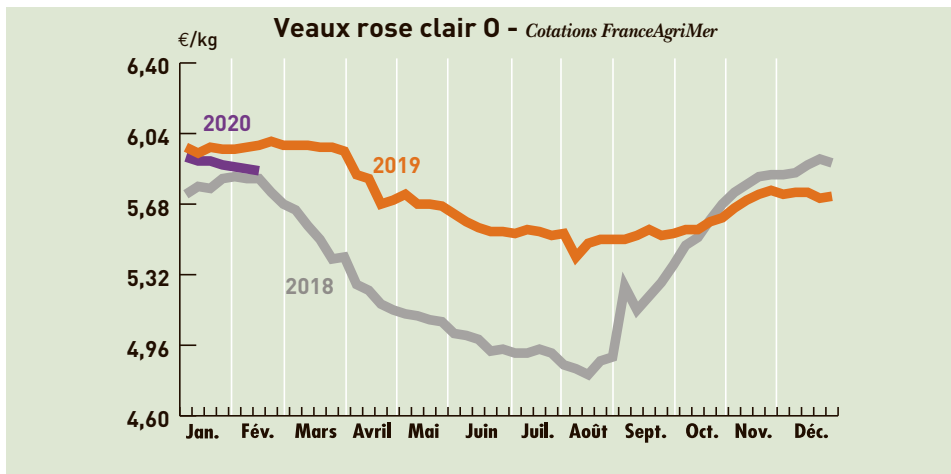
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 07/02 au 13/02/2020*

1,67 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 10/02 au 16/02/2020*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,19 €	-	-
U	9,54 €	7,47 €	6,05 €	-
R	-	6,35 €	5,02 €	-
O	-	5,85 €	4,73 €	4,03 €



Jeunes veaux *(prix min-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 17/02 au 21/02/2020*

	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Laitiers mâles
St Laurent de Chamousset. (veau d'engrais. 10 j - 4 sem supérieur élevage)	-	-	245-275 €	440-480 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	120-220 €	80-130 €	50-80 €	20-10 €
Saint Étienne (veau 50-60 kg - Mixte)	220-350 €	130-220 €	50-65 kg 120-175 €	40-50 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	380-490 €	250-350 €	195-265 €	50-100 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais)	150-220 €	100-175 €	90-150 €	30-45 €

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 10/02/20 au 16/02/20*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,80	-0,03	-1,07 %

Céréales

Marché du 11 février 2020

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	BPMF	févr.-mai	173	N	C
	fourrager	févr.-mars	168	N	C
	fourrager	avr.-mai	168	N	C
Sud Côte d'Or	meunier	févr.-juin	175	V	C
	fourrager	févr.-juin	175	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	févr.-juin	175	V	C
	fourrager	févr.-juin	175	V	C

ORGE FOURRAGÈRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	févr.-juin	146	N	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	févr.-mai	145	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	févr.-mai	145	V	C

MAIS					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	-	févr.-juin	159 à 160	N	C

GRAINES DE SOJA					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Haute saône	Alim. animale	févr.-avr.	345	N	C
Côte d'Or	Alim. animale	févr.-avr.	345	N	C

POIS					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	févr.-mars	217	N	C
Yonne	fourrager	févr.-mars	217	N	C
Côte d'Or	fourrager	févr.-mars	217	N	C

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ 06 07 61 82 64

15 - Vends tracteur Renault 610 RZ, 1998, 6700 h. + élévateur balles rondes + chargeur MX 409, état neuf.
✆ 06 70 33 52 12

18 - Urgent, je recherche pour mon exploitation agricole un tracteur Fiat 130.90, 140.90 ou éventuellement un 160.90, je me déplace aussi hors département.
✆ 06 21 49 50 89.

18 - Vends taureaux HBC, 1 adulte VF et veaux, 1 an, origine IA, toutes garanties sanitaires. GAEC de Lepaud.
✆ 06 68 68 24 94.

26 - Vends Ford Dexta année 61-32 ch
✆ 06 31 20 03 01

38 - Perdue le 17/01/2020 à Chasselay (38) une chienne de type berger malinois couleur fauve, pucée.
✆ 06 10 64 65 36

39 - Vds tracteur Case Maxum 100 cv, 2011, 3200 h, bati quick
✆ 06 50 84 78 97

57 - Vends tracteur MF 140, bon état, 4.000 euros.
✆ 06 70 58 22 98

69 - Vends tracteur Renault D30 avec fourche avant - Scie à ruban volant 70 presse basse densité.
✆ 06 24 43 82 50

71 - Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends tracteur Fendt 410 Vario, 4 roues motrices, année 2005, relevage avt, pont suspendu, 4 pneus neufs, TBE.
✆ 06 85 54 80 24

74 - Vends cause retraite tracteur Claas Arion 610CIS 4.930 h - Relevage avec prise de force av, cabine ydrostable très bon état + surélévateur Bugnot, évacuateur à fumier curetable.
✆ 06 13 58 53 15

Travail sol

26 - Vends Ford Dexta année 61, épandeur à fumier 3 tonnes.
✆ 06 31 20 03 01

26 - Vends vibro 3M + herse. Extirpateur 3 poutres 3M. Rouleaux fer lisses
✆ 04 75 59 84 68 HR

26 - Vends vibro lourd 3,4M + 80CV, 2500 - Herse 4,2 repli hydra dents neuves, 1700 - Pulve 12M 800L treuil Bert 2023, 2500 - Tuyau RS 100 40, 1000.
✆ 06 80 54 69 90

38 - Vends semoir tournesol Lely 5 rangs équipé disques maïs et microgranulateur bon état.
✆ 06 84 77 00 54

38 - Achète rotovator Staub modèle PP4, PP5 et aussi la faucheuse
✆ 06 71 29 09 20

88 - Vends semoir à maïs 6 rangs monosem avec micro granules. Etat neuf. Prix à fixer.
✆ 03 29 07 94 45

89 - Vends semoir céréales D8 super Amazone 3 m. + Marseme Rau 3 rangées + Packer, TBE, - charrue express Perrein sur 3 rangées, équipement carbure, peu servi, TBE. (réf. 0801)
✆ 06 84 52 86 64

Récolte

01 - Vends foin 2019, px 130 euros, T. paille blé 90 euros bottes carré Bigbag mais livraison possible
✆ 06 50 31 58 02

18 - Recherche moissonneuse-batteuse New Holland 80.70, 80.60 ou 80.80, je me déplace hors département.
✆ 06 21 49 50 89.

84 - Cause retraite vends un tapis réceptacle pour cerises noix etc 11m de long fabriqué par MAFA 84 Aubignan + 1 vibreur OMC Apt Vaucluse
✆ 06 83 07 32 02

Epandage

26 - Vends épandeur à fumier Heywang ERO Mistral-3 tonnes
✆ 06 31 20 03 01

Forestier

21 - Vends fagoteuse rabot fagomatic, tension hydraulique, TBE. (réf. 08VB1)
✆ 06 86 96 03 78

Agri. divers

01 - Cause cessation vends 2 désireuses portées, 2 râteliers balles rondes, claies de séparation pour ovins
✆ 06 40 18 07 28

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 070B)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends moulin à farine en 3 parties, env. 3 quintaux, glissière de sécurité, 4 m. x 0.31 (réf. 0701)
✆ 06 46 10 52 91

38 - Recherche planteuse pomme de terre, tabac, SUPER PREFERT 2 rangs
✆ 06 08 32 95 59

38 - Vends cuve fuel 1500L et 1000L, essieu ø100, sulfateuse pour arbres, équipement pour chevaux de trait charrue HB1
✆ 04 74 97 23 88

38 - Vends faneuse Stoll 900 8 toupies largeur 9m châssis de transport bon état 3 000 euros HT
✆ 06 85 15 64 15

38 - Vends déchaumeur à disques Galucho avec rouleaux V-Ring, 12 000 euros HT année 2013 bon état
✆ 06 87 13 50 77

42 - Vends dessileuse pailleuse 8m3 Jeantil - bon état - + décompacteur 3 dents
✆ 06 12 54 89 40

58 - Vends combiné 4 m. Kuhn : herse roto 4002, porte à cour, traceur hydrau, tole niveleuse + semoir solo à disques, grande capacité, herse fexible, 8 500 euros, - rototiler 3 m. avec 4 dents décompacteur, jeu de dents neuves peu servi, 4 000 euros, - rouleaux Gourdin trainé 2.50 m X 3, 600 euros, - bétaillère Hoswith, 4 places, 500 euros, - convoyeur Geoffroy 24 m., bottes MD à câble et barrettes, état proche du neuf + monte bottes MD 13 m. Dynamic, roue fer, bon état. (réf. 05VB2)
✆ 03 86 50 05 79

58 - Cause cessation d'activité Vends divers matériels agricoles (réf. 060A)
✆ 06 36 50 16 41

58 - Cause cessation Vend bétaillère Hoswith 4 places, 500 euros, - fendeur Hydro tracteur 12 T. Rabaud + pique 2 dents à bottes attelage 3 points, - vis à grain diam. 160, peu servi : 5 m. - 9 m. - 12 m., - cellules privé rondes ondulées (réf. 08VB5)
✆ 03 86 50 05 79

remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
19 400 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

69 - Vends quadrillage tuyaux alu 6 m. diam. 50 perches arroseurs coude T bouchon - Lève sacs 1000 kg télescopique adapté semoir - Cultipaker Quivogne palier central 3 m. ok transport.
✆ 06 84 19 53 86

71 - Vends quad Can-AM 450 Outlander, 2017, 4 roues mot., 3.800 km, TBE, révisé, 4.900 E, tubulaires écurie entrav., attaches, abreuv., 1.800 E, presse B.R. New Holl., 2003, 6.500 E, stabul. démontée, 648 m2, 90 pl. J. bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis. B.E, 20.000 euros.
✆ 06 09 44 66 09 uniquement le soir

71 - Vends broyeur de haies Féa 4,50 m. téléfexible, rota 1.05 m, TBE, 4 400 euros, - tracteur MF 37, 2 pneus neufs AR, CG, 2 100 euros, - tracteur Deuz agrothon 106, chargeur, 4 RM, 105 cv, 6 cylindres, 8 600 h, clim., BE, 23 500 euros HT, - giro-broyeur révisé 1 m., TBE, 800 euros, - cover-crop semi-porté 20 disques, largeur environ 2.50 m., BE, 450 euros, - gyro-andaineur Vicon Andex 463, tandem, pneus ballons, 1 500 euros, - pulvérisateur Hardy, 400 l., 8 m., 350 euros, - faucheuse 2 tambours Pezet 1,60 m., quelques soudures en l'état, 150 euros, - faneuse Fahr 2 toupies Beku 25, BE, 300 euros, - faneuse andaineur Srella 350 euros, - giro-andaineur Khun GA 280, 450 euros.(réf. 080B)
✆ 06 88 36 83 55

71 - Agri. vends télesco. Manitou 626, 7.000 euros, tarière Rabaud 1.500 euros, chisel 3 m, 800 euros, lamier 4 scies, 2.000 euros.
✆ 06 03 42 06 75

73 - Vends broyeur marteau 1,20 m - Pulvesol 300 l - Enrouleur 100 m - Faneuse 2 toupies - Endaineur 3,20 m.
✆ 06 61 96 88 06

84 - Vends 10 générateurs air pulsé 100 000 calories brûleur neuf.
✆ 06 07 25 33 31

Elevage

71 - Vends salle de traite, 2x5, Westfalia, décro, T. bon état, cause cessation lait, 71520.
✆ 06 85 02 54 26

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends balles rondes foin petite montagne et paille blé et triticale 18km Bourg en Bresse
✆ 06 73 43 54 50

01 - Vends foin luzerne paille format moyenne densité en paquets de 14 bottes
✆ 06 78 09 57 93

01 - Vends foin 2019 prairies naturelles bottes rondes 130 Viriat
✆ 06 25 39 63 95

21 - Vends 130 tonnes de luzerne BIO, andaineur à tapis, pressage en coupé format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne (réf. 060D)
✆ 03 80 24 94 61 ou 06 07 49 13 48

21 - Agriculteur Vends paille foin enrubanné 1er qualité, livraison et prix garanti.
✆ 06 84 27 13 81

39 - Vends foin et regain 2019, luzerne bio 2e coupe enrubanné foin et regain
✆ 06 83 16 03 39

42 - Vends maïs épis très bonne qualité, MS élevée botte 980 kg. Possibilité organiser la livraison.
✆ 06 47 61 45 50

69 - Vends barquettes bois 500 g. pour fraises framboises myrtilles quantités.
✆ 06 84 19 53 86 ou 04 78 56 10 11 HR

69 - Vends 25 T. céréales (blé - orge) cause cessation.
✆ 07 67 34 68 00

Fourrage

01 - Vends balles rondes foin petite montagne et paille blé triticale 18 km Bourg en Bresse
✆ 06 73 43 54 50

01 - Vends foin très bonne qualité 2019
✆ 06 30 86 53 17

01 - Vends foin et regain 150 BR 120x120 bonne qualité
✆ 06 98 36 65 15

01 - Vends foin prairie naturelle extra bottes rondes 150 120 135 et départ ferme
✆ 06 84 47 68 91 ou 06 85 81 70 78

01 - Cause cessation vends 21 ha de foin 2020 et foin + enrubannage RGI de 2019
✆06 40 18 07 28

18 - Vends très belle paille, sous abri, bottes cubiques 90x120, livraison assurée.
✆ 06 17 84 34 79

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 070D)
✆ 06 85 73 22 68 avec répondeur

38 - Vends foin 2019 botte de 18kg environ 2,40 euros l'unité, Sud Grenoble
✆ 06 50 98 65 98

58 - Cause cessation Vend bon foin 2019, bottes rectangulaires, 60 x 80 x 220. (réf. 08VB4)
✆ 03 86 50 05 79

71 - Vds enrubannage trèfle violet pur, récolté début mai, 85 euros/t, départ., paille de colza 120x90x235, livr. poss.
✆ 06 75 28 47 79

73 - Vends regain BR 120X120 très bonne qualité - Livraison par 3 tonnes sur 100 km.
✆ 06 65 41 31 39

74 - Vends foin et regain en petite botte de 30-35 kg. Vends enrubanné 3ème coupe botte ronde.
✆ 06 66 57 06 20

Bât. Pro.

38 - Vends 5 fermes bois en triangle pannes fibro porte R 9 M 30 le tout 1 000 euros
✆ 06 84 40 52 66

Propriété

18 - Recherche ferme céréalière, 150 à 180 ha avec reprise matériel sur région centre.
✆ 02 48 59 84 42

71 - Vends ferme élevage bovin, 70 ha, maison et bâtiments, 300.000 euros. Curieux s'abstenir.
✆ 06 48 13 15 74

Divers

19 - Vends fabrique d'aliment TOY, broyeur T2, trémi 1250L, mélangeuse 2000L + 4 grilles.
✆ 06 16 56 65 01

38 - Cherche mobylette Peugeot 103 ou moto-bécane ou scooter roulant ou pour pièces
✆ 06 61 65 28 52

Monsieur FRANCK
GRAND VOYANT MEDIUM GUERISSEUR
Expert retour affectif de l'Etre aimé, désenvoûtement, etc
07 51 92 92 20
Travail sérieux et efficace

42 - Vends piquets châtaignier L 180 fendu main 1.80 euros bois chauffage + poules bio + oeufs
✆ 04 77 27 98 29 06 50 27 01 30

42 - Vends piquets acacia 2 m TB qualité gross. sect. liv. poss. + tracteur Renault N 70 tb état an 60.
✆ 06 20 58 24 30

À CÉDER,
en globalité ou partiellement,
commerce de vente de fourrage et de paille
(en activité depuis plus de 15 ans)
secteur sud région parisienne.
Pour tout renseignements contacter le 06 80 03 12 03

55 - Recherche semoir à engrais, de 2.000 à 3.000 l, en bon état et tracteur avec chargeur, de 90 à 120 cv.
✆ 06 86 87 14 49

58 - VEND acacias sur pied bord de route, - acacias fendus en 2 m., - 2 remorques 7.5 T., - brabant Huard 4 socs, - bétonnière, 350 litres, - bétaillère alu. Master 140 DCI, - 1 pelleteuse trainée Goyer, - 1 herse de prairie 4 m., 1 masse avant Fendt (réf. 060B)
✆ 03 86 58 35 52 HR

58 - RECHERCHE 600 poteaux acacia, long 3 m. pour construction volières (réf. 0601)
✆ 03 86 29 00 78

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


69 - A vendre pommes Golden bon prix - Caisses plastic rouge Allibert très bon état - Semi remorque pour stockage.
✆ 06 23 91 24 44

70 - 30 places disponibles de pension en paturage pour bovins à proximité de Maîche dans le Haut-Doubs (plateau et vallée). 120 euros HT / bovin. Saison: mai à octobre.
✆ 03 81 43 95 46 (après 19h)

Offre

Emploi

01 - Rech. Ouvrier Agricole Expl Polyculture Elev Lait traite Robot
✆ 06 81 86 01 82

38 - RECHERCHONS MECANICIEN EXPERIMENTE (H/F)-MONTAGE,MISE EN ROUTE, SAV ET ENTRETIEN DE MATERIELS AGRICOLES (NEUFS ET OCCASIONS)ET D'IRRIGATION - CV DEMANDE - SALAIRE SELON COMPETENCES - (DISCRETION ASSUREE)
✆ 04 74 84 87 87

74 - Recherche salarié agricole bovins lait pour saison d'alpage secteur Aravis - Traite, parc, surveillance des animaux.
✆ 06 09 99 79 95

Mariage

Rencontre

38 - M. 73 ans seri rech. D séri 65/74 ans pour couple définitif à vie même en difficulté.
✆ 04 76 64 54 40

89 - 89 – Homme 50 ans, éleveur, cherche compagne, à partir de 40 ans, libre, sérieuse, aimant la vie à la compagne, enfants acceptés, relation durable, pas sérieux s'abstenir. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière qui transmettra. (réf. 0802)
✆ TERRES DE BOURGOGNE

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs limousins 15 et 16 mois HBL, fils de Gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) et Engi (RREVS) + 1 taureau 2 ans, - génisses et vaches pleines échographiées, vêlage automne. (réf. 040C)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends 2 bons taureaux charolais adultes 4 tx 2ans et gros mâles 14 mois Corneloup Denis Avrilly (03).
✆ 06 79 78 91 95

15 - Vends 10 génisses salers, 14 mois, HBS, très dociles, bonne conformation. IBR A.
✆ 06 12 70 37 04

Terres de Bourgogne
Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

Dans le cadre de notre développement,
nous recrutons :
- Un technicien (h/f) matériels agricoles
- Un technicien (h/f) matériels viticoles
Débutant accepté, postes basés à Ligny le Chatel
Tél 03 86 47 43 62 ou 06 07 33 34 93
mail : jordan@km-group.fr
MALECOT POIRIER AGRI

GAMME DE VIDÉOSURVEILLANCE AGRICOLE
VISIONAUTE
GARANTIE 3ANS
FULL HD

www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, heures repas ou 06 07 91 98 08.

PORTES OUVERTES GAEC PAUTET
les 28 et 29 février,
présentation de l'ensemble du cheptel, vente de taureaux de 3 ans, 2 ans et 18 mois, IBRA A.
Le meilleur accueil vous sera réservé.
Gaec Pautet le Bois Gizet 58170 Savigny Poil Fol - 06 09 40 50 63

18 - Vends taureaux charolais, 1 an et 2 ans, inscrits HBC, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ 06 23 16 10 19.

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vends taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ 06 10 91 41 94.

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ 06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL 10 - 12 mois, origine père RCV/Erebos, TGS. Groen Sébastien - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4901)
✆ 06 78 97 72 28

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 030A)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage Charolais HBC, Vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 050B)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais HBC, Vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ 06 98 38 19 62

21 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ 06 70 34 71 84

21 - Elevage charolais inscrit VEND taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0702)
✆ 06 24 24 69 93

21 - EARL Boccard - Montigny Montfort VEND 2 réproducteurs charolais, 1 de 7 ans, inscrits, père Bismark, très productif et excellente forme, 1 de 1 an, fils du taureau de 7 ans, qualités maternelles, croissance, docilité. (réf. 08VB2)
✆ 06 56 89 71 88

21 - Bon élevage Montbéliard Bio vend génisses pleines, terme avril 2020 et vaches en lactation (réf. 080A)
✆ 06 82 05 82 65

21 - Elevage HBC vend 5 taureaux de 16 - 17 mois père Vigny, Falcon, Dumas, Natur, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 40 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 080C)
✆ 06 15 28 77 63

38 - Vends reproducteurs Charolais génotypés 15 mois 1 homozygote SC 1 vêlage facile
✆ 06 16 85 50 52

42 - Vends bon lot de génisses Charolaises non ins. née en automne 2018 - bonne origine - 520 kg cse retraite.
✆ 06 07 03 05 35

58 - Vends TBG veaux reproducteurs Charolais HBC, - veaux Limousins, - laitonnes Limousines reproduction, - vaches gestantes Charolaises HBC, - jeunes, TGS. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0303)
✆ 06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52

58 - Vends cause cessation génisses charolaises 1 et 2 ans, mâles reproducteurs 1 et 2 ans HBC et non, vêlage facile, - 1 adulte VF. Guinot - Sermages (réf. 0402)
✆ 06 50 19 42 35

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 050A)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Elevage HBC, Vend taureaux 1 et 2 ans dont certain origine IA, vêlage facile + 1 adulte. Emile Cédric - Tintury/Fertrêve (réf - 0602)
✆ 06 08 49 03 34

58 - Vends reproducteurs Charolais 2 ans, HBC, TGS, IBR A. EARL Lordey Olivier - Luzy (réf. 06VB1)
✆ 03 86 30 09 25 - 06 23 85 87 54

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 060C)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends 1 taureau 2 ans déjà sailli et veaux 15 mois, bon index, vêlage facile, origine IA. (réf. 070A)
✆ 06 03 59 84 26

58 - Elevage charolais VEND 6 taureaux 2 ans et 1 adulte HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 07VB1)
✆ 06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99

58 - Vends taureaux charolais 2 ans et veaux reproducteurs 1 an, HBC, IBR A. Trinquet Gilles (réf. 07VB2)
✆ 06 84 04 06 89

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 0704)
✆ 06 83 98 87 62

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 0703)
✆ 06 47 76 43 44

58 - Vends taureau 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, 4 de père IFNAIS 107, IND IBR, BVD, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 080D)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Cause cessation Vends génisses 2 ans charolaises prêtes au taureau, très bonnes origines (réf. 08VB3)
✆ 03 86 50 05 79

71 - Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 040E)
✆ 06 74 09 49 89

71 - EARL Limouzen vd mâles limousins, HBL, 18 mois, 1 adulte, femelles 18 mois à saillir, livraison.
✆ 06 86 83 84 64

71 - Élevage charolais HBC vends taureaux de 2 ans au pré, TGS, livraison. Chatillon J.-M.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vds 40 taureaux 20 mois, 7 génisses 18 mois, 40 laitonnes, le tout HBC, vidéo sur www.simongenetic.com ou gaecbonnot.free.fr, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vends taureau 5 ans, origine IA, vêlage facile, très docile, HBC. Gaec Mathieu Père et Fils.
✆ 06 78 21 33 73 ou 06 88 92 01 18

71 - Vends veaux reproducteurs Limousins 15 mois, Idem, IBR, FCO 4 et 8, très dociles.
✆ 06 85 54 80 24

71 - Prends génisses en pension, avril à novembre, 18 mois 180 euros, 24 mois 230 euros, avec garantie de paiement.
✆ 06 43 78 99 31

71 - Vends cse cessation lait vaches montb, prêtes, CL.
✆ 06 85 02 54 26

71 - Vends 4 taureaux 18 mois, HBC.
✆ 06 77 31 12 05

71 - Vends 5 taureaux charolais de 2 à 4 ans, le tout HBC, TGS.
✆ 06 25 72 20 74

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ 06 8716 54 66

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 20 mois, - veaux de 14 mois, - génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040A)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Ovin

26 - Prends pensions d'ovins période estivale-26
✆ 06 88 42 92 98

26 - Vends béliers Préalpes(26)
✆ 06 88 42 92 98

42 - Vends béliers reproducteurs Suffolk + 1 bélier inscrit cse consanguinité + agnelles
✆ 04 77 50 16 96

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

69 - Vends porcs fermiers nourris aux produits de la ferme.
✆ 06 82 35 31 37

Volaille-Lapin

38 - Vends élevage avicole pour fin 2020 en vente direct marchés mag producteurs bonne rentabilité
✆ 06 07 57 45 70

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

SA ROGER MARTIN

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 4.000.000 euros Siège social : 4, avenue Jean Bertin Parc technologique - 21000 DIJON 016 450 157 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er janvier 2020, Madame Marie-Françoise BOURROUET, demeurant 8 Rue Eugène Guillaume - 21000 DIJON a été nommée membre du Conseil de surveillance. Mention au RCS de DIJON.

AL210826528

Cabinet Phénix Avocats Villeurbanne

FOOD 19

SAS, capital 2.000€, siège 7, avenue Garibaldi 21 000, RCS DIJON n°879 946 085. L'AGE du 14/01/2020 a nommé M. Messaoud BOUREKBA, né le 15 septembre 1957 à AIN-ROUA (Algérie), de nationalité algérienne, demeurant au Bâtiment A – N°24 – 48 Logements MGHU 19 000 SETIF(Algérie), aux fonctions de directeur général, à compter du même jour.

AL210826594

ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE 21 71

AFPI 21 71 Société par actions simplifiée Au capital de 363 393 euros Siège social : 10 Allée Andre Bourland 21000 DIJON 852.658.186 RCS DIJON Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 02.12.2019 : Nomination en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société ARC CECCA FINANCES sise à CHALON SUR SAONE (71107), 21 Rue Georges Derrien, BP 70279, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 528.721.897. Pour avis, La Présidente

AL210826614

DROIT DE PRÉEMPTION

COMMUNE DE MAREY LES FUSSEY

Instauration d'un périmètre de droit de préemption urbain

Par délibération en date du 12 février 2020, le conseil municipal de MAREY LES FUSSEY a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain sur les zones UA et 2 AU définies au plan local d'urbanisme. La délibération du conseil municipal ainsi que le plan délimitant le périmètre du D.P.U peuvent être consultés à la mairie et à la Direction Départementale des Territoires aux jours et heures habituels d'ouverture.

AL210826618

TRANSFERT DE SIÈGE

DSX-RNT SCI

SCI au capital de 5000 € Siège social : 10 Rue De Quetignerto 21800 QUETIGNY 812920163 RCS de DIJON

Le président en date du 11/01/2020, a décidé de transférer le siège social au 2 Route De Ruffey 21490 VAROIS ET CHAIGNOT, à compter du 11/01/2020.

Mention au RCS de DIJON

AL210826613

B.M.D.V

SCI - au capital de 900 000 euros - Siège social : 3, place Notre Dame 21000 DIJON - 752 035 758 RCS DIJON, l'AGE du 30.11.2019 a transféré le siège social du 3, place Notre Dame 21000 DIJON au 1 Clos Pingat 21370 VELARS SUR OUCHE, à compter du 30.11.2019 et a modifié l'article 4 des statuts. Dépôt légal RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL210826632

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI DELTA & INDIA

SCI DELTA & INDIA, au capital de 216 000 euros, siège social : 34 Rue du Carré, 21160 MARSANNAY LA COTE, 851 588 046 RCS DIJON, AGE du 12/12/2019 : réduction de capital par annulation de parts, AM : 216 000, NM : 200 euros. Pour avis

AL210826593

POMPES FUNEBRES MARBRERIE CHARON

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 200.000 euros Siège social : CHATILLON EN BAZOIS (Nièvre) Lieudit « Beauregard » RCS NEVERS : 533 348 959

Augmentation de capital
Décision : Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2019
Ancienne mention : 11.000 euros
Nouvelle mention : 200.000 euros
Pour avis

AL210826628

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 17/02/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SELONGEY: Classification Urbanisme : Zone A du PLU Classification

43 a 20 ca - En chemeneau: ZN-23(J)-23(K)

82 a 50 ca - Prenet: ZR-152-202[101](A)-202[101](Z) (avec bâtiments)

Exploitation agricole comprenant :

- Bâtiments agricoles à la vente : Parcelles ZR152,202

- Foncier à la vente : parcelle ZN 23 43a 20ca

- Foncier à la location : 116ha 00a 24ca

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose **de louer** les biens fonciers suivants en complément de la vente des bâtiments agricoles cadastrés ZR152,202 et de la parcelle agricole ZN 23 commune de SELONGEY

SELONGEY (21) - Surface sur la commune : 59 ha 60 a 41 ca

-'Le veau': G- 644- 645

Classification urbanisme : ZONE Np du PLU

-'Les essartees': G- 679

Classification urbanisme : Zone N et Np du PLU

-'Les essartees': G- 675- 676- 678- 698- 701

Classification urbanisme :

Zone N du PLU : G 698, 701 - Zone N et Np : G 678 - Zone Np : G 675, 676

-'Le veau': G- 515- 516- 534[F1]

Classification urbanisme : Zone Np du PLU

-'En bienfonde': ZL- 56- 86

Classification urbanisme : Zone Np du PLU

-'En chemeneau': ZN- 25(J)- 25(K) - 'La croix barbier': ZM- 4(AJ)- 4(AK) - 'La voie du marche': AP- 127[1072]- 128[1071]

Classification urbanisme : Zone A du PLU à l'exception des parcelles AP127, 128 en zone 1AUa

-'Les fourneaux': ZS- 41- 42

Classification urbanisme : Zone A du PLU

-'Sur fautet': ZB- 19(BJ)- 19(BK)

Classification urbanisme : Zone N du PLU

-'Sur le rang': AR- 288[9]

Classification urbanisme : Zone Ub du PLU

-'Le trouroussel': AO- 75[14]

Classification urbanisme : Zone Ub du PLU

-'De marey': AL- 111[412]- 116[586](J)-118[585] -'La vanne': ZT- 10- 58(J)- 58(K)-'Le Chainot': D-100 -'Prenet': ZR- 87 -'Sur champ perard': ZA- 30 -'Sur la duy': ZA-133[129]- 83

Classification urbanisme : Zone A du PLU : ZA 30 - Zone N du PLU : D100, ZA83,133 - ZT 58(J/K) - Zone Np du PLU : AL111, 116(J), 118 - ZR 87 - Zone Np et A du PLU : ZT 10

- 'Chemin d occey et montsaug': ZC-27(AJ)- 27(AK) -'En layer': ZR- 50

Classification urbanisme : Zone A du PLU : ZC 27(AJ/AK) - Zone Np du PLU : ZR 50

-'La croix barbier': ZM- 8(AJ)- 8(AK) -'La vanne': ZT- 57

Classification urbanisme : Zone A du PLU : ZM 8(AJ/AK) - Zone N du PLU : ZT 57

- 'Chemin d occey et montsaug': ZC- 26 -'En chemeneau': ZN- 17(J)- 17(K) -'En layer': ZR- 30 -'La vanne': ZT- 6- 9 -'Le chainot': A- 116 D- 160- 161- 1534[101]-1535[102]- 1537[103]- 1540[156]-1542[157]

-'Le veau': G- 648- 751[660]- 752[660]
-'Les essartees': G- 669- 677- 696- 702
-'Les fourneaux': ZS- 33(A)- 33(B)- 33(C)-33(D) -'Prenet': ZR- 93(J)- 93(K)- 107- 108-201[103] -'Sur champ perard': ZA- 18- 21-29- 31- 147[28]

-'Sur la combe de la faas': ZC- 34(J)- 34(K)-34(L) -'Sur la duy': ZA- 75- 132[129]

Classification urbanisme :

Zone A du PLU : ZA 18,21,29,147 - ZC 26,34(J/K/L) - ZN 17(J/K) - ZR 93(J/K) - ZS 33

Zone N du PLU : ZD 160,161,1534,1535,1537,1540,1542 - G 669,702 - ZA 31,75,132

Zone N et Np du PLU : G677,696,751,752

Zone Np du PLU : ZR 30,107,108,201

Zone Np et A du PLU : ZT6,9

BOUSSENOIS (21) - Surface sur la commune : 39 ha 93 a 77 ca

-'Jean vambes': ZI- 87 -'Sentier au pretre': ZI- 112

Classification urbanisme : RNU

- 'Au chemin de sainte gertru': ZI- 118-119 - 'Au dessus des cras': ZC- 7 - 'Belle fax': ZI- 137- 140- 142- 143 - 'Champ bizouard': AB- 238(J)- 238(K) - 'Combe mariguet': AB- 124- 125- 280[123]

-'Fond de fautet': ZK- 14 -'La griotte': ZH-117 -'La perriere': ZH- 37 ZI- 10 -'Monsat': ZI- 6(J)- 6(K)- 7- 157 -'Rang de verdure': ZI- 5- 111 -'Rougeot': ZB- 7 -'Sous folle': ZM- 3- 4- 5- 151- 152

- 'Sous mouchotte': ZC- 20- 21 - 'Sur charme': ZC- 43- 44- 46 - 'Sur la voie d occey': ZE- 219

Classification urbanisme : RNU

-'La crotte': ZE- 10 -'La perriere': ZH- 36-195 -'Vignes de la cras': ZM- 34- 168[34]

Classification urbanisme : RNU

-'Vignes de la cras': ZM- 35

Classification urbanisme : RNU

Commune de CORPOYER-LA-CHAPELLE (21) - Surface sur la commune : 3 ha 24 a 10 ca

-'Champ devant le taux': ZC- 152

Classification urbanisme : RNU

Commune de RIVIERE-LES-FOSSES (52) – Surface sur la commune : 5 ha 39 a 26 ca

-'La Rochotte': ZM- 16

Classification urbanisme : RNU

-'La Presle': ZI- 5-'Vau de Guet': ZK- 14

Classification urbanisme : RNU

Commune de LE MONTSAUGEONNAIS (52) - Surface sur la commune : 7 ha 82 a 70 ca

-'Le grand pré est': 509ZR- 5- 13

Classification urbanisme : Zone Ni du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 09/03/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210826631

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux

Monsieur André, Alphonse, Francis BRETON, retraité, et **Madame Micheline, Monique DUPONT**, retraitée, son épouse.

Demeurant ensemble à DIJON (21000), 128 avenue Victor Hugo.

Nés savoir :

- Monsieur à MARSEILLE (13000), le 13 mai 1940.

- Madame à NOGENT SUR MARNE (94130), le 18 octobre 1941.

Tous deux de nationalité française.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de PARIS (75010), le 4 mars 1967 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Aménagement du régime matrimonial :

- en apportant à la communauté des biens propres à Madame Micheline BRETON née DUPONT : lots 7 et 16 dépendant d'un ensemble immobilier sis à SAINT MAUR DES FOSSES (94210), 16 avenue Michelet, cadastré section EP numéro 128 pour une contenance de 11 ares 56 centiares.

Cette mise en communauté ne donnera lieu à aucune récompense à la charge de cette dernière.

- en prévoyant une clause de préciput sur le mobilier meublant la résidence principale.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Maximilien CHANUT, notaire à DIJON, le 14 février 2020.

Informations concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Maximilien CHANUT, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo.

Pour avis et mention.

Maître Maximilien CHANUT, notaire.

AL210826630

MODIFICATION DE STATUTS

SARL TILLET-VERNET

SARL au capital de 15 000 euros Siège : Rue Saint-Vincent ZI Savigny-les-Beaune 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE 438483471 RCS DIJON

Par AGE du 24/10/19 et les décisions du gérant associé unique du 10/12/19 et 11/12/19, le capital a été réduit de 5000 euros, pour être ramené de 15000 euros à 10000 euros par rachat et annulation de 5000 parts, corrélativement les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés ; le siège a été transféré du Rue Saint-Vincent ZI Savigny les Beaune 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE au 52 route de Combertault 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE à compter du 11/12/19, corrélativement l'article 4 des statuts a été modifié ; la dénomination « SARL TILLET-VERNET » a été remplacé par «TILLET CHRISTOPHE», l'article 3 des statuts a été modifié; Sébastien VERNET a démissionné de ses fonctions de cogérant à compter du 11/12/19, il n'a été décidé son remplacement.

AL210826582

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

SCP CARILLON ET MANGEL NOTAIRES ASSOCIES 31 bis rue François MITTERRAND 21120 IS-SUR-TILLE

GFA DE LABERGEMENT

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL
CHANGEMENT DE GERANCE

« Groupement Foncier Agricole de LABERGEMENT » ayant son Siège social à MOLOY (Côte d'or), identifié sous le numéro SIREN 351 303 813

Suivant actes reçus par Maître Pascale CARILLON, Notaire associé à IS-SUR-TILLE (Côte d'Or), 31 bis rue François MITTERRAND, les 27 décembre 2019, ont été effectuées les opérations suivantes :

- Augmentation du capital social par apports en nature de 205 166.82 euros et création de 1 372 parts sociales d'une valeur nominale de 152.45 euros.

ANCIEN CAPITAL : 79 121.04 euros

NOUVEAU CAPITAL : 288 287.86 euros

- Changement de Gérance : Monsieur Bénigne COLSON, Monsieur Benoît COLSON et Madame Marie-Hélène COLSON sont nommés Co-Gérants, avec faculté d'agir ensemble ou séparément. Ils exerceront leur mandat sans limitation de durée.

ANCIENS CO-GERANTS : Monsieur Bénigne COLSON et Benoît COLSON

NOUVEAUX CO-GERANTS : Monsieur Bénigne COLSON, Monsieur Benoît COLSON et Madame Marie-Hélène COLSON

Modifications statutaires publiées au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis et mention :

Me CARILLON

AL210826612

TAXIS FERET

SARLU au capital de 30.000 euros Siège Social : 103 rue de Corcelles 21000 DIJON 502 127 962 RCS DIJON

Avis extension d'activité

Aux termes de l'AGE du 27/01/20, l'associé unique a décidé de compléter l'activité de la société et de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« Article 2 - objet

La société a pour objet :

- transport de personnes (taxi), transport d'enfants, transport médical, transport de petits colis, et plus généralement le transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places, y compris celle du conducteur ou du véhicule taxi,

- exploitation et location de licence(s) taxi,

- location de véhicule avec et/ou sans chauffeur,

- location de chauffeur,

- location de taxi de remplacement. »

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

Pour avis,

Le Gérant associé unique

AL210826617

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LH & CO

Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 Euros Siège Social : 66, Route de Beaune 21160 MARSANNAY LA COTE 793 227 935 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire des associés en date du 31 décembre 2019 a pris acte de la démission de Mlle Colette MARECHAL, co-gérante, à compter du même jour. La gérance continuera d'être assurée par M. Lionel HENOCQ, désormais seul gérant restant en fonction. Pour avis

AL210826602

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FRAGICAT

SCI au capital de 131106,14 euros - Siège social: 29, route de Dijon Hameau de Chevigny 21600 FENAY - 341986370 RCS DIJON, l'AGO du 15.11.2019 a nommé en qualité de cogérant Catherine COINTOT, demeurant 3, impasse du Meix Sabotier 21250 LANTHES pour une durée indéterminée à compter du 15.11.2019 - Dépot légal RCS DIJON Pour avis - La Gérance

AL210826616

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 13 février 2020, Monsieur Mohamed EL HOUMRI, domicilié 26 rue Jean-Baptiste Boussu - 21200 VIGNOLES, immatriculé sous le n°530 872 480, a confié Madame Claire RODRIGUES-NOEL, domiciliée 69 C rue du Faubourg Raines - 21000 DIJON, immatriculée sous le n°791 206 253.

L'exploitation à titre de location-gérance d'un fonds de taxi comprenant l'autorisation de stationnement n°3 sur la commune de VIGNOLES (21) ainsi qu'un véhicule équipé taxi,

Pour une durée d'une année à compter du 15 mars 2020 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis.

AL210826623

NON DISSOLUTION

JMATT

SAS au capital de 1 000 euros, siège social : 7 Route de Beaune, 21220 GEVREY CHAMBERTIN, 847 976 859 RCS DIJON : AGM du 31/01/2020 statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL210826606

L'ODYSSEE COIFFURE ET BEAUTE

SARL au capital de 1 500 € Siège social 8 RUE SAINT GEORGES 21110 FAUVERNEY 751 475 732 RCS DIJON

Par décision du 16/12/2019, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223 42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL210826611

DISSOLUTION LIQUIDATION

FONTANAE DOMUS

Société civile immobilière Au capital de 1 000 euros Siège social : 3, rue des Marmuzots 21 000 DIJON 478 002 041 RCS DIJON Suivant décision collective des associés en date du 6 avril 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame PATCHINSKY Nathalie demeurant Villa des Pins Chemin de Saint Martin 83670 BARJOLS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Le siège de la liquidation est fixé au 3 rue des Marmuzots, 21 000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL210826490

FONTANAE DOMUS

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 1 000 euros Siège social et siège liquidation: 3, rue des Marmuzots 21 000 DIJON 478 002 041 RCS DIJON Suivant décision collective des associés en date du 6 avril 2019, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Madame PATCHINSKY Nathalie demeurant Villa des Pins Chemin de Saint Martin 83670 BARJOLS et déchargé cette dernière de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL210826489

NETPART

SASU au capital de 300 € Siège social : 1 RUE DU JURA, 21110 Aiserey 751 202 482 RCS de Dijon L'AGE du 31/12/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. MOROND Sylvain, demeurant 11 rue Mexico, 33200 Bordeaux et fixé le siège de liquidation au siège social. L'AGO du 31/12/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation du RCS de Dijon

AL210826523

L'AUBERGE DU MILLESIME

SARL en liquidation au capital de 1 000 euros - Siège social : 3 rue de la Côte de Nuits, 21700 VILLARS FONTAINE - 813 798 089 RCS DIJON - le 30/09/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Matthieu MAZOYER, demeurant 1 rue Traversière, 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 rue Traversière, 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateur.

AL210826548

SCI DU DUCHE

Société civile immobilière en liquidation- Au capital de 600 000 euros-Siège social : 18 RUE DES CHAMPS 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY-489 059 980 RCS DIJON- AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE -L'AGE réunie le 31/10/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. DROUHOT Christian, demeurant 60 Route d'Aubers 59134 HERLIES pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 60 Route d'Aubers 59134 HERLIES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL210826571

SCI DU DUCHE

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 600 000 euros-Siège social : 18 RUE DES CHAMPS 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY-Siège social de liquidation : 60 ROUTE D'AUBERS 59134 HERLIES-489 059 980 RCS DIJON - AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION -L'Assemblée Générale réunie le 30/11/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé CHRISTIAN DROUHOT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL210826570

ETA « LES BUIS »

Aux termes des décisions du 31/12/19, l'associé unique de la société ETA « LES BUIS », SARL au capital de 1000€, ayant son siège social 6 rue Croix Martin 21460 VIEUX CHATEAU, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°812 901 536, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/19 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Jean-Philippe TARTERET, demeurant 7 Rue Cherere - Hameau Chevannes - 89420 SAVIGNY EN TERRE PLAINE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6 rue Croix Martin 21460 VIEUX CHATEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

AL210826595

ETA « LES BUIS »

Aux termes des décisions du 31/12/19, l'associé unique et liquidateur de la société ETA « LES BUIS », SARL en liquidation, au capital de 1000€, ayant son siège social et son siège de liquidation 6 rue Croix Martin 21460 VIEUX CHATEAU, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°812 901 536, après avoir établi le compte définitif de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandant, a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de DIJON.

AL210826596

LVS QUETIGNY

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros Siège social : 6 Rue des Frères Montgolfier 21300 CHENOVE 833 407 273 RCS DIJON Aux termes d'une décision de dissolution en date du 10 février 2020, la société LA VIE SAINE, Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est 29 rue Musette 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 339277030 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la société LVS QUETIGNY, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844 5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78 704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société LVS QUETIGNY peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis

AL210826607

AVIS DE DISSOLUTION

URGENCE AUTO SAS en liquidation Au capital de 1 000 € Siège social : 32 Route de Talmay 21270 MAXILLY SUR SAONE Siège de liquidation : 32 Route de Talmay 21270 MAXILLY SUR SAONE RCS DIJON 880 515 929 Aux termes d'une décision en date du 20 janvier 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Guillaume POISSON, demeurant MAXILLY SUR SAONE 21270 32 Route de Talmay, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 32 Route de Talmay 21270 MAXILLY SUR SAONE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de

Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL210826627

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière DENOMINATION : JMAJNONI SIEGE SOCIAL : 5 Route de Daix – 21121 FONTAINE LES DIJON OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers DUREE : 99 ans CAPITAL : 1.000 euros APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros APPORTS EN NATURE : Néant GERANCE : Monsieur Jérôme MAJNONI D'INTIGNANO demeurant 5, route de Daix – 21121 FONTAINE-LES-DIJON CESSION DE PARTS : librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL210825387

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 12/12/2019, il a été constitué une SELARL dénommée : **SELARL DU DOCTEUR SIMONNOT**. Siège social : 11 B CRS Général de Gaulle 21000 Dijon. Capital : 100 €. Objet social : profession de médecin. Gérance : Mme SIMONNOT, épouse MOUROT Isabelle, 23 rue Molière 21000 Dijon. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL210826469

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/01/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : JT Objet social : L'acquisition, la constitution et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. Siège social : 24 Route de St Jean de Losne, 21470 Brazey en Plaine. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. DEMOULIN Jérémy, demeurant 24 Route de St Jean de Losne, 21470 Brazey en Plaine Clause d'agrément : Cession libre entre associés, cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Dijon

AL210826585

SARL RTCE FRERES

Acte SSP du 10.02.2020 à DIJON, constitution SARL RTCE FRERES- Capital : 3 000 euros - Siège social :17 Grande Rue 21120 POISEUL LA VILLE - Objet social : Terrassement, démolition, maçonnerie, pose agglo, réalisation enduit, pose de dalle et pose de plaque de plâtre.- Durée : 99 ans - Gérance : Quentin REPEC, demeurant 17 Grande Rue 21120 POISEUL LES SAULX - Immatriculation RCS DIJON- Pour avis - La Gérance

AL210826600

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2020 à ETORMAY, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL PHILISOT Jean-Claude

Siège : 17 Grande Rue – 21450 ETORMAY

Forme : Société civile

Capital : 7 500 euros

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Apports : du numéraire pour un montant de 7 500 euros

Gérant : M. PHILISOT Jean-Claude, demeurant 17 Grande Rue – 21450 ETORMAY

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL210826603

CLOS 99

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée du 04/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : CLOS 99 Siège social : 1 bis rue des Courbes 21110 MAGNY SUR TILLE Objet social : L'acquisition, la revente, l'échange ou l'apport en société, l'administration, la construction et l'exploitation par bail, location nue ou meublée, ou autrement de tous immeubles ou bien immobiliers ainsi que toutes parts sociales et valeurs mobilières. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS de DIJON Capital social : 1 000 € Gérance : Monsieur Jean Hugo TRICON, demeurant 11 rue du Château 21560 BRESSEY SUR TILLE Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des deux tiers des associés donné par une décision extraordinaire. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL210826604

CLOS 96

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée du 04/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : CLOS 96 Siège social : 1 bis rue des Courbes 21110 MAGNY SUR TILLE Objet social : L'acquisition, la revente, l'échange ou l'apport en société, l'administration, la construction et l'exploitation par bail, location nue ou meublée, ou autrement de tous immeubles ou bien immobiliers ainsi que toutes parts sociales et valeurs mobilières. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS de DIJON Capital social : 1 000 € Gérance : Madame Victoria TRICON, demeurant 11 rue du Château 21560 BRESSEY SUR TILLE Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des deux tiers des associés donné par une décision extraordinaire. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL210826605

SCI AQUARIUS 21

Le 22/01/2020, enregistré à Dijon, le 28/01/2020, Dossier 2020 00008532, référence 2104P01 2020 A 00394, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat directement ou sous forme de parts ou actions de société immobilière, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens immobiliers, de tous bien de droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens de droits immobiliers en questions.

La société est dénommée : SCI AQUARIUS 21

Le siège social est fixé à : JANCIGNY (Côte-D'or), Le Moulin, 9 impasse du Moulin,

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS 1000,00 €).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les associés nomment gérants de la société : Monsieur Pierre VERAN, La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis ; Le Gérant.

AL210826608

SCP Pascal MASSIP-
David BELOU
Véronique VARLET
Guillaume LORISSON
Charles-Alban PRIEUR
Notaires
1 Place de l'Europe - Simone Veil
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

(Acte reçu par Me LORISSON le 11 février 2020)

Dénomination : FONTAINE-OPUS – Forme : société civile immobilière– Capital : 50 000 € - Siège : 2 rue du Meix Pillon 21121 DAIX– Objet : Acquisition, propriété, construction, gestion et administration civile de tous immeubles et droits immobiliers ;. – Durée : 99 ans Apports en nature : néant - Apports en numéraire : 50 000 € – Gérance : M. Emmanuel PION (19 rue de Vezelay 21240 TALANT) – Cession de parts : agrément préalable à l'unanimité des associés pour toutes cessions entre vifs, sauf entre associés– R.C.S. : .DIJON

Me LORISSON, Notaire.

AL210826609

OPTA

SARL au capital de 1 000 €uros
Siège social :
10 place Bonaventure des Périers
21230 ARNAY-LE-DUC
RCS : DIJON (en cours)

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : OPTA

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Siège social : 10 place Bonaventure des Périers – 21230 ARNAY-LE-DUC

Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'Etranger, la création, la fabrication, le négoce qu'elle qu'en soit la forme, le montage, la réparation, la mise au point, l'entretien, la réalisation d'examens, et plus généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'optique, l'acoustique, l'audioprothèse, l'optique de contact, la lunetterie et de leurs accessoires, ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 €., divisé en 100 parts de 10 €., entièrement souscrites et libérées.

Montant des apports en numéraire : 1 000 €.

Apports en nature : Aucun apport en nature n'a été effectué à la Société.

Gérance : Ont été désignés

- Monsieur LEBEGUE Olivier, demeurant 27D Cité Fieux – 71100 ST-REMY

- Monsieur LEVY Olivier, demeurant 4A route de St-Christophe – 71370 L'ABERGEMENT-SAINTECOLOMBE

Acte constitutif : Acte sous-seing privé en date à ARNAY-LE-DUC du 8 février 2020.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour insertion,

LEBEGUE Olivier et LEVY Olivier

Associés gérants ayant reçu pouvoir à cet effet.

AL210826615

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 14/01/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination : FAFA BAZAR

Nom commercial : BAZAR ALI BABA

Siège social : 7, Place De La Fontaine D'ouche 21000 DIJON

Capital : 1000 €

Activités principales : commerce de bazar et des produits non alimentaires orientaux. commerce de meubles, de petits mobiliers et des accessoires pour la maison. commerce de petite alimentation générale.

Durée : 99 ans

Président : M. BOUCHROUAAT Ali 3, Rue Hélène Boucher 10600 LA CHAPELLE ST LUC

Directeur général : Mme BERRICHE Fatima 3, Rue Hélène Boucher 10600 LA CHAPELLE ST LUC

Cession d'actions : Soumise à agrément

Immatriculation au RCS de DIJON

AL210826619

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 10.02.2020 à DIJON constitution IMMO'LIS, sous la forme SCI - Capital : 1 000 euros - Siège social : 9 bis Allée de Sprendlingen 21110 LONGECOURT EN PLAINE- Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits immobiliers ou immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. - Durée : 99 ans - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Gérance : Alison BELIARD et Benjamin STEPHAN demeurant ensemble 9 bis Allée de Sprendlingen 21110 LONGECOURT EN PLAINE - Immatriculation RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL210826620

AVIS DE CONSTITUTION

Forme: Société civile immobilière Dénomination: **SCI DES FIEUGIERS** Siège: 10 bis place de l'église, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX Objet: acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, ultérieurement, éventuellement, la mise à disposition gratuite des immeubles au profit d'un associé, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse destinés au financement des acquisitions ou coûts des aménagements et réfection dans les immeubles, et exceptionnellement l'aliénation de tous immeubles et droits immobiliers, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON Capital: 2 000 €, constitué uniquement d'apports en num éraire Gérance: Mme Anne Laure COLLET, demeurant à MESSIGNY ET VANTOUX (21380), 10 bis place de l'église Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social. Pour avis La Gérance

AL210826621

AVIS DE CONSTITUTION

SCI BC HABITAT

En date du 7 février 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Objet social : acquisition, prise à bail, location, administration et exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis

Capital social : 1000 euros

Siège social : 9 rue du Moulin, 21610 SAINT-MAURICE SUR VINGEANNE

Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : Gérant, Aurélien COLIN demeurant à CHANCENAY (52100) 16 bis rue des Vignes

Clauses d'agrément : Les cessions de parts sociales sont soumises à la procédure d'agrément fixée par les statuts

AL210826625

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy
Avis de saisine de
légataire universel

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE
LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 23 décembre 2011 Madame Carmen DE ROSSI veuve MANCINI a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pierre JOURDIER notaire à DECIZE (Nièvre), 8 rue Carnot, le 15 octobre 2019 et de l'acte de notoriété reçu par Maître Florence DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy le 3 février 2020 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI de NEVERS de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL580826620

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois
(Nièvre)
3, rue Saint Goard
Bureaux annexes
à La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 19/01/2014, M. Robert Auguste JOUVET, Retraité, demeurant à SAXI-BOURDON (58330) Route de Poincy, né à OUROUER (58130), le 18/04/1931, célibataire, décédé à SAINT-BONNOT (58700) le 23/06/2019 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, Notaire Associé à CHATILLON-EN-BAZOIS le 12/02/2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Denis BLOIN, notaire à CHATILLON EN BAZOIS, référence CRPCEN : 58026, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI de NEVERS de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL580826631

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SARL DUPLESSIS

SARL au capital de 1000 €
Siège social Châteauneuf d'Azy
58270 SAINT-BENIN-D'AZY
RCS NEVERS 800183808

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/01/2020 , il a été décidé de transférer le siège social au 18 rue Pasquier 75008 PARIS 08 à compter du 01/02/2020 . Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de PARIS.

AL580826605

SCI ROSE BLEUE

SCI au capital de 1.000€. Siège social : 7 RUE HENRI BARBUSSE, APPT 119 58000 NEVERS. RCS 841 860 950 NEVERS.

L'AGE du 04/02/2020 a décidé de transférer le siège social au 4 AVENUE FOCH, 60000 BEAUVAIS. Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BEAUVAIS.

AL580826612

METAL CONSTRUCTION

Le Président a décidé, le 17/01/2020, de transférer le siège social de la société METAL CONSTRUCTION, SAS au capital de 20 000€, Route De Bourgogne, 58000 Saint Eloi, 842 656 670 RCS Nevers, le 31/01/2020, au 102 Route De Lyon, 58000, Sermoise. Mention au RCS de Nevers

AL580826616

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

GAEC DE SAINT THIBAULT

Au capital de 68 535 euros
Siège social
Saint-Thibault
58190 NUARS
RCS NEVERS : 950 376 418

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 décembre 2019, il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 68 535 Euros à 188 535 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvelle mentions: Le capital social s'élève désormais à 188 535 Euros.

La nature de la modification du capital consistant en : apport en numéraire et apport compte courants.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

AL580826601

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n°AL580726560 parue dans le journal n°1565 du 14 février 2020, il convenait de lire **La SARL LES QUATRE SAISONS DE LA BIO** au lieu de La SARL LES QUATRE SAISIONS DE LA BIO.

AL580826614

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du 21/02/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution, ou location tout ou partie des biens suivants :

Cmne de BRINAY:

13 ha 87 a 20 ca - Les brillots: B-278(*)-279(*) - Les ouchottes: B-233

Zone N

Cmne de CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE):

2 ha 97 a 65 ca - Foret graille: H-13-14-64 - Les foultras: H-152-159

ZONE RNU

Cmne de MONTARON:

Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation

10 ha 34 a 70 ca - Domaine d antot: ZM-3(*) - Domaine d'antot: ZM-34(*)

Et par extension Cmne de MOULINS-ENGILBERT:

1 ha 84 a 20 ca - Avaux: C-322 - Dessous d avaux: C-333(*)

75 a 72 ca - Pres d avaux: C-343

76 a 55 ca - Avaux: C-325

ZONE RNU

Cmne de POISEUX:

33 ha 94 a 61 ca - Champ des buttes: AB-1(*)-2-4-5 - La crotine: AB-6-8-9

ZONE N avec périmètre captage d'eau potable

Vente dans le cadre de la cession globale d'une exploitation agricole d'une surface totale de 77ha 15a 43ca environ (vente et location par bail SAFER) située sur les communes d'ANTHIEN et POUQUES-LORMES

Biens à vendre :

Cmne de ANTHIEN :

Avec bâtiments d'exploitation

1 ha 30 a 80 ca - Pre boulet: ZD-103(*) - Pres derriere: ZE-103[17][P1]

19 ha 66 a 20 ca - La dague: ZB-5(*) - Les crots pillon: ZE-26(*)-27 - Les grands corbets: ZE-100[100] - Saignotte: ZE-24 (sans bâtiment)

97 a 60 ca - La grillee: ZD-85 - Maisse: ZD-66(*)

55 a 30 ca - Les caillottes: ZD-59

45 a 20 ca - Les caillottes: ZD-60

83 a 20 ca - Champs mous: ZC-72(*)

ZONE RNU

Et par extension Cmne de POUQUES-LORMES:

1 ha 03 a 45 ca - Les quatre vents: ZL-46-47

ZONE RNU

Biens à louer par bail SAFER :

Cmne de ANTHIEN :

6 ha 78 a 80 ca - 'Champ des bordes': ZB-60(K)- 60(L) - 'La mouille': ZE- 40- 43

ZONE RNU

Intermédiations locatives :

Cmne de ANTHIEN :

29 ha 16 a 38 ca - 'Champs mous': ZC- 74 - 'Champs robin': ZD- 27(*)- 30(*)- 31(*)- 32- 33(*)- 34- 37 - 'Corvee de nast': ZB- 15(*)- 16(*)- 17(*) - 'Corvee du chemin': ZB- 51(*)- 52(*) - 'Entree de la corvee': ZB- 32

- 'Faite de la paree': ZC- 23 - 'Pres de prin': ZE- 33(*)- 34- 35- 36 - 'Pres derriere': ZE-103[17](P)

Cmne de ANTHIEN :

11ha 68 a 40 ca

- 'Corvee du suif': ZB- 71(*) - 'Rue moreau': ZD- 22(*) - 'Sous les murailles': ZA- 13

Et par extension Cmne de POUQUES-LORMES :

4 ha 70 a 85 ca

- 'Bois du fourneau': ZK- 42 - 'Bois du roi': ZK- 34

ZONE RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 09/03/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580826636

SCI LA CHENAIS

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 20/12/2019 concernant SCI LA CHENAIS : Il fallait lire : «Siège de liquidation fixé au siège social de la société : 46 Avenue Eugène Collin 58360 SAINT HONORE LES BAINS».

AL580826619

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Maître Dominique
MARTIN
Notaire à NEVERS (58000)
1 rue Saint Martin
CRPCEN n°58002

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, CRPCEN 58002, le 6 février 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Alain Claude André CITRON, retraité, et Madame Marie-Françoise, Josèphe DUCLOIS, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VARENNES-VAUZELLES (58640) 1 rue Eugène Delacroix.

Monsieur est né à NEVERS (58000) le 8 juillet 1951,

Madame est née à VARENNES-VAUZELLES (58640) le 14 décembre 1951.

Mariés à la mairie de VARENNES-VAUZELLES (58640) le 28 août 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour insertion. Le notaire.

AL580826600

➜ MODIFICATION DE STATUTS

Alciat-Juris SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

DE SOUZA ET FILS

SARL Au capital de 62 000 euros
Siège social : Avenue St Jean
58500 CORBIGNY
RCS NEVERS 348 765 199

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Selon AGM du 20/01/2020, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du même jour :

ANCIENNES MENTIONS :

OBJET SOCIAL :

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- débit de boissons - cafetier et limonadier ;

- location de tous véhicules ;

- taxi et transport de marchandises ;

- ambulance pour malades - blessés et transport de corps ;

- transports funéraires et services de pompes funèbres.

NOUVELLES MENTIONS :

OBJET SOCIAL :

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- A titre principal :

l'activité de pompes funèbres et de transports funéraires ;

- A titre accessoire :

l'activité de débit de boissons, cafetier et limonadier ;

la location de tous véhicules ;

l'activité de taxi et transport de marchandises ;

Le reste de l'article inchangé

Pour insertion, La gérance.

AL580826622

SCEA DE VASSAL - MONTBRUN

SCEA au capital de 120 020 €
Siège social : Chevannes
58240 MARS-SUR-ALLIER
522139237 RCS de NEVERS

Par AG du 30/04/2019, il a été acté de la démission de Mr Sébastien MONTBRUN de sa fonction de gérant.

Par AGE du 10/02/2020, il a été acté et décidé à compter de ce même jour :

- Suite à la cession des parts de Mr Sébastien MONTBRUN à Mr Hubert de VASSAL, du départ de Mr Sébastien MONTBRUN de la société. Mr Hubert de VASSAL est confirmé dans sa fonction de seul gérant-associé.

- Du changement de la forme juridique et de la nouvelle dénomination de la société qui devient Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée EARL DOMAINE DE CHEVANNES.

Mention au RCS de NEVERS

AL580826627

ANDRE STOCKAGE MANUTENTION (A.S.M)

ASM SARL au capital de 167.700 € La Bichatte 58200 Cosne sur Loire 335 275 319 RCS NEVERS L'assemblée générale du 14/02/2020 a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée sans la création d'une personne morale nouvelle, nommer en qualité de président M. Alain ANDRE demeurant 19 Route des Crots Villefargeau, 58200 Saint Loup. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL580826629

L'AQUEDUC

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.550 euros
Siège social: Le Bourg
MONTREUILLON (Nièvre)
RCS NEVERS 834 003 014

REDUCTION DE CAPITAL- DEMISSION CO GERANT

DECISION du 29 Décembre 2019

ANCIENNE MENTION :

Capital social : 5.000 euros

Gérance

Madame Isabelle DEBRIL demeurant à MONTREUILLON (Nièvre) - La Roche Menard

Madame Karine ROBERT, demeurant à MONTREUILLON (Nièvre) - Rue Creuse. Saint Maurice.

NOUVELLE MENTION :

Capital social : 2.550 euros

Gérance

Madame Isabelle DEBRIL demeurant à MONTREUILLON (Nièvre) - La Roche Menard,

DATE D'EFFET: 29 Décembre 2019

AL580826630

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIETE CIVILE DE MOYENS DE LA MAISON MEDICALE

Capital social : 42 685,72 Euros
Siège social : 4 rue Louis Paris
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 301 765 285 R.C.S. NEVERS

Le 5 février 2020, l'assemblée générale des associés a pris acte de la démission de Mr Yves PLAGNE de ses fonctions de co-gérant.

Pour avis.

AL580826586

EARL DE L'ISLE

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
à capital variable
Siège social : DOMAINE DE L'ISLE
58340 ST GRATIEN SAVIGNY
377 897 301 RCS NEVERS

Nomination de co-gérant

L'AGE du 15.01.2020 a décidé de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Paul SAYET, demeurant 2 rue Chaume des Barbiers 58300 VERNEUIL à partir du même jour et pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580826598

SARL DU POT

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : Lieudit «Le Pot»
58340 SAINT GRATIEN SAVIGNY
443 062 724 RCS NEVERS

Nomination de co-gérant

Le 15.01.2020 l'AGE a nommé cogérant, Monsieur Paul SAYET, demeurant 2 rue Chaume des Barbiers 58300 VERNEUIL, à partir de ce jour et pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580826599

SARL DUPLESSIS

SARL au capital de 1000 €
Siège social
Châteauneuf d'Azy
58270 SAINT-BENIN-D'AZY
RCS NEVERS 800183808

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/01/2020 , il a été décidé de nommer M DESBRUERES Etienne demeurant 28 chemin du Magny 58600 FOURCHAMBAULT en qualité de Gérant ; M LAURENT Fabrice demeurant 38 boulevard Louis Daquin 93220 GAGNY en qualité de Gérant à compter du 01/02/2020

AL580826606

EARL DE COEURLIN

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Société civile
au capital de 309 400 euros
Siège social
Coeurlin 58230 OUROUX EN MORVAN
428 816 144 RCS NEVERS

Décision du 31 décembre 2019 (Effet au 01.11.2019)

Ancienne mention :

Co-gérants : Monsieur Gilbert COLTIER et Madame Martine COLTIER, demeurant ensemble à OUROUX EN MORVAN (58230), Coeurlin.

Nouvelle mention :

Gérante : Madame Martine COLTIER, demeurant à OUROUX EN MORVAN (58230), Coeurlin.

Pour avis.

AL580826610

SCI DE VAUDIGNARD

Société Civile Immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 RUE RIOTTE
58210 OUDAN
828 568 485 RCS NEVERS

Par acte SSP du 31/12/2019, Mme Nathalie DEMARZE a démissionné de la gérance. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, la gérance.

AL580826625

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

SCEA DES BERTHIERS

Société Civile d'Exploitation agricole
Au capital de 102 049,37 euros
Siège social : « Les Berthiers »
58220 PERROY
408 782 977 RCS NEVERS

Avis de modification

L'AG du 31/12/2019 a pris acte de la démission de Mme Catherine BOUCHER de ses fonctions de gérante, à compter du même jour. Mention au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580826628

NON DISSOLUTION

NIVERNAISE DES FARINES MOULIN DES COMBRAILLES

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : Lieudit Dardault, 58380 LUCENAY LES AIX 840 717 375 RCS NEVERS Aux termes d'une décision en date du 30 janvier 2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225 248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS Le Président

AL580826615

DISSOLUTION LIQUIDATION

DESPEE MARECHALERIE

SARL en liquidation au capital de 7 500 €, Siège social :3 rue de l'Eglise - 58530 DORNECY, RCS de Nevers 452 071 558. L'AGO du 18/12/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 18/12/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS. Radiation au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateu

AL580826597

L'OSTERIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Le Bourg
58240 LANGERON
528 794 886 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE en date du 25/01/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 25/01/2019. M. ANGELUCCI Pietro demeurant Le Bourg la Cure 03320 Château-sur-Allier a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Dépôt légal au RCS de NEVERS.

AL580826626

SOCIETE NIVERNAISE DE TOPOGRAPHIE – S.N.T. COQBLIN

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7.622,45 €uros Siège social : LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) 27 Quai Clémenceau R.C.S. NEVERS 344 489 315

Société en liquidation

Décision : Assemblée générale extraordinaire du 31/12/2019

Objet : Dissolution amiable

Liquidateur : Monsieur. Philippe COQBLIN, demeurant à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) – 27 Quai Clémenceau Siège de la liquidation : LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) – 27 Quai Clémenceau Lieu où la correspondance doit être adressée : LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) – 27 Quai Clémenceau

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

LE LIQUIDATEUR.

AL580826633

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/01/2020, il a été constitué une SAS dénommée SAS MORVAN ECO CONSTRUCTION. Sigle: SAS M.E.C. **Siège social:** 5 Rue des Tanneries 58120 Château-Chinon. **Capital:** 100€. **Objet:** travaux de bâtiment, construction et démolition, maçonnerie, carrelage, peinture, plomberie, électricité. Tous travaux de construction et de rénovation générale de bâtiments résidentiels et non résidentiels. **Président**: Abdelaali BAGHEZZA, La Creuse Chaligny 58120 Saint-Hilaire En Morvan. **DG:** Abdellah EL JAMOUDI, 5 rue de l'Ancien Presbytère 68500 Guebwiller. **Durée:** 99 ans. Immatriculation RCS NEVERS.

AL580826461

SAS BMA

Par acte SSP du 05/02/2020 il a été constitué la SAS BMA Objet : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger : la prise par tout moyen de toute participation majoritaire ou minoritaire dans toute société tant civile que commerciale, l'acquisition, la souscription et la vente de tout titre de sociétés, la gestion de portefeuille de titres souscrits ou acquis ; Durée :99 ans Capital :100 € Siège : 9, rue du Champ Veneau Villefargeau 58200 Saint Loup Cession d'actions : Le transfert de propriété des titres s'opère, à l'égard de la Société et des tiers, par un ordre de mouvement de compte à compte signé du cédant ou de son mandataire. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives et des décisions de l'associé unique Président : M. Benjamin André demeurant 9, rue du Champ Veneau Villefargeau 58200 Saint Loup. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL580826602

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : AVE COSNE ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 11 et 11 Bis, rue du Général de Gaulle – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE ; Objet social : Activité d'audioprothésiste - Vente, réglage et entretien de prothèses auditives et d'appareillages pour malentendants - Vente d'accessoires aux prothèses auditives et aux appareillages pour malentendants - Vente de produits accessoires pour malentendants ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 10 000 € ; Gérance : M. Alexis DUPONT dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 5, avenue du Champ du Seigneur ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL580826603

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sci afjp,2 le mousseau 58200 alligny cosne. Cap.:1000€. Obj.:immobilier. Grt.:patrick voyard,2 le mousseau 58200 alligny cosne. 99ans au rcs de nevers

AL580826607

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sci:nini ange,3rue de chenevières 58220 donzy. Cap:100€. Obj: immobilier.Grts:dambrain karinne et anger christophe,3rue de chenevières 58220 donzy.99ans au rcs de Nevers.

AL580826609

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/02/2020 il a été constitué la SAS LES MENOUX Objet : la prise par tout moyen de toute participation majoritaire ou minoritaire dans toute société tant civile que commerciale, l'acquisition, la souscription et la vente de tout titre de sociétés, la gestion de portefeuille de titres ou acquis . Durée :99 ans Capital : 100 € Siège : 14, rue du Château d'Eau Les Menoux 58200 Saint Loup. Cession d'actions : Le transfert de propriété des titres s'opère, à l'égard de la Société et des tiers, par un ordre de mouvement de compte à compte signé du cédant ou de son mandataire. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives et des décisions de l'associé unique. Président : Monsieur Loïc André demeurant 14, rue du Château d'Eau Les Menoux 58200 Saint Loup. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS

AL580826611

SA ORECA

Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS du 04/02/2020, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : -Dénomination sociale : SCI DE TASSIGNY II - Siège social : 8 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, 58000 NEVERS - Objet social : -Acquisition, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel/ Mise en valeur, administration, gestion et exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ou dont elle aura la jouissance. - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Fabien PICAUT, demeurant 8 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, 58000 NEVERS. - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis pour les cessions aux tiers. - Immatriculation de la Société au R.C.S. de NEVERS

Pour avis-La Gérance

AL580826613

LA POUGATINE

Suivant acte sous seing privé en date du 28 janvier 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : LA POUGATINE

Capital social : 1.000 €

Siège Social : 26 avenue de Paris 58320 POUGUES-LES-EAUX

Objet : La fabrication de confiseries et tous produits dérivés de la confiserie, le conditionnement, la commercialisation au détail ou en gros.

Durée : 99 années

Président : M. Stéphane MIENS, demeurant 230 Chemin de Saint- Martin 06440 Peille

Transmission des actions : les cessions d'actions consenties par un actionnaire unique sont libres. En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées à des tiers qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des actionnaires représentant les deux tiers du capital social ; les cessions entre actionnaires sont libres..

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers. Le Président

AL580826617

Étude de Maîtres Dominique MARTIN et Thibaut MARIE, Notaires associés à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société

Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 9 janvier 2020, enregistré au

Service de la Publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 14 janvier 2020, dossier 2020 00000956, référence 5804P01 2020 N 00040, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : SCHULZE.

Le siège social est fixé à : COULANGES-LES-NEVERS (58660), 25 rue du 19 Mars 1962.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR) .

Les apports sont des apports en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Rémy SCHULZE, demeurant à COULANGES-LES-NEVERS (58660), 25 rue du 19 mars 1962.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Le notaire.

AL580826621

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 11 février

Dénomination **VALL**

Forme SCI

Siège social 16 rue blanche 58150 GARCHY

Objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée 99 ans

Capital social 400 euros

Montant des apports en numéraires 400 euros

Gérance Véronique BANQUART 16 rue blanche 58150 GARCHY

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers

AL580826623

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST AMAND EN PUISAYE du 10 février 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : **JACQUES & SAUNIER**. Siège social : 49 Grande Rue, 58310 ST AMAND EN PUISAYE. Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Madame Emilie SAUNIER, demeurant La Gare - Avenue de la Grande Mademoiselle, 89170 SAINT FARGEAU. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL580826624

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Cosne-Cours-sur-Loire du 17/02/2020 a été constituée une **SAS** nommée :

APP Piscine

Objet : L'acquisition, la vente, la distribution de matériel et accessoire de piscine, d'abris piscine, de plomberie, spas, saunas et de tous produits, y compris d'entretien.

Capital : 1.000 € **Siège social :** 5, impasse de la Licotte, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire **Durée :** 99 ans **Président : Personne ayant le pouvoir d'engager la société :** M. Yann Panatier, 5, impasse de la Licotte, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers

AL580826632

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 mars 2004, Madame Odile Mireille Paule CHENEL, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Bernard Louis PIOLLAT, , demeurant à SAINT-JULIEN DU SAULT (89330) 1 rue de Bellevue, née à BERNAY (27300), le 8 septembre 1954, décédée à VILLENEUVE-SURYONNE (89500) (FRANCE), le 26 décembre 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire à SAINTJULIEN-DU-SAULT (89330), 12, Faubourg de la Croix , le 6 février 2020 et d'un acte complémentaire le 11 février 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Véronique LE DANTEC, notaire à SAINT JULIEN DU SAULT (89330) 12 Faubourg de la Croix, référence CRPCEN : 89062, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890826877

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 janvier 2008,

Monsieur Pierre Paul Charles MONNIER, né à RAMBOUILLET (78120), le 24 avril 1925 et décédé à VILLEFARGEAU (89240), le 29 septembre 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Cécilia HONORÉ, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Forme Anonyme, titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de PARIS (7ème arrondissement), dénommé « MONASSIER & ASSOCIÉS », le 14 janvier 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie-Alice LAMBERT-TAPIE, notaire à OUANNE (89560), référence CRPCEN : 89010, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890826896

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du 22 juillet 2019, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 6 février 2020.

Madame Monique, Anaïs, Léonie JACQUEMIN, retraitée, demeurant à Sens (89100), 10 rue de l'Ecrivain.

Née à Crosne (91560), le 7 août 1930.

Veuve de Monsieur Abdelhamid SMATI.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à Sens (89100), le 22 août 2019.

A institué pour légataire universel Madame Thouria SMATI, demeurant à Paris (13ème), 4 impasse Baudricourt. Née à Sétif (Algérie) le 4 septembre 1956.

Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament a été reçue par le TGI de Sens, le 12 février 2020.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.

Ladite opposition devant être formée auprès de Maître Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens (89100) – 28 avenue Georges Pompidou, Notaire en charge du règlement de la succession de Madame Monique JACQUEMIN veuve SMATI.

En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.

Pour insertion

Le Notaire.

AL890826919

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

NOMINATION

BRASSERIE LARCHE

SAS au capital de 90 000 €
Siège social : 89, rue Bellocier
89100 SENS
485 168 801 RCS SENS

Le 06/01/2020, les associés ont décidé de nommer, à compter de ce jour, pour une durée illimitée, M. Olivier Frison demeurant à Merignies (59710), 245 rue de la Chantraine en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Eric POIRIER, démissionnaire.

AL890826850

TRANSFERT DE SIÈGE

H DIFFUSION

SARL au capital de 1000 € Siège social : 31 avenue de la Tournelle, 89000 Auxerre 497 960 088 RCS d'Auxerre L'AGE du 05/12/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 1 chemin des Wassines, 62170 Saint Josse, à compter du 05/12/2019. Radiation au RCS d' Auxerre et réimmatriculation au RCS de Boulogne sur Mer.

AL890826771

ECURIE ARLETTE PROUST

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
au capital de 10.000 €
Siège social :
5 ALLEE DE NAVARRE
94220 CHARENTON-LE-PONT
810 971 614 R.C.S. Créteil

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2020, la collectivité des associés de la société ECURIE ARLETTE PROUST a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. A compter du 15 janvier 2020, le siège social qui était 5 allée de Navarre – 94220 CHARENTON-LE-PONT, est désormais 5 rue de la Grande Juiverie - 89100 SENS.

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

- Présidente : Arlette PROUST, demeurant 5 rue de la Grande Juiverie -89100 SENS,

- Directeur général : Christian LAFAILLE, demeurant 5 rue de la Grande Juiverie -89100 SENS

En conséquence, la société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens compétent à son égard.

LA PRESIDENTE

AL890826874

S.J.B. Société d'Avocats

SCI CADET ROUSSELLE

Société civile immobilière
au capital de 152 449,02 euros
Siège social
42 Avenue d'Auxerre
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
397 969 007 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 8 FEVRIER 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 42 Avenue d'Auxerre, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE au 13 Rue du Colonel Rozanoff – 89000 AUXERRE, à compter du 8 FEVRIER 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL890826885

SCI ALDO

Au terme d'une assemblée générale en date du 1er février 2020 Les associés de la SCI ALDO, au capital de 200 €, inscrite au RCS sous le n°433 875 077, Ont décidé le transfert du siège social. Ancienne adresse : 7 avenue Foch à Auxerre 89000. Nouvelle adresse : 14 avenue de la Puisaye 89000 Auxerre.

Pour avis.

AL890826898

SCI GUYOT

Société civile au capital de 2 000 euros Siège social : Les Guettes – FONTETTE - 89450 SAINT PERE 753 372 333 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 5 février 2020 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire : – A transféré le siège social qui était fixé à Les Guettes – FONTETTE - 89450 SAINT PERE, au 5 route d'Anneot – 89200 AVALLON, et ce à compter du 5 février 2020. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Pour avis, La Gérance.

AL890826899

SAUVAGET COIFFURE

12 LES MERLINS
89120 CHAMBEUGLE

Transfert de siège social

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2020, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Siège : 12 Les Merlins 89120 CHAMBEUGLE

Nouvelle mention : Siège : 78 route de Chatillon Coligny 45220 CHATEAU RENARD

Le dépôt légal sera effectué aux Greffes du Tribunal de Commerce de SENS et d'ORLEANS.

AL890826903

JOSEPH JEAN-MEE DESVEAUX

**Société Civile au capital de 100.00 Euros
10 Promenade de L'Ouest,
89510, Veron
830059671 R.C.S Sens**

Par décision de l'AGO du11/02/2020, il a été décidé de transférer le siège social de la société au "La Ville Banuel, Saint Alban, 22400" à compter du 11/02/20

La société sera immatriculée au R.C.S. de Saint Brieuc et sera radiée du R.C.S. de Sens.

AL890826912

EARL DES COMES

EARL au capital de 222 000,00 euros Siège social : 25 rue de la Grande Fontaine – Civry sur Serein – 89440 MASSANGIS RCS AUXERRE 442 232 559 Personne habilitée à engager la société : M. Laurent TAVOILLOT, gérant, domicilié 20 rue de la Grande Fontaine, Civry sur Serein, 89440 MASSANGIS. Aux termes d'une décision en date du 27 janvier 2020, l'associé unique et seul gérant de la société EARL DES COMES susvisée a décidé de transférer le siège social au 20 rue de la Grande Fontaine, Civry sur Serein, 89440 MASSANGIS à compter du même jour. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis, le gérant.

AL890826930

→ MODIFICATION DE CAPITAL

« SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS DE LA RUE DE L'EQUERRE »

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 6 868 000 euros
porté à 7 964 000 euros
Siège social : 4 Rue de l'Equerre
89800 BEINE
RCS AUXERRE 810 886 721
N° SIRET 810 886 721 00010**

AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue le 21/01/2020 à BEINE, a décidé à l'unanimité l'augmentation du capital de la société à concurrence de un million quatre-vingt seize mille (1 096 000) euros, ledit capital se trouvant ainsi porté à 7 964 000 euros par création de 2 192 actions nouvelles de 500 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées en représentation des apports en nature des actions de la SAS « Domaine Alain GEOFFROY – Grands Vins de Chablis » et des parts sociales de la SARL « Alain GEOFFROY » et de la SCEA « Domaine de la Cornasse ».

Les avis antérieurement publiés se trouvent en conséquence modifiés :

Article 6 : Apports

Ancienne mention : en actions et parts sociales de sociétés : 6 829 591 euros et 40 000 € en numéraire..

Nouvelle mention : en actions et parts sociales de sociétés : 8 015 038 euros et en numéraire : 40 000 euros soit au total 8 055 038 euros.

Article 7 : capital social

Ancienne mention : 6 868 000 Euros

Nouvelle mention : 7 964 000 Euros

Pour avis, La président

AL890826876

AUGMENTATION CAPITAL

Dénomination : L'ACCOSTAGE.

Forme : EURL.

Siège social : 10 Rue Girard, 89000 AUXERRE.

440207272 RCS AUXERRE.

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2019, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 8000 euros à 1 000 000 euros par incorporation de réserves.

Les articles 8 et 9 des statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de AUXERRE.

AL890826905

PORTES E-SERVICES

**SASU au capital social de 50 000 Euros
6 Rue des Fondrières-
89100 SAINT CLÉMENT
RCS SENS 797 796 349**

Modification du siège social

L'actionnaire unique par décision du 05/02/2020 a transféré le siège social au 9 rue de l'Europe à MAILLOT (89100). En conséquence la société demeurera immatriculée au RCS de SENS

Pour avis.

AL890826906

PIERRE GRANGE ARCHITECTE

**SARL au capital de 1.500€
Siège social :
27 avenue d'Auxerre,
Res. La Colline - Bât A - appt 23,
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
820 282 507 RCS d'AUXERRE.**

L'AGE du 12/02/2020 a décidé de :

- transférer le siège social au : 1021 rue de la Tour, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE.
- porter le capital social à 15.000€

Mention au RCS d'AUXERRE.

AL890826926

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

VILLY - terre AOC Chablis

- 43 a 38 ca - Sur le grand cotat: B-4
- 9 a 63 ca - Sur le grand cotat: B-598[4]

zonage : RNU

TONNERRE - vente d'une exploitation laitière avec maison d'habitation à rénover, bâtiments d'exploitation sur 19 ha 29 a 52 ca, avec reprise de matériel, cheptel et DPB et location par Bail Rural de 18 ans d'une surface totale de 148 ha 92 a 33 ca

Biens à la vente - zonage : A, Aa, N, Na ou Ni1 du PLU

- 19 ha 05 a 02 ca - terre et pré - La grande reculee: ZW- 74[71](J)- 74[71](K) - Les bois de la ville: C-610[114] - 762[616](J)- 762[616](K)-763[617] - Les brions: C-713[73] -751[747](J) -751[747](K)

- 24 a 50 ca - bâtiments - Les brions: C-710[536] -711[536]- 712[536] -752[715]

Biens à la location par Bail Rural - zonage : A, Ai1, Aa, N ou Ni1 du PLU

- 32 ha 15 a 50 ca - terre - 'Les brions': YB-17(J)- 17(K) - 'Les malpierres': YT- 47[97](A)- 47[97](B)

- 10 ha 49 a 26 ca - terre - 'Les brions': C- 748[531] - 'Les tirboules': YT- 6

- 35 ha 66 a 60 ca – terre - 'La grosse haie': ZX- 10 - 'Les longues raies': YD- 2 - 'Les vaux ligny': YT- 50[101](J)- 50[101](K)-51[102]- 52[103](J)- 52[103](K) - 'Pres de la ferme des brion': YB- 25[18][P1]

- 7 ha 52 a 79 ca - terre - 'Les vaux ligny': YT- 54[105](J)- 54[105](K) - 'Vaux frais': YT- 21(A)

- 10 ha 67 a 34 ca - terre - 'Les montants de la chappe': YB- 13[P1] - 'Les monte loup': YC- 101[101][P1]- 102[102][P1] - 'Les plantes d ivry': YC- 37- 42- 43- 44-137[137]- 138[138]

- 10 ha 69 a 67 ca -terre - 'Les bois de la ville': C- 119(J)- 119(K)

- 41 ha 03 a 71 ca - terre - 'Fermes de cheron': YE- 26[5] - 'Les vaux ligny': YT- 39[P1]- 40[P1]- 56[1111]- 57[1112]-58[1113]- 59[1114]- 60[1115]- 61[1116]-62[1117]- 63[1118] - 'Terres de cheron': YD- 5 YE- 2

- 67 a 46 ca - terre - 'Culasse des vaux ligny': YT- 41[P1]- 64[753]

ETAULE - terre et bois

73 a 82 ca - Serdolle: ZD-11

zonage : RNU

NAILLY – terre et bois

5 ha 42 a 33 ca - Bois mondeme: YH-51 - Bois triboulets: C-320 - La tete rouge: C-190 - La vallee au ladre: YE-19 - Le marchais: B-1011 - Le mercier: C-369 - Les maillards: YE-62

zonage : RNU

QUARRE-LES-TOMBES – terre, pré et bois

8 ha 63 a 21 ca - Champs bouchernons: F-45-46-47-48-49-50-53 - Les genets de bousson: F-595-596-597-598-599 - Les mouilles: F-614 - Les vernoies: F-58-59-60 - Pature de la boudelle: F-615 - Pre rechout: F-63-64

zonage : zone A ou N du PLU

DEUX RIVIERES (CRAVANT) - terre à planter et vigne

2 a 60 ca - La grande cote est: B-100

Zonage : RNU

SAINT-BRIS-LE-VINEUX – terre à planter et vigne

5 ha 65 a 74 ca 5 ha 65 a 74 ca - Cote de chaussan: ZD-205 - Cote de coutance: ZI-121 - Cote de la canne: ZR-93 - La foret: ZY-272 - Les monts de foy: YA-144 - Mont morin: ZT-259 - Cote de chaussan: ZD-205 - Cote de coutance: ZI-121 - Cote de la canne: ZR-93 - La foret: ZY-272 - Les monts de foy: YA-144 - Mont morin: ZT-259

zonage : RNU

VINCELOTTES – terre et vigne

1 ha 01 a 67 ca - Les chaumes: A-44-45-46-47 - Les cotes aux moines: A-438-453

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 9 mars 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890826932

FINANCIERE CADRES LEBHAR

Société par actions simplifiée au capital de 3 847 410 euros porté à 3 794 780 euros - Siège social : ZI Le Port au Vin 89100 GRON - 790 273 007 RCS SENS - L'Assemblée Générale Mixte des associés du 27 novembre 2019 a décidé de réduire le capital social de 52 630 euros pour le ramener de 3 847 410 euros à 3 794 780 euros par voie de rachat et d'annulation de 52 630 actions. Le Président a constaté en date du 14 février 2020 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois millions huit cent quarante-sept mille quatre cent dix euros (3 847 410 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à Trois millions sept cent quatre vingt quatorze mille sept cent quatre-vingt euros (3 794 780 euros).

AL890826931

→ CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL AUXERRE LA CHAINETTE

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante Le 12 mars 2020 à 19h00

Silex

7 Rue de l'Île aux Plaisirs

89000 Auxerre

Ordre du jour de la réunion

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
2. Compte rendu d'activité.
3. Présentation du bilan et du compte de résultat.
4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
7. Elections au Conseil d'Administration. 4 sièges sont à pourvoir*.

MME JOSETTE CHAUVIN,MME NICOLE COURTET-LAINE, M JEAN SOLMON, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

8. Elections au Conseil de Surveillance. 3 sièges sont à pourvoir*.

M PHILIPPE LEMASSON,M GUILLAUME SOUDE, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

9. Allocution de l'invité d'honneur.
10. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

AL890826807

CAISSE DE CREDIT MUTUEL AUXERRE LA FONTAINE

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le 26 mars 2020 à 19h00

Silex

7 Rue de l'Île aux Plaisirs

89000 AUXERRE

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
2. Compte rendu d'activité.
3. Présentation du bilan et du compte de résultat.
4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
7. Modification du nombre de sièges au Conseil de Surveillance.
8. Elections au Conseil d'Administration. 4 sièges sont à pourvoir*. MME KARINE GAUFFRENET,M ALAIN LECOLIER,MME VALERIE LENOIR, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.
9. Réponses à vos questions.
10. Allocution de l'invité d'honneur.
11. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

AL890826882

→ RECTIFICATIF

GEB SOLUTIONS

Rectificatif à l'annonce parue le 24.01.2020 dans le journal TERRES DE BOURGOGNE concernant la transformation de la société GEB SOLUTIONS, il a été mentionné par erreur que le capital restait inchangé, cependant il a été ramené de 356.230 € à 62.978 €.

AL890826917

→ CHANGEMENT DE RÉGIME Mmatrimonial

**Me Anne REGNIER-GANDRE
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE**

AMÉNAGEMENT DU RÉGIME MATRIMONIAL

M. Maxime Pol MASCRET, Agriculteur, né à VASSIMONT (51320), le 22 décembre 1953 et Mme Arlette Marie-José BELOTTI, Agricultrice, son épouse, née à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51000), le 26 mai 1957, demeurant ensemble à VAL DE MERCY (89580), 1 rue du Faubourg, mariés à la Mairie de LENHARREE (51230), le 26 juin 1976, primitivement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts mais ayant adopté le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes d'un contrat de mariage établi par Maître FOURNIER, notaire à VERMENTON, le 2 février 1980 homologué par jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE le 20 juin 1980.

L'acte a été reçu par Me Anne REGNIER-GANDRE, notaire à TONNERRE, le 16 Janvier 2020.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Anne REGNIER-GANDRE, notaire à TONNERRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Anne REGNIER-GANDRE

AL890826910

**Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN**

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. Gérard MAGNONI, retraité, né à VENOY (89290), le 12/01/1952 et Mme Mireille Yvonne Laure BERNARD, retraitée, son épouse, née à HERY (89550), le 07/03/1957, demeurant ensemble à CHEVANNES (89240), 3 route de boiloup, mariés à la Mairie de VENOY (89290), le 20/02/1982, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, notaire à POURRAIN, le 14/02/2020.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, notaire à POURRAIN, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me ROUSSEL-TERRILLON Inès

AL890826929

→ MODIFICATION DE STATUTS

SCI PASTEL

**SCI au capital de 304,90 €
Siège social :
16, Avenue de la Côte Saint-Jacques
89300 JOIGNY
342 166 147 RCS SENS**

Le 03/06/2019, les associés ont : -nommé M. Philippe GODARD, demeurant à Sens (89100), 39 rue du Général Leclerc, gérant en remplacement de M. Charles GODARD, démissionnaire. - décidé de transférer le siège social de JOIGNY (89300), 16 avenue de la Côte Saint-Jacques à SENS (89100), 39 rue du Général Leclerc, à compter de ce jour. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

AL890826886

MARAULT SEBASTIEN

**SARL au capital de 5 000,00 €uros
7 t rue du puits de gy
89100 NAILLY
518 675 707 R.C.S. SENS**

Aux termes d'une décision en date du 7 février 2020, statuant dans les conditions prévues par la Loi, l'associé unique a décidé la transformation de la société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

L'objet de la société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Forme : La société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de SAS.

Ont été nommés: En qualité de président : Monsieur Sébastien Marault, demeurant 7 ter rue des Puits de Gy, 89100 Sens.

Monsieur Sébastien Marault est révoqué de ses fonctions de gérant à compter de cette même date.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote: tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions: tant que la société demeure unipersonnelle toutes les transmissions d'actions d'effectuent librement.

Mention sera portée au RCS de TC de Sens.

AL890826888

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE BERVAL

Groupement Foncier Agricole

Siège social : 89140 PLESSIS SAINT JEAN

Capital social : 402 465,41 €uros

RCS de SENS n°315 503 813

Aux termes d'une délibération d'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 12 novembre 2019, la collectivité des associés a décidé, avec effet au 12 novembre 2019 :

SIEGE SOCIAL : de préciser l'adresse du siège social de la société pour que soit précisé la mention Ferme de Grange Neuve 89140 PLESSIS SAINT JEAN ;

DUREE : de proroger la durée de la structure de 72 ans portant le terme de la société au 3 avril 2078.

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis,

la gérance.

AL890826900

→ VENTE

TERRAIN BOISE VILLEFARGEAU

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, Madame Mireille MULOT avise de son intention de mettre en vente le terrain boisé ci-après désigné dont il est propriétaire :

Sur la commune de VILLEFARGEAU (Yonne), la ou les parcelle(s) suivante(s) :

Préfixe Section et N° Adresse ou lieudit Contenance Nature

A 37 LES CHAUMES BLANCHES 06 a 93 ca Bois - taillis

A 38 LES CHAUMES BLANCHES 06 a 93 ca Bois - taillis

Contenance totale 13 a 86 ca

Moyennant le prix principal de mille trois cent quatre-vingt-six euros (1.386,00 €), payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de VILLEFARGEAU de cet avis de vente, soit à compter du 18 février 2020, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.

L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN 7 rue du 24 Août 1944, dument mandaté à cet effet par le vendeur.

L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.

AL890826922

→ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 27 janvier 2020, enregistré à AUXERRE 1, le 10 février 2020, Dossier 2020 00004823, référence 8904P01 2020 N 00166, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Martine Nicole HUPIN, Commerçante, demeurant à MONETEAU (89470) 11 rue du Grand Hemont

Née à AUXERRE (89000), le 2 mars 1961.

Veuve de Monsieur Pierre Marcel NESTASIO et non remariée.

A :

La Société dénommée La Boutique PF, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500,00 €, dont le siège est à AUXERRE (89000), 14 rue Fécauderie, identifiée au SIREN sous le numéro 525 100 020 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Désignation du fonds : fonds de commerce de prêt à porter sis à AUXERRE (89000), 15 Place de l'hôtel de ville, lui appartenant, connu sous le nom commercial SOLYNE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 407 496 819.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er janvier 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR),
- au matériel pour QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR).

AL890826891

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 29 janvier 2020, enregistré à AUXERRE 1, le 10 février 2020, dossier 2020 00004820, référence 8904P01 2020 N 00167, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Patrick Marcel LODS, Artisan Taxi, et Madame Pascale Louise Madeleine ALBIZZI, Opérateur spécialisé ou polyvalent, son épouse, demeurant ensemble à AUXERRE (89000) 5 rue du Général Laperrine.

Monsieur est né à SENS (89100), le 29 septembre 1959,

Madame est née à MONTFERMEIL (93370), le 28 décembre 1960.

A :

La Société dénommée TAXI BRECHOT, Société à responsabilité limitée au capital de 2.500,00 €, dont le siège est à POURRAIN (89240), Le Mousseau, identifiée au SIREN sous le numéro 879 619 120 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Le fonds artisanal d'exploitation de taxi sis à AUXERRE, lui appartenant, connu sous le dénomination professionnelle Taxi Lods Patrick, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le numéro 440750297,

PROPRIETE-JOUISSANCE

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (77 500,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL890826892

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA LA FERME DES PRES

**Société civile d'exploitation agricole
au capital de 244 550 euros
Siège social
2 rue des Prés - VAREILLES
89320 LES VALLEES DE LA VANNE
834 710 642 RCS SENS**

Modification des dirigeants

La collectivité des associés de la Société dénommée «SCEA LA FERME DES PRES» réunis en Assemblée Générale Mixte le 8 février 2020, a décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants pour une durée illimitée, à compter du 8 février 2020 :

- M. Paul LAROCHE, demeurant 19 rue Marcot - 89230 ROUVRAY
- M. Philippe LAROCHE, demeurant 2 Rue des Prés - VAREILLES 89320 LES VALLEES DE LA VANNE, en remplacement de Monsieur Marc LAROCHE, démissionnaire.

AL890826881

PHARMACIE DE LA REPUBLIQUE

**SELARL au capital de 900.000 €
Siège social : 2 bis place de la République
89700 TONNERRE
RCS AUXERRE 452 177 579**

Aux termes de l'AGE du 30/01/2020, les associés ont décidé, à compter du 01/02/2020 de nommer en qualité de Gérante Mme Madame Anne KUZMIK épouse SANCHEZ, demeurant à TONNERRE (89700), 61 rue de l'hôpital, en remplacement de M. Philippe DUFIT démissionnaire.

Inscription modificative au RCS de AUXERRE.

AL890826914

SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS COLUS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 Euros
Siège Social : 2 rue Thénard
89100 SENS
309 046 779 RCS SENS**

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2019, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Jacques COLUS, co-gérant, et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis,

AL890826916

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL OPTIVAL HABITAT

**SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social :
105 Rue des Mignottes
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 817 382 773**

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour

L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Monsieur Benoit BAUSSERON, demeurant à QUENNE (89290) 6 Rue de la Salle, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

L'adresse de la correspondance est au 105 Rue des Mignottes – 89000 AUXERRE où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur.

AL890826750

AVIS DE DISSOLUTION

Dénomination sociale : EURL CAVE & TERROIRS

Forme : EURL en cours de dissolution

Siège social : 6 rue Cotteau 89660 CHATEL CENSOIR

Capital social : 100 euros

Numéro SIREN 835 368 018 RCS AUXERRE

Par décision en date du 04/02/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/02/2020 et sa mise en liquidation amiable. Virginie LARGESSE demeurant 4 rue de Vignes - 58530 BREVES a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé au

4 rue des Vignes 58530 BREVES, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

Pour avis et mention.

AL890826796

CUMA DE RAVIÈRES

Société en liquidation
N° d'agrément 32917
N° RCS Auxerre 778 679 811
Siège social : chez Denis Forey,
10 rue Naudin 89390 Ravières

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 7 février 2020 à Ravières a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 7 février 2020 et désigné aux fonctions de liquidateurs M. Charles-Henri FOREY domicilié à Ravières et M. Gilles CHARTON domicilié à Ravières lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés chez Denis FOREY, 10 rue Naudin 89390 Ravières, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis

Les liquidateurs.

AL890826803

SARL DABKOWSKI FREDERIC

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019, l'associé unique de DABKOWSKI FREDERIC, SARL en liquidation au capital de 200000 euros ayant son siège 24 route d'Héry 89230 ROUVRAY immatriculée 793829268 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Frédéric DABKOWSKI, demeurant 24 Route d'Héry 89230 ROUVRAY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 24 Route d'Héry 89230 ROUVRAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL890826872

SARL DABKOWSKI FREDERIC

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019, l'associé unique de DABKOWSKI FREDERIC, SARL en liquidation au capital de 200000 euros ayant son siège 24 route d'Héry 89230 ROUVRAY immatriculée 793829268 RCS AUXERRE, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Frédéric DABKOWSKI, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL890826873

SCI DE L'HOTEL DE VILLE

SCI au capital de 152, 45€
Siège social : 15 rue de la Prairie -
Les Buissons, 89600 SAINT-FLORENTIN
407 881 929 RCS d'AUXERRE

Le 02/02/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. BERNARD BAVOIL, 32 Grande Rue, 89570 BEUGNON et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Modification au RCS d'AUXERRE

AL890826878

IMMO ROMA

Société civile immobilière
Au capital de 1 000,00 €
Siège social : 67 Rue Bellocier - 89100 SENS
800 038 549 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Madame Marion MORANDIERE demeurant 1 Bis Rue des Orfèvres - 89100 SENS. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 1 Bis Rue des Orfèvres - 89100 SENS, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL890826889

LE PAIN RETROUVE

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 12 Grande Rue, 89360 CARISEY
339 886 210 RCS AUXERRE

Dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jacky AUBERT, demeurant Grande Rue - 89360 CARISEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 12 Grande Rue - 89360 CARISEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL890826890

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

WINNER SARL Unipersonnelle

Liquidation Judiciaire simplifiée du 18/06/2019

82 Rue Principale à 89340 CHAMPIGNY

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 février 2020.

AL890826894

LA BROCANTE MAILLOTINE

EURL au capital de 2000 euros
14 rue de la Mardelle 89330 VERLIN
790701387 Sens

Le 05/02/2020 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture de la liquidation au 05/02/2020. Radiation au RCS de Sens.

AL890826897

CPH LOGISTIC

Société à responsabilité limitée Au capital de 9 000,00 Euros Siège social : 10 Rue d'Ormoy – 89116 SEPEAUX 539 793 810 RCS SENS Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Jean-Marc HENRY demeurant 7 Rue Chaumeronde, 89410 BEON. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 7 Rue Chaumeronde, 89410 BEON, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL890826918

L'AUBERGE DU CANAL

SARL au capital de 8.000 €
8 rue Hugues Crosnier,
89220 Rogny-les-Sept-Écluses
444518120 RCS Auxerre

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 15/04/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/03/2018. Mme Aïcha KARONI, demeurant 8 rue Hugues Crosnier, 89220 Rogny-les-Sept-Écluses a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Auxerre

AL890826909

LA MORDOREE

SARL au capital de 7622.44 €
Siège social : 19-21 Rue Auxerroise
89800 CHABLIS
381366434 RCS de AUXERRE

Par AGE du 30/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2019. M. HOUDOUX Jean Jacques 7 Avenue Verdier 92120 MONTROUGE a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de AUXERRE

AL890826913

ENTREPRISE FORESTIERE DU BOIS BOULIN

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 7 622,45 euros Siège social et siège de liquidation : 8 bis Chemin des Boulins - La Haute Epine 89500 ROUSSON Liquidateur : Monsieur Frédéric CZIPACK, demeurant 8 Chemin des Boulins – La Haute Epine 89500 ROUSSON. 394 865 166 RCS SENS Clôture de liquidation Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2019, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

AL890826921

52 RUE CAMPENON

SCI au capital de 1.500€
Siège social : 52 rue Campenon,
89700 TONNERRE
410 057 301 RCS d'AUXERRE

Le 03/02/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Bernard CLEMENT, 14 ter, rue Armand COLIN, 89700 TONNERRE et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Modification au RCS d'AUXERRE

AL890826927

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à GRON (89) du 05/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : RECICA.

Siège social : 25 rue des Chaponnières 89100 GRON.

Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de SENS.

Capital social : 150 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Rémy DODET, demeurant 2 rue Jules Verne 89100 SENS.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions entre associés. Agrément des associés représentant plus de la moitié du capital social.

AL890826854

SCI GENERATION BOURGES

Avis est donné de la constitution le 05/02/2020 d'une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : SCI GENERATION BOURGES

Objet : acquisition, propriété de tous immeubles et de tous terrains, de tous biens et droits immobiliers

Durée : 99 ans

Siège social : 15 Promenade des Prairies 89240 CHEVANNES

Capital social : 1 500 €

Gérance : Christine BERNARD 15 Promenade des Prairies 89240 CHEVANNES

Agrément des cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées aux conjoints, ascendants ou descendants et tiers étrangers à la société qu'après agrément du cessionnaire proposé par la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL890826875

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 06/02/2020, il a été constitué une Société Civile, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : EVA

Forme : Société civile

Objet : prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises

Capital social : 1.000,00 euros

Siège social : 1 rue du Bois - Cuissy 89560 OUANNE

Durée : 99 ans

Gérance : M. Eric BARDIOT 3 rue de Pousselange 89240 ESCAMPS

Cessions de parts sociales : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Pour insertion, le gérant.

AL890826879

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : Casa d'Isabel

SIEGE SOCIAL : 89000 AUXERRE – 39 Avenue Jean Mermoz

OBJET :

-Toutes activités de commerce au détail de produits d'alimentation générale et non alimentaires, artisanaux et d'épicerie.

- Toutes prestations, négoces et activités de Bar, Restaurant et produits accessoires.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1 000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros

GERANCE : Madame Isabelle OBERT, demeurant 35 Rue du colonel BELTRAME, Bâtiment 4, appartement 6 – 89000 AUXERRE,

CESSION DE PARTS

Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre

Pour avis,

AL890826880

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 7/02/2020, il a été constitué une EURL dénommée :

TONY GC

Siège social : 1A Chemin d'Arces 89320 VAUDEURS

Capital : 1000€

Objet : La société a pour objet la peinture, Joint à placo/Ratissage, Revêtement de sol et Décoration.

Durée : 99 ans

Gérant : Mr GAUTIER Anthony 1A chemin d'Arces 89320 VAUDEURS.

AL890826883

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 janvier 2020 à TONNERRE, il a été constitué une société par actions simplifiée. Dénomination sociale : VALOUR-LEMAIRE. Forme : Société par actions simplifiée. Objet : Distillerie, production de spiritueux, achat et vente de vins, de boissons non alcoolisées, de toute boisson alcoolisée, de crème et de liqueur, dégustation d'alcools, conseil en distillation, formation en distillation. Et accessoirement la formation et le conseil en développement des entreprises. Capital social : 20 000 euros. Siège social : Hôtel d'entreprises du Tonnerrois - ZI des Terres de Soulangy - 89700 TONNERRE Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Directeur général : M. Benjamin LEMAIRE demeurant 11 rue Basse - 89700 SAINT-MARTIN- SUR-ARMANÇON Président : M. Arnaud VALOUR, demeurant 7 rue du Pavé Saint-Siméon - 89000 AUXERRE Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Cessions d'actions : Toute cession aux conjoints, ascendants, descendants n'ayant pas la qualité d'actionnaires et à des tiers étrangers à la société, est soumise à agrément préalable donné par décision collective prise à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le Président

AL890826884

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 10/02/2020, avis de constitution d'une SASU dénommée: AID

Objet : Activités d'assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux autres personnes de tous âges qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, pour les tâches de la vie quotidienne et la vie sociale.

Siège social : 61 rue Joubert, 89000 AUXERRE.

Capital : 5000 Euros divisé en 5000 actions de 1 Euros chacune.

Durée : 99 ans.

Président : BERTHIER François demeurant 1 rue Grevin 89110 Merry La Vallée

Immatriculation au RCS de Auxerre

AL890826887

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 12 février 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MBGESTION

Forme : société par actions simplifiée

Siège : 9 Cours Tarbé – 89100 SENS

Objet :

- la création, l'acquisition, l'exploitation sous toutes ses formes et notamment, par prise à bail, par location gérance ou par mandat de gestion, la vente de tous fonds de commerce de HOTEL, CAFÉ, BAR, BRASSERIE, RESTAURANT, ainsi que toutes activités s'y rattachant directement ou indirectement.

-l'achat, la revente de tous matériels, agencements, mobiliers et investissements de toute nature liés à la restauration,

- la prise de participation dans toute société ayant un objet identique, similaire ou connexe à celui ci-dessus,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 50 000 €, divisé en 1 000 actions, de même catégorie, libéré en totalité

Cession : toute cession, même entre associés, doit être agréée à l'unanimité.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux assemblées et délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Madame Maria MIRANDA DA SILVA, TAVERNY (95150) – 12 Rue des Plumeroux

Directeur général : Monsieur Jérôme MIRANDA, demeurant à TAVERNY (95150) – 12 Rue des Plumeroux

Immatriculation de la société : au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS

AL890826893

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Benjamin AUDEUX, , dont le siège est à SERGINES (89140), le 5 février 2020, a été constituée une société civile immobilière enregistrée ayant les caractéristiques suivantes. La dénomination sociale est : SCI BAMA. Forme: société civile immobilière régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil. Objet: l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente et plus généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher à cet objet. Le siège social est fixé à EVRY (89140), 30 grande rue. La société est constituée pour une durée de 99 ans Le capital social est fixé à la somme de MILLE SIX CENTS EUROS (1.600,00 EUR) Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est Mr Stéphane MAGNONI, demeurant à EVRY (89140) ,30 grande rue. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis. Le notaire.

AL890826895

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 janvier 2020, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Dénomination sociale : EARL THUOT. Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 343 000 €. Siège social : 7 les Goujets, 89500 BUSSY-LE-REPOS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : En nature de biens meubles pour un montant net : 342 176,45 € Numéraire : 823,55 € Gérant : M. Thierry THUOT demeurant 7 les Goujets, 89500 BUSSY-LE-REPOS Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, le fondateur.

AL890826904

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/02/2020 il a été constitué une société

Dénomination sociale :

SASU AJS TAXI

Siège social : 1, rue du 11 novembre – 89500 Villeneuve sur Yonne

Forme : SASU

Nom commercial : AJS TAXI

Capital : 1000 Euros

Objet social : TRANSPORT DE PERSONNES – TAXI

Président : Monsieur ELHAOUCHI Soufyane : 1, rue du 11 novembre – 89500 Villeneuve sur Yonne

élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RC de Sens

AL890826907

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 07/02/2020, il a été constitué une SARL unipersonnelle

Dénomination :

ATELIER NJ ARCHITECTE

Nom commercial : Atelier NJ Architecte

Siège social : 52 Grande Rue 89140 GISY LES NOBLES

Capital : 9000 €

Activités principales : la société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

Durée : 99 ans

Gérance : Mme CHAUBARD NÉE JAAFAR Nabiha 52 Grande Rue 89140 GISY LES NOBLES

Immatriculation au RCS de SENS

AL890826911

NINSEMOND

Suivant un acte ssp en date du 14/02/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination : NINSEMOND

Siège social : 9 Rue Du Capitaine Coignet 89000 AUXERRE

Capital : 1500 €

Activités principales : restauration traditionnelle de spécialités africaines et européennes, avec consommation sur place, à emporter et en livraison, service traiteur

Durée : 99 ans

Président : Mme SOUMAHORO Ninhamin Siagbe Anick 5 Rue De L'île Chez TAHYE Gerard 89250 BEAUMONT

Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL890826915

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/02/2020, il a été constitué une SAS dénommée : **SAS DANIA**

Siège social : 13 Route de Paris, 89460 CRAVANT

Capital : 1.000€

Objet : Bar, Brasserie, Restaurant traditionnel

Président : Mme Cherine Charoua CHANKAOUI, 93 Rue des Courlis, 95100 ARGENTEUIL.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL890826920

Etude de Maître Brigitte GRANA,
Notaire à JOIGNY (Yonne),
48, avenue Gambetta.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Brigitte GRANA, Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta, le 10 février 2020 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes

Dénomination : SAS FLEURY

Siège social: LA CELLE-SAINT-CYR (89116), LA FONTAINE La vigne à la Dame.

Durée: 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR)

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : toutes les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.Président: Monsieur Jérôme FLEURY demeurant à LA FONTAINE - La Vigne à la Dame-89116 LA CELLE SAINT CYR.

AL890826923

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maitre Caroline LAMBERT, notaire à JOIGNY (89300), 33 Avenue Gambetta, en date du 11 février 2020

Dénomination : SCI PICNIC.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 13 B rue Picnic - Ancienne Commune de Champvallon, 89710 MONTHOLON.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 200 euros

Montant des apports en numéraire : 200 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Mathieu Bernard André FREDOUILLE, demeurant 27 rue Aristide Briand, 89300 Joigny

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

AL890826924

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/01/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

VF CONSEIL

Siège social : 19 rue du clos, 89110 AILLANT-SUR-THOLON

Capital : 1.000€

Objet : Conseil en placement de main d'oeuvre dans le digital, conseil en gestion, affaire, communication, marketing par tous moyens.

Président : M. Valentin FERRON, 19 rue du clos, 89110 AILLANT-SUR-THOLON.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL890826925

ALMA HERITAGE

Suivant acte SSP en date du 10.02.2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant pour :

Dénomination : ALMA HERITAGE

Capital : 1 000 euros

Siège Social : 2, Rue de l'Eglise 89130 MEZILLES

Objet : Prestations de services et de conseils relatives à la culture en matière administrative, financière, commerciale, de gestion ou autre, et plus généralement toutes prestations de conseils et de gestion de patrimoine immobilier et mobilier.

Durée : 99 ans

Président : Madame Marie DUCORNET demeurant 247 Avenue Daumesnil 75012 PARIS

Directeur Général : Madame Aliénor DEBONNEVILLE demeurant 85, Rue de la Croix Nivert 75015 PARIS

Transmission des actions : Conformément aux dispositions statutaires

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

AL890826928





DORDOGNE (24)

Paroles de jeune


DR

Sylvain Chaumont s'est installé en 2015 à l'EARL du Chêne à Beaupouyet, avec sa mère et sa sœur. Ils y élèvent des Blondes d'Aquitaine. Passionné d'ovins, l'éleveur a créé un élevage de Rouges de l'Ouest dont il est devenu sélectionneur.

Blondes et Rouges de l'Ouest au cœur

■ A l'EARL du Chêne à Beaupouyet, entre Mussidan et Montpon-Ménestérol, Sylvain Chaumont et sa famille élèvent des Blondes d'Aquitaine et des ovins répartis sur deux sites distants de 3 km.

En 2015, le jeune homme de 24 ans a réalisé son rêve en s'installant avec ses parents. Il a pu créer un élevage de moutons de race Rouge de l'Ouest, sa passion puisqu'il a suivi un contrat de spécialisation en élevage ovin au CFPPA du Vaseix-Bellac (87), après son bac pro CGEA à la MFR de Vanxains. La ferme a arrêté progressivement l'élevage de bovin lait au profit d'un troupeau allaitant de Blondes d'Aquitaine et le père de Sylvain a pris une retraite « active » en 2019. Aujourd'hui, l'EARL du Chêne se compose de Marise Chaumont, son fils Sylvain, auquel est venue s'ajouter sa sœur Marielle, 27 ans, depuis le 1er janvier.


Sylvain Chaumont avec son bélier lors au SIA 2019. Archives Réussir le Périgord

Forte prolificité

« Durant mon bac pro, j'ai réalisé plusieurs stages. J'ai découvert les moutons chez un éleveur à Saint-Martin-de-Ribérac. Cela m'a plu et j'ai voulu continuer dans cette voie. » Il vit également une autre expérience chez Henri Tonnello, sélectionneur de Blondes d'Aquitaine. *« Je cherchais une race de moutons qui s'approche de la Blonde d'Aquitaine pour ses qualités bouchères et sa finesse d'os »*, raconte-t-il. Lors de sa formation, il entend parler de la Rouge de l'Ouest et visite un élevage, ce qui finit de le convaincre d'opter pour cette race. Il n'a pas fini son contrat de spécialisation qu'il commande 20 agnelles en prévision de son installation pour les mettre en reproduction dès 2015. La Rouge de l'Ouest possède une forte prolificité, des qualités maternelles avec une bonne production laitière qui favorise une croissance rapide des agneaux. *« Je voulais pouvoir les vendre vite »*, explique-t-il. En Dordogne, la plupart des élevages utilisent des animaux croisés dits « brebis de pays » pour favoriser la rusticité et le désaisonnement. En race pure Rouge de l'Ouest, le jeune éleveur ne connaît qu'une saison d'agnelage de janvier à mars. *« Je préfère une race pure, car les animaux sont mieux conformés avec plus de viande sur la carcasse et moins de gras, ce que recherchent les bouchers. Avec la Rouge de l'Ouest, la viande est persillée, mais sans gras, comme la Blonde. Je trouve dommage de laisser perdre les races et de ne faire que des croisés. »*

En ovin, 70 % des animaux sont vendus en vente directe, à la caissette. La ferme dispose d'un laboratoire de découpe. 10 % sont vendus à un boucher et 20 % en reproduction. *« Mon objectif est de vendre davantage de reproducteurs, mais il faut se faire connaître quand on débute. »* Les Blondes d'Aquitaine sont écoulées pour l'essentiel auprès d'un boucher et un peu en vente directe.

> *« Je préfère une race pure car les animaux sont mieux conformés, avec plus de viande sur la carcasse et moins de gras, ce que recherchent les bouchers. »*

Vendre des reproducteurs

Membre du groupement Géode, basé à Montmorillon, organisme de sélection national des races ovines, Sylvain Chaumont a aussi décidé de devenir sélectionneur, une autre de ses passions. Il aime participer aux salons et aux concours, ainsi que rencontrer d'autres éleveurs. *« Il s'agit aussi d'améliorer la génétique du troupeau. Cela me plaît de trouver de nouvelles techniques avec Géode. »*

En 2019, il est monté pour la première fois au Salon de l'agriculture à Paris pour présenter un bélier baptisé Zidane. Cette année, il en présentera deux : le même que l'an dernier, ainsi qu'un jeune de moins d'un an. Il a participé au concours national à Parthenay, en septembre dernier. *« Le but est de se faire connaître. Je connaissais peu d'éleveurs dans ma race. Maintenant, j'essaie d'aller aux réunions Rouge de l'Ouest même si je suis un peu éloigné du territoire où se concentre l'essentiel des élevages. »*

À l'avenir, la famille compte augmenter un peu ses deux cheptels de production. À l'EARL du Chêne, on réfléchit aussi à construire trois bâtiments : une nouvelle bergerie et une structure mobile sur le site de Saint-Médard-de-Mussidan, ainsi qu'un bâtiment à Beaupouyet pour stocker la paille et le fourrage. Il s'agit de gagner de l'espace pour les animaux et d'améliorer le confort de travail. Les éleveurs envisagent d'y intégrer des toitures photovoltaïques pour les financer. Sylvain espère lancer ces projets dès cette année. *« En changeant de production, il fallait forcément faire évoluer le bâti »*, dit-il. ■

Alexandre Merlingeas

il aime
- la période d'agnelage
- le contact avec les animaux
- les concours et les salons
- la période de fauche

il n'aime pas
Tomber en panne pendant les travaux

L'exploitation

80 mères Rouge de l'Ouest et 10 béliers.
Entre 90 et 100 mères Blondes d'Aquitaine.
125 ha en grande partie pour l'autoconsommation : 40 ha de maïs, 20 ha de céréales et le reste des surfaces en prairies naturelles ou temporaires.
20 ha de maïs pour l'ensilage sont irrigués via un forage.


ON ME DEMANDE
D'OÙ VIENT LE LAIT…
JE RÉPONDS :
LE LAIT EST
« MADE IN
PARTOUT
EN FRANCE ».
Nous, professionnels du lait, représentons 300 000 emplois répartis sur tout le territoire, pour la plupart dans des communes de moins de 15 000 habitants. Nous voulons que les laiteries et les fermes continuent de jouer un rôle capital dans le maintien du tissu économique et de l'activité dans nos régions.
Retrouvez la démarche *France Terre de Lait* et nos engagements sur **franceterredelait.fr**
FranceterredeLAIT
LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE
Une initiative de responsabilité sociétale de l'ensemble de la filière laitière française
Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière